

La Coalition de  
Prescott-Russell pour  
**ÉLIMINER**  
**LA VIOLENCE**  
faite aux **FEMMES**



Prescott-Russell  
Coalition to  
**END VIOLENCE**  
**TOWARDS**  
**WOMEN**



**UNE RÉALITÉ QU'ON NE PEUT IGNORER :**

**Portrait régional des violences faites aux femmes  
des comtés de Prescott-Russell  
et les services communautaires disponibles  
pour les femmes et les familles**

**Juin 2014**

*À la mémoire de Francine Mailly et de  
ses enfants Jessica, Brandon et Kevin  
assassinés en 2006 par le conjoint et le  
père des enfants.*

*À la mémoire de Barbara Teske,  
assassinée à Plantagenet en 1998 par  
son mari.*

*Le tableau sur la page couverture, œuvre collective, a été produit par des femmes lors de leur participation aux activités du 8 mars 2012 à Rockland. Guylaine Gagnier a guidé l'œuvre en demandant aux femmes et filles de Prescott-Russell d'y mettre un message d'« empowerment » dans le cadre de la Journée internationale des femmes.*

**UNE RÉALITÉ QU'ON NE PEUT IGNORER :**

**Portrait régional des violences faites aux femmes  
des comtés de Prescott-Russell  
et les services communautaires disponibles  
pour les femmes et les familles**

Sous la direction du comité encadreur de la recherche

Anne Jutras  
Rachel Lamoureux  
Céline Pelletier  
Renée Proulx-Lamarche  
Chantale Tremblay

Rapport préparé et rédigé sous la direction et coordination de Cécile Coderre  
avec la collaboration de Julie Delorme

La Coalition de Prescott-Russell pour éliminer la violence faite aux femmes  
est financée par le  
ministère des Services sociaux et communautaires

## REMERCIEMENTS

La reproduction de ce document en tout ou en partie est permise à condition de citer la source.  
Ce document est disponible en ligne ou en communiquant avec nous.

Nous désirons remercier toutes les personnes et tous les organismes qui, de près ou de loin, ont participé à ce portrait régional. Un merci tout spécial :

- aux **représentantes et représentants des agences et organismes communautaires** de Prescott-Russell qui ont bien voulu participer aux rencontres d'orientation de la recherche;
- aux **intervenantes des agences et organismes communautaires** qui ont participé aux entrevues de groupe;
- aux **femmes de la communauté de Prescott-Russell** qui ont rempli un questionnaire anonyme et confidentiel sur les situations de violence qu'elles ont vécues;
- à **l'équipe du comité encadreur** qui a travaillé à la réalisation de la recherche, à la cueillette des diverses données auprès de leur organisme et à la lecture du rapport :

**Anne Jutras**, directrice générale du Centre Novas – CALACS francophone de Prescott-Russell

**Rachel Lamoureux**, coordonnatrice de la Coalition de Prescott-Russell pour éliminer la violence faite aux femmes

**Céline Pelletier**, directrice générale de Maison Interlude

**Renée Proulx-Lamarche**, psychothérapeute et chef en Violence et Agression Sexuelle, Centre Royal-Comtois – Hôpital Général de Hawkesbury

**Chantale Tremblay**, directrice du Centre de services de Hawkesbury, Valoris pour enfants et adultes de Prescott-Russell

La Coalition de Prescott-Russell pour éliminer la violence faite aux femmes est particulièrement reconnaissante envers **Cécile Coderre**, professeure, École de service social, Université d'Ottawa pour sa contribution inestimable. Elle a consacré un nombre incalculable d'heures à la réalisation de cette recherche. Nous la remercions chaleureusement pour la direction et le dynamisme qu'elle a apporté à ce projet.

Merci aussi à

**Julie Delorme**, coordonnatrice, Pprogramme de prévention et sensibilisation au Centre Novas, et collaboratrice dans la rédaction du rapport

**Alexis Truong**, doctorant, Département de sociologie et anthropologie, Université d'Ottawa, codification et traitement des données SPSS pour le sondage éclair

**Aline Parent – Traduction Unik**, révision, mise en page et traduction du rapport



## TABLE DES MATIÈRES

<b>TABLE DES MATIÈRES.....</b>	<b>3</b>
<b>1. LA COALITION DE PRESCOTT-RUSSELL POUR ÉLIMINER LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES .....</b>	<b>8</b>
1.1 Mission .....	8
1.2 Vision .....	8
1.3 Valeurs.....	8
1.4 Mandat .....	8
<b>2. CONTEXTE DU PROJET ET MÉTHODOLOGIE.....</b>	<b>9</b>
2.1 Objectifs de l'étude .....	9
2.2 Définitions et terminologie .....	11
2.3 Méthodologie de recherche.....	12
2.4 Limites de l'étude .....	14
<b>3. VIOLENCE FAITE AUX FEMMES DANS LE CONTEXTE CONJUGAL.....</b>	<b>15</b>
3.1 Le point sur les recherches sur la violence en contexte conjugal.....	16
3.1.1 Données et tendances canadiennes et ontariennes sur la violence conjugale .....	16
3.1.2 Plan d'action ontarien contre la violence familiale et la violence conjugale .....	20
3.1.3 Plan de l'Action ontarienne contre la violence faite aux femmes (2010-2014).....	21
3.1.4 La violence conjugale, ce n'est ni une histoire d'amour, ni une chicane de couple! .....	23
3.1.5 La violence conjugale en milieu rural : le point sur les recherches .....	24
3.1.6 La violence conjugale : analyse de la situation des femmes de Prescott-Russell et le point de vue des intervenantes.....	24
3.1.7 Les conséquences de la violence conjugale sur les femmes, le point sur les recherches et le point de vue des intervenantes de Prescott-Russell.....	28
3.1.7.1 Violence conjugale et santé des femmes.....	28
3.1.7.2 Violence conjugale et santé mentale .....	29

3.1.7.3	Violence conjugale et abus de substance .....	32
3.1.7.4	Violence conjugale et impact sur les enfants et la relation mère-enfants .....	34
3.1.7.5	Le point de vue des intervenantes de Prescott-Russell sur les conséquences de la violence faite aux femmes en contexte conjugal .....	36
3.2	Portrait régional des services et de données touchant la violence en contexte conjugal .....	37
3.2.1	Profil socio-démographique dans Prescott-Russell .....	38
3.2.2	L'intervention judiciaire .....	44
3.2.3	L'intervention policière .....	45
3.2.3.1	Service de la Police provinciale de l'Ontario (PPO) Détachement de Hawkesbury (Comté de Prescott) .....	46
3.2.3.1.1	Données 2011 et 2012 : Hawkesbury (PPO) .....	46
3.2.3.2	Service de la Police provinciale de l'Ontario (PPO) Détachement de Russell (Comté de Russell) .....	48
3.2.3.2.1	Données 2011 et 2012 : Russell (PPO) .....	48
3.2.3.3	Pourquoi les femmes hésitent-elles à porter plainte auprès des services policiers? .....	49
3.2.4	Programme d'aide aux victimes et aux témoins .....	50
3.2.4.1	Services offerts .....	50
3.2.5	Services aux victimes Prescott-Russell .....	52
3.2.5.1	Services offerts .....	52
3.2.5.2	Données 2011-2012 et 2012-2013 .....	53
3.2.6	Maison d'hébergement Interlude .....	53
3.2.6.1	Faits saillants au Canada à propos des maisons d'hébergement .....	54
3.2.6.2	Services offerts .....	55
3.2.6.3	Données 2011-2012 et 2012-2013 .....	56
3.2.7	Valoris pour enfants et adultes de Prescott-Russell .....	58
3.2.7.1	Services offerts .....	58
3.2.7.2	Données 2011-2012 et 2012-2013 .....	59
3.2.7.3	Programme pour partenaires violents .....	61
3.2.7.3.1	Services offerts : FOCUS hommes/femmes .....	61
3.2.7.3.2	Données 2011-2012 et 2012-2013 .....	61
3.3	Ressources communautaires complémentaires .....	66
3.3.1	Les Services sociaux des Comtés unis de Prescott et Russell .....	68
3.3.1.1	Ontario au travail .....	68
3.3.1.2	Services de logement .....	70
3.3.2	Clinique juridique populaire de Prescott et Russell Inc. ....	72
3.3.3	Centre York de Prescott-Russell : visites surveillées .....	73
3.3.3.1	Services offerts .....	73
3.3.3.2	Données 2012-2013 .....	74
3.3.4	Centre de santé communautaire de l'Estrie .....	74
3.3.4.1	Services offerts .....	74
3.3.4.2	Données 2011-2012 et 2012-2013 .....	75
3.4	La prévention de la violence conjugale .....	75
3.4.1	La campagne Voisin-es, ami-es et familles dans Prescott-Russell .....	75
3.4.2	Les activités des 10 jours pour l'élimination de la violence .....	76

<b>4. LES VIOLENCES DANS LES FRÉQUENTATIONS DANS LES COMTÉS .....</b>	<b>78</b>
4.1 Définition.....	78
4.2 Données canadiennes .....	78
4.3 Le point sur les recherches sur les réalités des jeunes filles.....	79
4.4 Le point de vue des intervenantes de Prescott-Russell sur les violences vécues par les jeunes filles .....	79
4.5 Les services offerts .....	82
4.6 L'intimidation chez les jeunes... un cauchemar qui nous suit partout .....	83
4.6.1 Campagne de sensibilisation communautaire dans le cadre de la semaine nationale sur l'intimidation.....	85
<b>5. VIOLENCES SEXUELLES .....</b>	<b>87</b>
5.1 Le point sur les recherches sur les violences sexuelles faites aux femmes et aux filles.....	88
5.1.1 Plan d'Action de l'Ontario contre la violence à caractère sexuel .....	89
5.1.2 Les conséquences de la violence sexuelle sur les femmes et le point de vue des recherches et des intervenantes .....	90
5.1.3 L'exploitation sexuelle.....	92
5.2 Portrait régional des services et données touchant les violences sexuelles dans Prescott-Russell.....	93
5.2.1 La police et les tribunaux .....	93
5.2.2 Le Centre Novas – CALACS francophone de Prescott-Russell.....	93
5.2.2.1 Mandat et chemin parcouru depuis la création du Centre Novas.....	93
5.2.2.2 Services offerts .....	96
5.2.2.2.1 Données 2011-2012 et 2012-2013 : Les services de counseling, Éducation et sensibilisation pour la communauté en général.....	96
5.2.3 Les violences sexuelles contre les enfants .....	97
5.2.3.1 Faits saillants au Canada .....	97
5.2.3.2 Les programmes de prévention des abus sexuels .....	98
5.2.3.2.1 Données 2011-2012 et 2012-2013 – Programmes de prévention (ESPACE préscolaire, ESPACE élémentaire, COURAGE, INSTINCTS).....	100
5.2.3.3 Les programmes de prévention offerts aux jeunes des écoles secondaires....	101
5.2.3.3.1 Données 2011-2012 et 2012-2013 – Atelier Sexy Inc. ....	102
5.3 Les programmes de sensibilisation et de revendications des droits pour les femmes et les filles.....	103
5.3.1 La campagne ontarienne Traçons-les-limites .....	103
5.3.2 La marche des hommes .....	104
5.3.2.1 Histoire de la marche des hommes : « Un mille en talons hauts ».....	104
5.3.3 La marche : <i>La rue, la nuit, femmes sans peur</i> .....	105
5.3.3.1 Historique de la marche des femmes : <i>La rue, la nuit, femmes sans peur</i> ....	105

<b>6.</b>	<b>RESSOURCES COMPLÉMENTAIRES POUR LES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE .....</b>	<b>106</b>
6.1	Hôpital Général de Hawkesbury .....	106
6.1.1	Services généraux offerts .....	106
6.1.1.1	Données 2011-2012 .....	106
6.1.2	Le Centre Royal-Comtois .....	107
6.1.2.1	Services offerts .....	107
6.1.2.1.1	Données 2011-2012 .....	107
6.1.3	Services de toxicomanie de Prescott-Russell .....	108
6.1.3.1	Services offerts .....	108
6.1.3.1.1	Données 2011-2012 .....	109
6.2	Association canadienne de la santé mentale (filiale Champlain Est).....	110
6.2.1	Services offerts .....	111
6.2.1.1	Données.....	111
6.3	Lignes d'écoute téléphonique .....	111
6.3.1	La Ligne d'appel <i>Fem'aide</i> pour les femmes francophones.....	111
6.3.1.1	Données 2011-2012 .....	111
6.3.2	<i>Assaulted Women Help Line</i> , ligne pour les femmes anglophones et allophones.....	112
6.3.2.1	Données 2011-2012 .....	112
<b>7.</b>	<b>LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES : DES RÉALITÉS ET CONTEXTES DIFFÉRENTS .....</b>	<b>115</b>
7.1	Les violences faites aux femmes âgées .....	116
7.1.1	Le point sur les recherches et le point de vue des intervenantes de Prescott-Russell .....	116
7.1.2	Les ressources et programmes .....	118
7.2	Les violences faites aux femmes ayant des limitations .....	119
7.2.1	Le point sur les recherches et le point de vue des intervenantes de Prescott-Russell .....	119
7.2.2	Services offerts .....	121
7.2.2.1	Le Phénix .....	121
7.3	Les violences faites aux femmes immigrantes et réfugiées.....	122
7.3.1	Le point sur les recherches.....	122
7.4	Les violences faites aux femmes lesbiennes/transgenres .....	123
7.4.1	Le point sur les recherches et le point de vue des intervenantes de Prescott-Russell .....	123
7.5	Les violences faites aux femmes autochtones.....	124
7.5.1	Le point sur les recherches.....	124
7.6	Violence envers les femmes et pauvreté : un mariage toxique.....	126



<b>8. SONDAGE ÉCLAIR</b> .....	127
8.1 Données sociodémographiques.....	129
8.2 Violences vécues.....	137
8.3 Ressources utilisées.....	146
<b>RECOMMANDATIONS</b> .....	150
<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	153
<b>LISTE DES ANNEXES</b> .....	161
Annexe 1 : Organismes membres de la Coalition de Prescott-Russell pour éliminer la violence faite aux femmes.....	162
Annexe 2 : Lettre de présentation aux organismes – Demande de participation.....	163
Annexe 3 : Sondage éclair – Formulaire de consentement et de collecte des données.....	165
Annexe 4 : Guide d’entrevue des intervenantes – Points de vue des intervenantes sur la violence en contexte conjugal et la violence sexuelle en milieu rural.....	169
Annexe 5 : Guide d’entrevue – Rencontre de la Coalition de Prescott-Russell pour éliminer la violence faite aux femmes – Points de vue des intervenantes sur les violences faites aux jeunes filles en milieu rural.....	171
Annexe 6 : Questionnaire pour les entrevues de groupe auprès des intervenantes dans les agences participantes sur les principales raisons de consulter les services, les problèmes rencontrés par les femmes et les solutions possibles.....	173

## **1. LA COALITION DE PRESCOTT-RUSSELL POUR ÉLIMINER LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES**

La Coalition de Prescott-Russell pour éliminer la violence faite aux femmes est un organisme non incorporé et à but non lucratif formé d'un réseau d'organismes de la région de Prescott-Russell. La Coalition est mandatée par le ministère des Services sociaux et communautaires depuis 2007 dans le but de sensibiliser et éduquer le public au sujet de la violence faite aux femmes (VFF) et de promouvoir la collaboration et la coordination des organismes de la collectivité.

### **1.1 Mission**

La Coalition de Prescott-Russell pour éliminer la violence faite aux femmes est un regroupement d'organismes qui se concertent afin d'éliminer les conditions perpétuant la violence faite aux femmes et d'offrir un appui aux femmes et aux enfants victimes de toutes formes de violence.

### **1.2 Vision**

La Coalition contribue à créer un avenir dans lequel :

- les femmes et les enfants de notre communauté ne craindront aucunement pour leur sécurité ou leur bien-être;
- tous les membres de la communauté seront responsables de créer des milieux sécuritaires et en plus d'unir leurs efforts pour mettre fin à la violence faite aux femmes et à leurs enfants;
- des services de qualité seront offerts aux victimes et l'accès aux services sera simplifié et facilité avec la collaboration des agences et des organismes.

### **1.3 Valeurs**

- a) respect et dignité,
- b) égalité,
- c) analyse féministe,
- d) inclusion et diversité,
- e) justice sociale,
- f) imputabilité et responsabilisation.

### **1.4 Mandat**

- a) renforcer les partenariats et l'entraide entre organismes en partageant de l'information, des ressources et de l'expertise;
- b) déterminer les lacunes dans la prestation et la coordination des services et agir de façon concertée pour améliorer l'accès aux services et répondre aux besoins de la communauté;
- c) s'éduquer sur la problématique de la violence faite aux femmes, sur les meilleures pratiques et recherches récentes;
- d) initier des activités de prévention, d'éducation et de sensibilisation concernant la violence faite aux femmes.

## 2. CONTEXTE DU PROJET ET MÉTHODOLOGIE

Depuis 2009, la Coalition d'Ottawa contre la violence faite aux femmes a publié deux rapports *À l'abri des regards*, volume I (2009)<sup>1</sup> et volume II (2011)<sup>2</sup> afin « d'avoir une vue d'ensemble sur la prévalence de la violence faite aux femmes à Ottawa » (2011 : p.5).<sup>3</sup>

Cette préoccupation d'avoir un portrait régional était aussi partagée par l'ensemble des membres de la Coalition de Prescott-Russell pour éliminer la violence faite aux femmes. C'est pourquoi à l'automne 2012, la Coalition a commencé à développer ce projet de collecte des données. Quelques outils de recherche présentés dans ce rapport ont été développés par la Coalition d'Ottawa contre la violence faite aux femmes mais adaptés selon la couleur régionale. D'autres sont originaux et l'ensemble vise à informer plus largement le public sur la prévalence de la violence faite aux femmes et aux filles dans les comtés de Prescott-Russell.

La Coalition de Prescott-Russell voulait aussi dans ce rapport faire connaître les ressources régionales, mettre en valeur les services qui accompagnent les femmes et les filles, mais aussi les jeunes garçons et les hommes de même que les défis que rencontrent les femmes qui cherchent de l'aide pour cheminer vers une vie sans violence.

### 2.1 Objectifs de l'étude

Ce premier rapport régional examine un ensemble de données concernant la violence faite aux femmes. Il est divisé en huit sections. Ainsi, dans la première partie, nous présentons la vision et le mandat de la Coalition de Prescott-Russell pour éliminer la violence faite aux femmes. Cette partie est suivie d'une brève section méthodologique où nous exposons les différentes étapes de la recherche.

La troisième section est consacrée à la violence faite aux femmes dans le contexte conjugal. Nous exposons tout d'abord les données canadiennes et lorsque disponibles, des données ontariennes sur la violence faite aux femmes. Puis, nous développons de manière succincte, le point sur les recherches scientifiques touchant la violence conjugale et ses multiples facettes mais aussi ses impacts. Nous présentons aussi, dans cette section, les résultats d'une entrevue de groupe des intervenantes œuvrant dans les principales ressources de Prescott-Russell touchant la violence conjugale afin de connaître la dynamique et les besoins des femmes victimes de violence conjugale dans

---

<sup>1</sup> COALITION D'OTTAWA CONTRE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES (2009). *À l'abri des regards : Prévalence de la violence faite aux femmes à Ottawa*. Volume I, 34p.

[http://www.octevawocvff.ca/sites/all/files/pdf/fr/reports/Hidden\\_from\\_Sight.pdf](http://www.octevawocvff.ca/sites/all/files/pdf/fr/reports/Hidden_from_Sight.pdf)

<sup>2</sup> COALITION D'OTTAWA CONTRE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES (2011). *À l'abri des regards : Prévalence de la violence faite aux femmes à Ottawa*. Volume II, 54p. <http://www.octevaw-cocvff.ca/sites/all/files/pdf/reports/HiddenFromSight-FR-2013.pdf>

<sup>3</sup> COALITION D'OTTAWA CONTRE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES (2011). *À l'abri des regards : Prévalence de la violence faite aux femmes à Ottawa*. 2011, Volume II, p.5.

les comtés. Puis nous passons au dévoilement de la collecte des données que nous avons réalisée auprès des services offerts pour les femmes et les filles victimes de violence conjugale dans les comtés. C'est ainsi que nous analysons les données de la police concernant le nombre de dossiers de violence conjugale ainsi que des principaux services offerts dans la région, dont la Maison Interlude et Valoris, et les ressources communautaires dont les Services sociaux de Prescott-Russell, le Centre York, le Centre de santé communautaire de l'Estrie, entre autres. Et nous abordons enfin les programmes de prévention ainsi que les initiatives récentes dans les comtés.

La quatrième section est dédiée à la problématique de la violence dans les fréquentations et l'intimidation. Dans cette section, nous débutons par quelques données canadiennes sur la problématique de même que nous présentons les services offerts dans la région. Nous avons aussi recueilli le point de vue des intervenantes des organismes communautaires et du milieu scolaire quant à cette problématique.

La cinquième section quant à elle, porte sur les violences sexuelles ainsi que les services accompagnant les femmes des comtés victimes de ces violences. Nous avons traité des violences sexuelles et aussi des violences sexuelles dans l'enfance. Nous étudions brièvement les conséquences de ces violences selon les recherches récentes, présentons les données touchant les services principaux offerts, dont le Centre Novas - CALACS francophone de Prescott-Russell tout en insistant sur les programmes de prévention disponibles dans les comtés.

Dans la sixième section, il s'agit de mentionner les services complémentaires offerts aux femmes victimes de violence par exemple, l'Hôpital Général de Hawkesbury et ses services connexes tels le Centre Royal-Comtois, les Services de toxicomanie de Prescott-Russell ainsi que les lignes d'écoute téléphonique. Dans cette section aussi, nous présentons les services offerts et publions les données des femmes ou des hommes ayant recours aux services offerts aux victimes de violence conjugale ou sexuelle.

La septième section porte sur la diversité des situations et de statuts qui peuvent affecter les violences faites aux femmes par exemple, l'âge, les limitations, le statut d'immigrante ou de réfugiée, l'orientation sexuelle, le statut d'autochtone ou encore la pauvreté.

La huitième et dernière section, un sondage régional original réalisé auprès des femmes des comtés de Prescott-Russell à l'automne-hiver 2012 pour mieux connaître certaines réalités spécifiques.

## 2.2 Définitions et terminologie

### Violence faite aux femmes (VFF)

Dans le cadre de ce projet de recherche, la définition de la **violence faite aux femmes** retenue est celle de la Déclaration de l'ONU (1993). Ainsi, le terme "violence à l'égard des femmes" désigne tous actes de violence dirigés contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée<sup>4</sup>. (Résolution 48/104 de l'Assemblée générale du 20 décembre 1993)

Santé Canada a par ailleurs retenu aussi cette définition comme cadre global pour les politiques publiques canadiennes.

Le terme de violence faite aux femmes a été préféré à celui de violence familiale puisqu'il permet de mieux saisir sa réalité factuelle. Par contre, les données statistiques les plus récentes touchent, plus souvent, la violence familiale et a comme principale cible, les femmes et les filles de même que les hommes. Cependant, la violence faite aux femmes est plus fréquente, et ce, quelle qu'en soit sa forme au sein de la famille.

Faits saillants au Canada
<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Peu importe le type de violence familiale, les victimes étaient surtout de sexe féminin.</li><li>➤ Dans l'ensemble, près de 7 victimes sur 10 (69 %) de violence familiale étaient de sexe féminin.</li><li>➤ Cette représentation disproportionnée était la plus marquée pour la violence conjugale, 80 % des victimes étant des femmes<sup>5</sup>.</li></ul>

À ce titre, lorsque le gouvernement canadien utilise une analyse comparative entre les sexes, il est évident que les formes de violence à l'égard des femmes et des filles de même que sa gravité sont différentes. Ainsi, dans le plus récent rapport de Statistique Canada sur la violence faite aux femmes (2013), la chercheuse Maire Sinha conclut que les formes de violence sont différentes et plus graves lorsque ce sont les femmes, les victimes. Ainsi,

Les recherches antérieures montrent toutes, que la violence envers les femmes diffère de façon importante de la violence faite aux hommes, notamment en ce qui concerne le type d'agresseur le plus fréquent (p. ex. un membre de la famille, une connaissance ou un étranger), l'endroit où a

<sup>4</sup> RÉSOLUTION 48/104 de l'Assemblée générale de l'ONU du 20 décembre 1993.

<sup>5</sup> STATISTIQUE CANADA (2013b). *La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2011* par Maire SINHA. p.2 et p.8

lieu la victimisation (à la maison ou à l'extérieur de celle-ci) ainsi que le type d'infraction (Johnson, 2006; Johnson et Dawson, 2011).

Parmi les autres principales différences entre les sexes, mentionnons la gravité de la violence et les conséquences de la victimisation (Vaillancourt, 2010; Johnson et Dawson, 2011)<sup>6</sup>.

**La violence conjugale** est définie comme une forme particulière de violence à l'égard des femmes. La définition privilégiée est celle élaborée par le Comité canadien sur la violence faite aux femmes (1993). La violence conjugale est donc définie dans les termes suivants :

La violence conjugale fait référence à la violence physique ou sexuelle, à la violence psychologique ou à l'exploitation financière dans le cadre d'une union maritale ou d'une union de fait actuelle ou antérieure, y compris les relations avec un conjoint du même sexe.

**La violence sexuelle** réfère quant à elle généralement aux comportements sexuels violents. Cependant, le *Code criminel* du Canada définit plutôt l'agression sexuelle, un acte de nature sexuelle imposé à une personne sans qu'elle soit consentante.

### 2.3 Méthodologie de recherche

La Coalition a établi le calendrier de travail au début de septembre 2012. Toutes les étapes et tous les instruments de recherche ont été validés par l'ensemble des membres de la Coalition. Par ailleurs, un comité encadreur pour la recherche a été mis sur pied dès le début du projet pour soutenir la coordonnatrice de la Coalition, Rachel Lamoureux entre les réunions. Les membres de ce comité sont : Anne Jutras, Céline Pelletier, Renée Proulx-Lamarche et Chantale Tremblay. La direction de la recherche, ainsi que la coordination du rapport ont été assumées par Cécile Coderre. Le rapport a été rédigé par Cécile Coderre avec la collaboration de Julie Delorme et les membres du comité encadreur de la recherche.

Les organismes membres de la Coalition nous ont fait parvenir les données disponibles sur trois thèmes principaux, à savoir : les caractéristiques des clientes et clients desservis, le nombre de clientes et clients desservis et enfin les services/programmes offerts. Toutes les informations concernant les outils méthodologiques sont présentées en annexe du rapport.

Les données recueillies par les agences pour les années 2011-2012 et 2012-2013 sont directement tirées des organismes que ce soit les services communautaires, les services policiers ou encore les lignes de crise. De ce fait, le mode de présentation des données

---

<sup>6</sup> STATISTIQUE CANADA (2013a). *Mesure de la violence faite aux femmes : tendances statistiques*, Juristat, Ottawa, sous la direction de Maire SINHA. <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2013001/article/11766-fra.pdf>

peut varier selon les organismes, car les données proviennent de données déjà existantes au sein de ces organismes. La publication de toutes les données de ce rapport a été autorisée par les organismes qui les ont fournies. Chaque membre de la Coalition étant cependant responsable d'obtenir les autorisations nécessaires et propres à chaque organisation.

Nous voulions aussi mieux connaître les services utilisés par les femmes qui vivent des situations de violence, mais aussi mettre en valeur les diverses initiatives régionales. C'est pourquoi nous avons mis sur pied, à différents moments de la recherche, des entrevues de groupe. Nous avons ainsi créé à trois moments des entrevues de groupe auprès d'intervenantes directement impliquées auprès des femmes et des filles :

- a) Entrevue de groupe sur les principaux obstacles, défis rencontrés par les femmes vivant en milieu rural (février 2013) (annexe 4);
- b) Entrevue de groupe sur les principaux obstacles, défis rencontrés par les jeunes filles et jeunes femmes (avril 2013) (annexe 5);
- c) Entrevue de groupe auprès des intervenantes dans les agences participantes sur les principales raisons de consulter les services, les problèmes rencontrés par les femmes et les solutions possibles (mai 2013) (annexe 6).

Toutes les agences et tous les organismes membres de la Coalition ont été invités à participer à cette dernière étape de la collecte des données. Et, pour certaines entrevues de groupe, la Coalition a lancé une invitation spéciale à des intervenantes et intervenants du milieu; par exemple, pour la rencontre en avril qui avait pour thème, la violence auprès des jeunes filles et jeunes femmes, les intervenantes des conseils scolaires publics et catholiques se sont mobilisées pour y participer.

La participation des organismes membres a été à ce titre exemplaire. Il faut reconnaître que la collecte de ces données est un travail supplémentaire pour les personnes-ressources dans les agences. Leur engagement a été constant. La participation des membres pouvait varier selon les types de données à recueillir, mais la participation a été exceptionnelle. L'intérêt de ce projet ne s'est pas démenti tout au long du déroulement de la recherche, et ce, malgré les horaires très occupés, la lourdeur des dossiers dans les agences et le travail supplémentaire que cette recherche a occasionné dans toutes les agences.

Enfin, dans le cadre de ce projet, nous avons aussi développé un sondage éclair qui devait nous permettre d'avoir, à un moment précis dans l'année, le nombre de femmes de 16 ans et plus qui vivaient ou avaient vécu, dans le passé, des situations de violence. La méthodologie spécifique pour ce projet, de même que les données recueillies, constituent en soi une section de ce rapport, soit la section huit.

Tous les organismes participant au sondage éclair ont autorisé le contenu du questionnaire, le formulaire de consentement ainsi que leurs employées à administrer

le questionnaire auprès des femmes de 18 ans et plus utilisant leurs services. Les questionnaires seront conservés dans les bureaux de la Coalition pour une période de deux ans et ensuite ils seront détruits par des moyens sécuritaires. La confidentialité a été aussi garantie à chacune des participantes à ce questionnaire.

Ce sondage est unique, mais il ne saurait donner à lui seul, un portrait des réalités de violence vécues par les femmes dans les comtés de Prescott-Russell.

## **2.4 Limites de l'étude**

Dans ce rapport, nous pouvons davantage connaître le nombre de femmes et de filles qui utilisent les ressources des comtés pour des situations de violence. Nous pouvons aussi davantage connaître leur profil. Cependant, il ne sera pas possible de connaître le nombre exact de femmes et des filles qui sont aux prises avec des situations de violence, si celles-ci n'ont pas eu recours aux divers services dans les comtés de Prescott-Russell. En effet, les femmes qui se sont adressées à des agences qui ne figurent pas dans ce rapport ou encore les femmes qui n'ont pas fait appel aux services d'une agence n'apparaîtront pas dans ce rapport.

Ainsi, ces données ne peuvent répondre à certaines questions, tel que : Combien de femmes vivent des situations de violence conjugale ou sexuelle dans les comtés de Prescott-Russell ?, Y a-t-il plus de violence contre les femmes dans nos communautés rurales ou semi-rurales ? En fait, aucun instrument de recherche ne pourrait répondre à ces questions aussi précises pour une simple raison; les femmes hésitent à parler de ce qu'elles vivent. Malgré toutes les campagnes publiques de sensibilisation depuis les années 1990 au Canada, la violence contre les femmes et les filles reste un sujet tabou, voire honteux. Cependant, ce rapport permettra d'avoir un portrait régional plus complet tant au niveau des femmes et des filles qui recourent aux services, des services offerts, des besoins des femmes et des filles ainsi que des priorités régionales contre la violence faite aux femmes.

Et autre mise en garde importante, on doit conserver à l'esprit que les données mentionnées dans ce rapport, surtout celles qui donnent le nombre de personnes qui ont recours aux services, présentent le nombre de contacts que les femmes ont eu avec les services et non le nombre de femmes affectées. Et ajoutons à ceci que les femmes peuvent utiliser plusieurs services offerts par des agences différentes. À cet effet, pour des raisons de confidentialité et aussi de sécurité, il n'est pas possible d'identifier les femmes, donc une même femme pourrait être comptée plus d'une fois.

Malgré ces limites méthodologiques, ce rapport constitue le premier portrait régional des comtés de Prescott-Russell.



## Section 3

### Violence faite aux femmes dans le cadre conjugal



Ce tableau, œuvre collective, a été produit par des femmes lors de leur participation aux activités du 8 mars 2012 à Rockland. Guylaine Gagnier a guidé l'œuvre en demandant aux femmes et filles de Prescott-Russell d'y mettre un message d'« empowerment » dans le cadre de la Journée internationale des femmes.

### 3. VIOLENCE FAITE AUX FEMMES DANS LE CADRE CONJUGAL

Cette section est consacrée à la violence conjugale. Elle est constituée de trois grandes parties. En premier, nous dressons un portrait de ce qui la définit et de ses impacts. En second, nous présentons les services de première ligne offerts aux femmes des comtés de Prescott-Russell de même que les clientèles desservies. Et en troisième partie, nous faisons état des services complémentaires offerts dans la région aux femmes victimes de violence conjugale.

#### 3.1 Le point sur les recherches sur la violence en contexte conjugal

Dans cette partie, nous présentons les données statistiques les plus récentes sur la violence faite aux femmes dans le cadre conjugal et les formes de violence conjugale pour le Canada et l'Ontario. Puis, nous donnons un aperçu du programme ontarien contre la violence familiale de même que le plan stratégique de l'Action ontarienne en ce qui touche les services en français. De plus, nous tentons une synthèse des principales recherches scientifiques sur les conséquences de la violence conjugale auprès des femmes et de leurs enfants. Enfin, nous analysons les résultats d'une entrevue de groupe recueillis auprès d'intervenantes œuvrant auprès des principaux organismes de services régionaux desservant les femmes et leurs enfants victimes de violence conjugale. Nous mettrons alors en relief la dynamique de la violence conjugale dans les comtés et les principaux défis auxquels les femmes sont confrontées.

##### 3.1.1 Données et tendances canadiennes et ontariennes sur la violence conjugale

Deux sources d'information sont accessibles pour avoir un portrait statistique de la violence faite aux femmes au Canada.

<b>Les mesures de la violence faite aux femmes au Canada : deux sources de données</b>
<i>L'Enquête sociale générale (ESG) – la plus récente date de 2009. Elle est mise à jour tous les cinq ans. La plupart des données sont tirées de cette enquête.</i>
« L'Enquête sociale générale (ESG) sur la victimisation, qui est réalisée tous les cinq ans, ne porte que sur huit infractions en tout, dont trois infractions avec violence – les voies de fait, l'agression sexuelle et le vol qualifié. Elle comporte également un module spécial sur la violence conjugale ainsi qu'une question sur la traque furtive. Elle fournit également des renseignements sur les formes de mauvais traitements sans violence (par ex. violence psychologique et exploitation financière), les conséquences de la victimisation, les taux de signalement à la police et le recours aux services sociaux ».
<b>Les données sur les crimes sont recueillies par les services policiers chaque année.</b>
À titre de comparaison, le Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC) tient compte de toutes les infractions avec violence au <i>Code criminel</i> , réparties en plus de 50 catégories <sup>7</sup> .

<sup>7</sup> STATISTIQUE CANADA (2013b). *Mesure de la violence faite aux femmes : tendances statistiques*, Juristat, Ottawa, sous la direction de Maire SINHA. p.10. <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2013001/article/11766-fra.pdf>

### **Principales critiques de ces deux enquêtes**

Malgré l'amélioration des méthodes de recherche, essentiellement poussées par les chercheuses féministes des trente dernières années, une grande partie de l'expérience des femmes victimes de violence demeure cachée.

### **Critiques à propos de l'Enquête sociale générale (ESG)**

« Elle présente plusieurs contraintes :

- L'enquête est menée uniquement par téléphone fixe; par conséquent, les femmes sans accès aux lignes privées et celles qui ne détiennent qu'un téléphone cellulaire en sont exclues. Cela désavantage d'une façon disproportionnée les jeunes femmes, celles qui vivent dans des institutions et des abris, ainsi que celles qui sont dans des situations de vie temporaires ou instables, dont des femmes qui fuient la violence.
- Il se peut que les femmes vivant une situation de violence ne sont pas forcément disposées à en parler au téléphone par crainte de représailles du partenaire violent, ou l'accès au téléphone leur est peut-être interdit par leur partenaire violent.
- L'enquête est réalisée uniquement en français et en anglais, ce qui empêche probablement la participation des 2,6 millions de femmes au Canada qui, selon le recensement de 2006, ne parlaient pas couramment une des deux langues officielles du Canada.
- La méthode d'entrevue n'accorde pas une attention spéciale aux femmes en situation d'un handicap afin d'encourager leur participation, ce qui entraîne fort probablement une sous-estimation de ces femmes.
- L'ESG mesure la violence par des conjoints de droit ou de fait et ainsi ne mesure pas la violence perpétrée au sein des petit(e)s ami(e)s. Les relations homosexuelles y sont incluses, mais la taille de l'échantillon ne permet pas d'en faire une analyse détaillée. Les personnes transgenres sont tout à fait exclues.
- La taille de l'échantillon ne permet pas de distinguer les pays d'origine des immigrantes et ne fournit pas de détails sur l'appartenance ethnique ou raciale. Ainsi, toutes les immigrantes et toutes les « minorités visibles » sont présentées ensemble dans des catégories uniques<sup>8</sup> ».

### **Critiques à propos des données sur les crimes (DUC)**

« Les statistiques policières constituent la source d'information la plus courante sur la violence faite aux femmes, mais elles ne peuvent pas fournir des estimations valides de la prévalence de la violence, parce que seulement 8 % des agressions sexuelles et seulement 30 % des femmes victimes de violence conjugale ont signalé ceci à la police<sup>9</sup> ».

« En outre, la police exerce un pouvoir discrétionnaire quant à la décision d'ouvrir une enquête et souvent ne saisit pas le sérieux de ces crimes : 16 % des cas d'agression sexuelle déclarés en 2000 ont été trouvés non fondés par la police, contre 9 % d'autres agressions et donc ont été exclus des statistiques publiées. Les policiers ont tendance également à déclarer une série d'incidents connexes de violence par partenaire comme un seul fait, ce qui dénature le caractère cyclique de cette violence<sup>10</sup> ».

<sup>8</sup> INSTITUT CANADIEN DE RECHERCHE EN ÉTUDES DES FEMMES (ICREF/CRAW) (2013). *La violence faite aux femmes*. Feuillelet d'information. Ottawa. p.6. [http://www.criaw-icref.ca/sites/criaw/files/VAW\\_FRA\\_long\\_final\\_0.pdf](http://www.criaw-icref.ca/sites/criaw/files/VAW_FRA_long_final_0.pdf)

<sup>9</sup> INSTITUT CANADIEN DE RECHERCHE EN ÉTUDES DES FEMMES (ICREF/CRAW) (2013). *La violence faite aux femmes*. Feuillelet d'information. Ottawa. p.6. [http://www.criaw-icref.ca/sites/criaw/files/VAW\\_FRA\\_long\\_final\\_0.pdf](http://www.criaw-icref.ca/sites/criaw/files/VAW_FRA_long_final_0.pdf)

<sup>10</sup> INSTITUT CANADIEN DE RECHERCHE EN ÉTUDES DES FEMMES (ICREF/CRAW) (2013). *La violence faite aux femmes*. Feuillelet d'information. Ottawa. p.6. [http://www.criaw-icref.ca/sites/criaw/files/VAW\\_FRA\\_long\\_final\\_0.pdf](http://www.criaw-icref.ca/sites/criaw/files/VAW_FRA_long_final_0.pdf)

### **Faits saillants au Canada**

Les données qui suivent tiennent compte de **toutes les formes de violence constituant un crime** en vertu du *Code criminel* qui sont signalées à la police et dont celle-ci a établi le bien-fondé.

### **Mise en garde importante**

Par contre, elles ne tiennent pas compte des crimes violents non signalés à la police et qui, d'après les données de l'Enquête sociale générale sur la victimisation, **représentaient environ les trois quarts des incidents de violence conjugale autodéclarés en 2009** (Brennan, 2011).

Elles font également abstraction des cas de violence psychologique et d'exploitation financière n'atteignant pas le seuil criminel<sup>11</sup>.

<b>La violence conjugale est fréquente</b>
➤ Un crime violent sur quatre signalé à la police est un cas de violence entre partenaires intimes (conjoints et partenaires amoureux) (Statistique Canada, 2013a, p.42) <sup>12</sup> .
<b>Les femmes sont les principales victimes de la violence conjugale</b>
➤ En 2011, environ 97 500 personnes ont été victimes de violence entre partenaires intimes. La grande majorité des victimes (80 %) étaient des femmes (Statistique Canada, 2013a, p.42) <sup>13</sup> .
<b>La violence conjugale se poursuit même après la séparation</b>
➤ Les données déclarées par la police ont révélé qu'environ 26 600 femmes ont été victimes de violence après une séparation en 2011 (Statistique Canada, 2013a, p.47).
<b>La violence conjugale aurait un coût équivalent à 7,4 milliards de dollars en 2009</b>
➤ D'après une récente étude, le ministère de la Justice du Canada estime que le coût lié à un type de violence entre partenaires intimes – la violence conjugale – serait de 7,4 milliards de dollars pour 2009 au Canada (Zhang et autres, 2013) <sup>14</sup> .
➤ La plupart de ces coûts se rapportent à la victime; ils comprennent les coûts liés aux souffrances et douleurs, les dépenses en services de consultation et les frais juridiques en cas de divorce. Les coûts assumés par des tiers (par ex. familles, employeurs et services sociaux) figurent au deuxième rang. La proportion restante des coûts revient aux systèmes de justice civile et pénale (par ex. services de police, cours de justice, services correctionnels) (Zhang et autres, 2013) <sup>15</sup> .

<sup>11</sup> STATISTIQUE CANADA (2013b). *La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2011* par Maire SINHA. p.42.

<sup>12</sup> STATISTIQUE CANADA (2013b). *La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2011* par Maire SINHA. p.42.

<http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2013001/article/11805-fra.pdf>

<sup>13</sup> La présente analyse tient compte de toutes les formes de violence constituant un crime en vertu du *Code criminel* qui sont signalées à la police et dont celle-ci a établi le bien-fondé. Par contre, elle ne tient pas compte des crimes violents non signalés à la police et qui, d'après les données de l'Enquête sociale générale sur la victimisation, représentaient environ les trois quarts des incidents de violence conjugale autodéclarés en 2009 (Brennan, 2011). La présente analyse fait également abstraction des cas de violence psychologique et d'exploitation financière n'atteignant pas le seuil criminel. STATISTIQUE CANADA (2013b). *La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2011* par Maire SINHA. p.42.

<sup>14</sup> ZHANG, Ting, et autres (2013). *Une estimation de l'incidence économique de la violence conjugale au Canada en 2009*, ministère de la Justice du Canada, Ottawa. [http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-ci/vf-fv/rr12\\_7/rr12\\_7.pdf](http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-ci/vf-fv/rr12_7/rr12_7.pdf)

<sup>15</sup> STATISTIQUE CANADA (2013b). *La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2011* par Maire SINHA. p.42.

## Faits saillants en Ontario

<b>La violence conjugale en Ontario aurait touché 22 572 femmes et ce n'est que la pointe de l'iceberg</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>L'Ontario et le Québec ont affiché les taux les moins élevés de violence entre partenaires intimes, soit 22 572 femmes. Et les régions métropolitaines de recensement (RMR) de ces provinces ont inscrit quelques-uns des taux les moins élevés de toutes les RMR, dont Ottawa)<sup>16</sup>.</li></ul>
<b>En Ontario, le harcèlement criminel<sup>17</sup> à l'égard des femmes est très fréquent</b>
En 1993, l'infraction de harcèlement criminel (aussi appelée traque) a été ajoutée au <i>Code criminel</i> pour protéger celles qui en sont victimes. Ainsi, un comportement, licite en soi, qui dégénère en « traque » est désormais considéré comme un crime. On définit généralement le harcèlement criminel comme le fait d'amener quelqu'un à craindre pour sa sécurité ou pour celle d'une de ses connaissances.
<ul style="list-style-type: none"><li>C'est au Nouveau-Brunswick, suivi du Québec et de l'Ontario, que le harcèlement criminel à l'endroit des femmes était le plus courant (Statistique Canada, 2013b, p.34).</li></ul>
<b>Victimes de harcèlement criminel, affaires déclarées par la police, selon le sexe de la victime et la province et le territoire, 2011<sup>18</sup></b>
Ontario : Nombre de femmes : 519 193 Nombre d'hommes : 157 929
<b>Et les agresseurs sont le plus souvent les partenaires intimes</b>
➤ Ces hommes étaient le plus souvent les partenaires intimes, actuels ou anciens, des victimes féminines : plus de la moitié (58 %) de l'ensemble des affaires de harcèlement criminel envers les femmes ont été perpétrées par un partenaire intime de sexe masculin (Statistique Canada, 2013b, p.34).

## Homicides entre conjoints

<b>Après avoir été en diminution depuis 1991, on note une augmentation en 2011 des homicides conjugaux</b>
➤ En 2011, le taux d'homicides sur des partenaires intimes de sexe féminin a augmenté de 19 %, étant passé de 4,4 victimes pour 1 million de femmes en 2010 à 5,2 victimes pour 1 million en 2011 (Statistique Canada, 2013a, p.52).
➤ En 2011, 59 victimes d'homicides entre conjoints, sont de sexe féminin (Statistique Canada, 2013a, p.61).
<b>Un risque élevé d'être tuées pour les ex-conjointes</b>
➤ Dans le cas des femmes, le risque de se faire tuer est plus élevé si elles sont séparées que si elles vivent avec leur conjoint (Statistique Canada, 2013, p.54).

<sup>16</sup> STATISTIQUE CANADA (2013b). *La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2011* par Maire SINHA. Tableau 3.11, p.42 et 54. <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2013001/article/11805-fra.pdf>

<sup>17</sup> STATISTIQUE CANADA (2013b). *Mesure de la violence faite aux femmes : tendances statistiques, Juristat*, Ottawa, sous la direction de Maire SINHA. p.33. <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2013001/article/11766-fra.pdf>

<sup>18</sup> STATISTIQUE CANADA (2013b). *Mesure de la violence faite aux femmes : tendances statistiques, Juristat*, Ottawa, sous la direction de Maire SINHA. <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2013001/article/11766-fra.pdf>

### **Faits saillants en Ontario**

Depuis sa création en 2003, le Comité d'examen des décès dus à la violence familiale (CEDVF) a examiné 144 cas, portant sur 219 décès au total.

De tous les cas examinés entre 2003 et 2011,

- 53 % des cas examinés étaient des homicides.
- 47 % des cas examinés étaient des homicides-suicides.
- 74 % de tous les cas examinés de 2003 à 2011 mettaient en cause un couple qui avait des antécédents de violence familiale.
- 72 % des cas mettaient en cause un couple qui s'était séparé ou était sur le point de le faire<sup>19</sup>.

#### **Les meurtres-suicides au Canada**

- Entre 2001 et 2011, 195 personnes ont été victimes de meurtres-suicides entre conjoints, pratiquement toutes des femmes (97 %) (Statistique Canada, 2013a).
- Au total, il y a eu 32 meurtres-suicides entre partenaires amoureux ou autres partenaires intimes pendant la période allant de 2001 à 2011 (Statistique Canada, 2013a).
- Les femmes âgées étaient beaucoup plus susceptibles que les hommes âgés d'être victimes d'un meurtre-suicide dans la famille entre 2001 et 2011. Plus de 8 victimes âgées sur 10 (84 %) étaient des femmes (Statistique Canada, 2013a).

### **3.1.2 Plan d'action ontarien contre la violence familiale et la violence conjugale<sup>20</sup>**

Le premier plan d'action du gouvernement de l'Ontario contre la violence familiale date de 2004. Il a été révisé en 2007 et en 2012. La ministre déléguée à la Condition féminine, Laurel Broten a évalué les réalisations et mis à jour ses engagements pour les quatre prochaines années.

<sup>19</sup> BUREAU DU CORONER EN CHEF DE L'ONTARIO (2012). *Comité d'examen des décès dus à la violence familiale*. p. iv. <http://www.mcscs.jus.gov.on.ca/stellent/groups/public/@mcscs/@www/@com/documents/webasset/fc161193.pdf>

<sup>20</sup> GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO (2012). *Plan d'action contre la violence familiale-Rapport d'étape, Mai 2012*. [http://www.women.gov.on.ca/owd\\_new/french/resources/publications/dvap2012/report.shtm](http://www.women.gov.on.ca/owd_new/french/resources/publications/dvap2012/report.shtm)

Ce plan a plusieurs objectifs, à savoir :

- Améliorer les services communautaires d'aide aux victimes
- Dépister les femmes à risque et intervenir rapidement
- Changer les attitudes pour prévenir les actes de violence
- Renforcer l'intervention du système judiciaire
- Améliorer l'accès et l'équité

Et parmi ses objectifs, il s'agit :

- ✓ Améliorer l'accès aux services en français
- ✓ Reconnaître les besoins particuliers des autochtones

### **3.1.3 Plan de l'Action ontarienne contre la violence faite aux femmes (2010-2014)**

Action ontarienne contre la violence faite aux femmes (AOcVF), un organisme de défense des droits des femmes francophones de l'Ontario, créée en 1988, a développé en 2010 son plan stratégique de développement des services en français pour les 4 prochaines années.

Intitulé, « **Ensemble, ça marche!** », *Les femmes d'expression française de l'Ontario se donnent un plan stratégique communautaire de développement des services en français (SEF) en matière de violence contre les femmes 2010-2014.*

Trois grands objectifs ont été visés par AOcVF à travers ce plan stratégique. Pour y arriver, des « priorités d'action » ont été énumérées. Les voici :

« But 1. L'élimination de la violence contre les femmes dans toutes leurs diversités, par l'atteinte des droits à l'égalité des femmes. » À ce sujet, « la violence contre les femmes constitue l'une des barrières principales à l'atteinte des droits à l'égalité et l'autonomie financière des femmes est l'une des clés les plus importantes en vue de l'élimination de la violence contre les femmes ». Malheureusement, « malgré les droits inscrits dans la *Charte canadienne des droits et libertés*, les droits à l'égalité des femmes au Canada sont donc loin d'être chose acquise, en particulier pour les femmes autochtones, les femmes immigrantes et les femmes appauvries » (AOcVF, 2010, p.3)<sup>21</sup>.

---

<sup>21</sup> ACTION ONTARIENNE CONTRE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES (AOcVF) (2010). « *Ensemble, ça marche!* », *Les femmes d'expression française de l'Ontario se donnent un plan stratégique communautaire de développement des services en français (SEF) en matière de violence contre les femmes, 2010-2014* (Plan stratégique), Ontario, Mai 2010, 13 p. [http://aocvf.ca/documents/Plan\\_strategique\\_2010\\_2014\\_AOcvf.pdf](http://aocvf.ca/documents/Plan_strategique_2010_2014_AOcvf.pdf)

« But 2. La pérennité du réseau autonome des services en français en matière de violence contre les femmes ». Elle suggère arriver à cela par :

- « la concertation;
- la consolidation de l'infrastructure des SEF pour assurer leur avenir;
- l'amélioration de la prévention, sensibilisation et de l'accès aux SEF en matière d'agression à caractère sexuel et de violence conjugale, pour les femmes d'expression française à travers la province, dans toutes leurs diversités;
- L'élargissement des initiatives déjà en place en matière de prévention, sensibilisation, formation et analyse des enjeux;
- L'amélioration de l'accès à la justice, à l'éducation juridique populaire, à l'information juridique en matière de droit de la famille, droit criminel et droit de l'immigration; et amélioration du soutien aux femmes en matière de droit de la famille, aux conseils et à la représentation juridique;
- Le développement de nouvelles initiatives, dont la recherche, pour mieux desservir les femmes d'expression française » (AOcVF, 2010, p.4).

« But 3. La reconnaissance des besoins de la communauté des femmes d'expression française de l'Ontario et la défense des droits des femmes d'expression française de l'Ontario » (AOcVF, 2010, p.12).

« Les femmes francophones de l'Ontario ont droit à des services en français peu importe leur lieu de résidence en Ontario; AOcVF fera la promotion du principe de l'« offre active » en matière d'accès aux SEF, principe selon lequel l'obligation repose sur l'organisme offrant des services et non sur l'usagère qui aurait à en faire la demande » (Ibid.).



### 3.1.4 La violence conjugale, ce n'est ni une histoire d'amour, ni une chicane de couple !

Avant de poursuivre, clarifions ce dont nous discuterons dans le rapport lorsque nous parlons de violence conjugale. En premier lieu, il est nécessaire de distinguer les conflits conjugaux appelés communément chicane de couple et violence conjugale. Quatre critères permettent de les différencier : le gain, l'agression, la persistance et l'impact<sup>22</sup>.

Chicane de couple	Violence conjugale
<p><b>Gain</b> Dans le cas d'un conflit, les partenaires vivront un différend et chercheront le pouvoir sur la situation et non sur l'autre personne. Ils utiliseront des arguments pour convaincre et non la violence.</p>	<p><b>Gain</b> Dans une relation où il existe de la violence conjugale, le conjoint violent cherchera à obtenir le pouvoir en intimidant, en menaçant ou en infériorisant sa partenaire.</p>
<p><b>Agression</b> Dans une chicane de couple, l'intention est de gagner sur le sujet du conflit, qui n'est pas un prétexte pour prendre le contrôle.</p>	<p><b>Agression</b> La violence conjugale n'est pas un acte impulsif.</p>
<p><b>Persistance</b> La chicane de couple est non planifiée et porte sur un sujet spécifique, qui peut revenir dans la relation comme un sujet récurrent et conflictuel, mais non pas comme un cycle.</p>	<p><b>Persistance</b> La violence conjugale est cyclique et récurrente.</p>
<p><b>Impact</b> Lors d'un conflit, les deux partenaires sont libres de réagir et de s'exprimer, car la peur n'est pas présente.</p>	<p><b>Impact</b> La violence conjugale a un grave impact et un effet potentiellement destructeur sur la personne qui la subit.</p>

<sup>22</sup> Ce tableau est adapté de *Contexte de violence conjugale ou chicane de ménage : bien faire la distinction afin de mieux intervenir* – Atelier présenté dans le cadre du colloque de Plaidoyer-Victimes par Diane PRUD'HOMME et Louise RIENDEAU. [http://www.agencess04.qc.ca/images/images/reseautrejonial/services\\_sociaux/forum\\_violence/violence%20conjugale%20ouchicane%20de%20couple%20pour%20y%20voir%20plus%20clair.pdf](http://www.agencess04.qc.ca/images/images/reseautrejonial/services_sociaux/forum_violence/violence%20conjugale%20ouchicane%20de%20couple%20pour%20y%20voir%20plus%20clair.pdf)

### 3.1.5 La violence conjugale en milieu rural : le point sur les recherches

<b>Le point sur les recherches</b>
<b><i>Difficultés pour les femmes vivant dans une collectivité rurale en Ontario</i></b>
Les difficultés les plus souvent citées concernaient le transport, l'insuffisance des ressources et l'isolement.
<b><i>Les armes à feu : un outil de menace dans les milieux ruraux utilisés contre les femmes</i></b>
« En Ontario, nous avons constaté que, dans chaque région, un assez grand nombre de femmes ont été agressées par un homme armé d'un couteau ou d'une arme à feu avant la séparation. Comme on s'y attendait, l'utilisation d'un couteau ou d'une arme à feu avant la séparation a été évoquée par les femmes résidant <i>dans les régions rurales et du Nord de l'Ontario.</i> »
Certains chercheurs soutiennent même que l'utilisation d'armes à feu au cours d'incidents violents est probablement plus courante dans les collectivités rurales que dans les collectivités urbaines (DeKeseredy et Schwartz, 2009).
Websdale (1998, p.10) affirme :
« La culture rurale, avec son acceptation des armes à feu pour la chasse et l'autodéfense, peut inclure un code chez certains hommes qui acceptent l'utilisation naturelle des armes à feu afin d'intimider leur épouse et leur partenaire intime. Dans les zones urbaines, il est plus difficile pour les agresseurs de tirer un coup de feu sans être repérés. Les gens de la campagne sont plus habitués aux détonations des armes et attribuent souvent ces sons à une utilisation légitime, comme la chasse <sup>23</sup> ». (Dragiewicz et DeKeseredy 2008, p.49-50)

### 3.1.6 La violence conjugale : analyse de la situation des femmes de Prescott-Russell, le point de vue des intervenantes

Nous avons organisé, spécifiquement pour la violence en contexte conjugal et la violence sexuelle en milieu rural, une entrevue de groupe auprès de huit intervenantes dans les différents organismes et services communautaires afin de mieux comprendre la dynamique de la violence en contexte conjugal en milieu rural, mais aussi les défis auxquels les femmes des comtés de Prescott-Russell se heurtent lorsqu'elles veulent cheminer vers une vie sans violence pour elles et leurs enfants.

Les intervenantes qui ont participé à cette entrevue de groupe proviennent des principaux organismes offrant des services directs aux femmes victimes de violence conjugale. Les résultats qui sont présentés ici reflètent leur analyse de la situation et cette analyse prend sa source dans leur expérience de travail quotidien auprès d'elles. Nous avons utilisé l'italique pour mettre en relief les propos des intervenantes.

<sup>23</sup> DRAGIEWICZ, Molly et Walter DEKESEREDY (2008). *Étude sur les expériences des femmes victimes de violence ayant recours au tribunal de la famille dans huit régions de l'Ontario*, Toronto, Imprimeur de la Reine, p.49-50.  
<http://www.citizenship.gov.on.ca/owd/french/resources/publications/dvac/etude.html>

Nous avons divisé cette analyse en deux grandes sections, soit la dynamique de la violence conjugale dans les comtés, et les défis et obstacles spécifiques en milieu rural auxquels sont confrontées les femmes victimes de violence conjugale.

➤ **La dynamique de la violence en contexte conjugal pour les femmes de Prescott-Russell**

<p><b>La violence conjugale, encore un tabou</b></p> <p><i>Le secret et le tabou font encore partie de la culture des familles ici.</i></p>
<p><b>Et c'est une histoire que l'on règle en famille</b></p> <p><i>Les gens sont plus privés, on parlait de ça justement, dans les milieux ruraux, les gens gardent des choses beaucoup plus en privé.</i></p> <p><i>C'est la même chose, au niveau de la santé mentale, les gens sont beaucoup plus privés, gardent plus pour eux ce qui se passe à la maison. Partage moins, ils ont moins d'opportunité de partager ça avec une voisine, ou quelqu'un à l'épicerie, ou quelqu'un au dépanneur, donc tout reste privé donc ça les garde, justement, dans les cercles... ... dans le secret.</i></p> <p><i>Ça fait encore partie des valeurs, comme de « ce qui se passe chez nous... ça reste chez nous ».</i></p> <p><i>Tout le monde se connaît, fait que « je ne me mêle pas de ça ».</i></p>
<p><b>Être isolée... et personne pour nous entendre</b></p> <p><i>L'isolement aussi par rapport au fait qu'il n'a pas de voisin si proche.</i></p> <p><i>Peut-être que tu ne verras pas personne pour un bout de temps aussi.</i></p>
<p><b>Même si on est entourée de sa famille... on peut en être prisonnière</b></p> <p><i>Quand tu vis sur une ferme, comme ce sont des entreprises avec plus d'une génération, leur réseau, c'est leur famille. Elles sont isolées de tout et manquent de contact avec les autres réseaux de support.</i></p>
<p><b>Le manque de transport augmente les risques...</b></p> <p><i>Le manque de transport et de transport en commun augmente l'isolement.</i></p> <p><i>Il y a de grandes distances à parcourir. Tu ne marches pas 500 mètres au coin pour l'autobus, tu fais à peu près 15 kilomètres pour te rendre à un chemin principal.</i></p> <p><i>Quand tu es à (X), puisqu'il faut que tu viennes à ton rendez-vous à (X), tu ne peux pas nécessairement jumeler ça avec ton épicerie ou une autre sortie parce que des fois, c'est le conjoint qui conduit, ou des fois, c'est un membre de la famille.</i></p> <p><i>La plupart des services sont juste disponibles à Hawkesbury, donc les personnes qui restent plus éloignées, dans les petits centres ou encore dans les concessions, leurs problèmes de transport augmentent aussi pour assurer leur propre sécurité.</i></p>
<p><b>... et diminue les moyens pour s'en sortir sans réseau de support</b></p> <p><i>Il n'y a pas de transport, elles sont isolées, il n'a pas de réseau, et les services sont loin.</i></p>

### **La violence conjugale, un risque accru en milieu conjugal du fait du manque d'anonymat**

*Si elle déménage, et qu'elle vit dans un petit village, où tout le monde se connaît, il y a tout le temps quelqu'un qui vient à savoir où elle demeure. Puis je dirais aussi les enfants, les enfants ont une grosse influence. Mettons que les enfants vont à l'école, c'est certain qu'ils ont une appartenance à leurs amis, toute la communauté de (X). Ils ne voudront pas aller vivre ailleurs, à une autre école ou dans une autre équipe sportive.*

*C'est que pour aller cogner à la porte d'un service, c'est difficile, surtout que tu ne veux pas rencontrer ton voisin. Puis il y a un risque ici, que t'as beaucoup moins en ville.*

*Souvent, les gens viennent me voir à Casselman ou Rockland, pour ne pas venir à Hawkesbury, pour ne pas être vus dans la salle d'attente à Hawkesbury.*

*Dans les comtés, il y a la perception que les services ne sont pas accessibles pour les personnes qui sont loin des centres. Les femmes savent, tout le monde sait que la Maison Interlude est là, mais elles ne savent pas nécessairement qu'il y a quelqu'un qui pourrait faire de « l'outreach ». Ce n'est pas parce qu'elles ne connaissent pas qu'il y a des services, c'est parce qu'elles pensent que c'est inaccessible pour elles, si elles restent dans ce milieu-là.*

### **Comment vivre en sécurité sans devoir abandonner sa sécurité financière et l'entreprise familiale**

*Un des plus grands problèmes que nous rencontrons dans nos services c'est, justement, qu'elles sont généralement des partenaires d'entreprise avec leur conjoint. C'est souvent une ferme héritée de plusieurs générations. Et ça, cet engagement-là fait qu'elles retournent avec leur conjoint, parce que de un, elles s'inquiètent trop de ce qui se passe à la ferme quand elles ne sont pas là. C'est généralement elles qui font la comptabilité, qui commandent les trucs, en tout cas, etc. Puis aussi, elles savent que leur choix, si elles quittent, la ferme devra être vendue probablement, va être démantelée, et ça, c'est comme inacceptable. C'est un obstacle quasiment infranchissable. Alors que ce qu'elles auraient voulu choisir, c'est de quitter. Mais elles sentaient qu'elles ne pouvaient pas. C'est assez terrible. Attachées par ça, cet héritage familial et leur amour pour la ferme aussi. C'est le fait que c'est leur travail, c'est leur identité, c'est la fierté de leur travail, l'attachement et la pérennité de l'entreprise familiale aussi.*

## **➤ Des défis et des obstacles spécifiques en milieu rural : les réalités multidimensionnelles des femmes de Prescott-Russell**

### **Se mettre en sécurité... sans tout quitter : transport, emploi, logement**

*Quitter, ça crée une dépendance que ce soit le transport, il faut qu'elle se fie à quelqu'un qui a une voiture, si elle n'en a pas, parce qu'il n'y a pas rien d'autre.*

*Au niveau de l'entreprise familiale, trois quarts du temps, c'est elle qui fait rouler la partie administrative de l'entreprise. Elle doit se trouver un autre emploi, quelques fois sans qualification précise.*

*La même chose si tu as un emploi, le logement c'est pas évident, tu pars d'un village à un autre. Il y a peu de logements locatifs.*

*Au niveau économique, financier, c'est quasiment insurmontable quand on y pense.*

### **Se trouver un emploi après... ou être condamnée à l'exil et au déracinement ?**

*Des emplois, dans Prescott-Russell, il n'en a pas tant que ça. Au-delà du milieu agricole, dans les petites villes des comtés, ce n'est pas évident de se relocaliser au niveau emploi.*

*S'il faut que tu quittes, il faut presque que tu changes de village, justement pour te protéger, mais essayer de te trouver un autre boulot, ce n'est pas évident.*

*En milieu rural, une bonne solution, c'est souvent le déracinement. Faut que tu quittes, c'est pas nécessairement une solution, mais c'est souvent la meilleure. Tandis qu'en milieu urbain, tu changes de quartier, puis c'est déjà un bon... t'es encore dans la même ville, mais t'as juste changé de quartier, mais tandis qu'ici, faut que tu changes vraiment de communauté au complet.*

### **La violence conjugale ne prend pas fin après la séparation... elle pourrait même augmenter du fait même de la vie en milieu rural**

*En milieu rural, justement tout le monde sait...*

*Elle ne peut pas se cacher, tout le monde sait où elle est, qui elle est, tout le monde le lui rappelle, elle est super vulnérable : transport, enfants.*

*Quand tu vas porter ton enfant à l'école en ville, tu peux facilement l'amener quelque part, il y a assez de monde pour que personne ne te voie. Mais ici, dans les petites communautés, tout le monde te voit.*

### **Les visites supervisées, la garde et les pressions des enfants lors des procédures... un risque accru aussi**

*Dans les petites communautés, les femmes qui quittent n'ont souvent personne autour d'elles; c'est aussi une des conséquences de la violence qu'elles ont subie. Et dans les situations de visite du père, la mère n'a personne à qui confier les enfants pour que le père vienne les ramasser. Ça finit que c'est elle qui est la personne-contact.*

*Les visites se font surtout dans le réseau de la famille, chez une des grand-mères, ce qui peut augmenter le peu de soutien que les mères reçoivent et même les mettre en danger. Et ces conflits avec la belle-famille peuvent durer des années.*

*Des services pour les visites surveillées ne sont disponibles qu'à Hawkesbury, donc les personnes qui restent plus éloignées, leurs problèmes de transport augmentent aussi pour assurer leur propre sécurité. Si elles voudraient aller reconduire l'enfant plus loin, du fait du manque de transport, ça pourrait être plus difficile pour elles d'assurer leur sécurité.*

*Lorsque les enfants sont un petit peu plus vieux, ils mettent beaucoup de pression sur leur mère pour leur visite dans leur famille plutôt que dans des lieux supervisés. C'est dur de résister à cette pression des enfants. C'est très, très difficile. Si bien que les mères vivent encore dans la peur.*

### **Vivre avec la peur en permanence**

*La peur est permanente, pendant la relation, et aussi après la séparation.*

*Elles vivent tout le temps dans cette peur-là, parce que tu ne peux pas casser le lien, tu ne peux pas juste partir, puis c'est fini, même après la séparation, la déclaration ou quoi que ce soit.*

### 3.1.7 Les conséquences de la violence conjugale sur les femmes, le point sur les recherches et le point de vue des intervenantes de Prescott-Russell

Dans cette section, nous présentons une synthèse des principales recherches scientifiques récentes sur les conséquences de la violence conjugale pour quatre dimensions : la santé, la santé mentale, les dépendances et la relation mère-enfants. Par la suite, nous présenterons les résultats de notre analyse de l'entrevue de groupe auprès des intervenantes à propos de leur analyse sur le terrain concernant les conséquences de la violence conjugale.

« Trois grandes conclusions du *Rapport mondial sur la violence et la santé* de l'OMS concernent les conséquences de la violence conjugale sur la santé :

- Plus la violence est grave, plus l'effet sur la santé physique et mentale de la femme qui en est victime est profond;
- Les répercussions de différents types et de multiples épisodes de violence semblent être cumulatives;
- Les conséquences de la violence peuvent persister longtemps après que celle-ci s'est arrêtée<sup>24</sup> ».

#### 3.1.7.1 Violence conjugale et santé des femmes

##### Le point sur les recherches

##### Au niveau de la santé physique

##### *Des blessures physiques*

- Les femmes victimes de violence conjugale étaient deux fois plus susceptibles que les hommes de subir des blessures corporelles,
- trois fois plus susceptibles d'interrompre leurs activités quotidiennes. (Statistique Canada 2013b, p.9)<sup>25</sup>

##### *Et des craintes de perdre la vie*

« Les femmes sont près de sept fois plus susceptibles de craindre pour leur vie ». (Statistique Canada 2013b, p. 9).

##### Au niveau de la santé sexuelle

- Manque de contrôle sur la prise de décisions en matière de reproduction
- Probabilité accrue de prendre part à des relations sexuelles non protégées
- Infections transmissibles sexuellement et infection à VIH-sida
- Dyspareunie, infection ou saignements vaginaux, baisse de la libido, irritation génitale
- Grossesse non planifiée ou non souhaitée<sup>26</sup>

<sup>24</sup> PORTAIL D'INFORMATION PRÉNATALE (2011). *Violence conjugale* par Sylvie LÉVESQUE, avec la collaboration de Julie LAFOREST, Québec. Institut national de santé publique du Québec. p.11.

<http://infoprenatale.inspq.qc.ca/Data/Sites/1/SharedFiles/PDF/violence-conjugale.pdf>

<sup>25</sup> STATISTIQUE CANADA (2013b). *Mesure de la violence faite aux femmes : tendances statistiques, Juristat*, Ottawa, sous la direction de Maire SINHA. p.9. <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2013001/article/11766-fra.pdf>

<sup>26</sup> SOCIÉTÉ DES OBSTÉTRICIENS ET DES GYNÉCOLOGUES DU CANADA (2009). *Déclaration de consensus sur la violence exercée par un partenaire intime*, p.11. <http://infoprenatale.inspq.qc.ca/Data/Sites/1/SharedFiles/PDF/violence-conjugale.pdf>

### 3.1.7.2 Violence conjugale et santé mentale

#### Le point sur les recherches

##### **Au niveau de la santé mentale**

##### ***Niveau de stress quotidien augmenté significativement***

« Plus de la moitié (53 %) des femmes victimes de violence aux mains d'un conjoint ont affirmé que la plupart de leurs journées étaient très stressantes ou extrêmement stressantes; cette proportion était de beaucoup supérieure à celle enregistrée chez les femmes non victimes de violence (23 %) <sup>27</sup> ».

##### ***Prise de médicaments presque deux fois plus élevés***

« Plus du quart des victimes de violence conjugale (27 %) prenaient des médicaments pour composer avec la dépression, pour les calmer ou pour les aider à dormir.

Ces proportions sont considérablement supérieures à celles observées chez les femmes qui n'ont pas été victimes de violence (18 %) <sup>28</sup> ». (Statistique Canada 2013b, p. 9).

##### ***Sentiment de crainte, anxiété et colère très fréquents***

Les femmes victimes de violence conjugale étaient

- sept fois plus nombreuses que les hommes à être craintives (27 % par rapport à 4 %),
- trois fois plus susceptibles de souffrir de dépression ou d'anxiété (23 % par rapport à 7 %).

Et dans la recherche de Marina Morrow (1999) <sup>29</sup>, chercheuse à l'Université de la Colombie-Britannique, les femmes aux prises avec des problèmes chroniques de santé mentale et vivant en contexte de violence conjugale manquent cruellement de services.

- Elle note que malgré le nombre croissant de recherches révélant l'impact de la violence et des traumatismes sur la santé mentale des femmes :

*Peu de programmes de santé sont conçus pour répondre aux besoins des femmes violentées aux prises avec des troubles mentaux chroniques et persistants*

*Notamment pour les femmes ayant reçu un diagnostic de trouble de personnalité limite, les femmes aux prises avec la toxicomanie et la maladie mentale, les femmes en prison, les femmes atteintes de troubles de croissance et les populations autochtones, immigrantes et réfugiées <sup>30</sup>.*

<sup>27</sup> STATISTIQUE CANADA (2013b). *Mesure de la violence faite aux femmes : tendances statistiques, Juristat*, Ottawa, sous la direction de Maire SINHA. p. 9. <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2013001/article/11766-fra.pdf>

<sup>28</sup> STATISTIQUE CANADA (2013b). *Mesure de la violence faite aux femmes : tendances statistiques, Juristat*, Ottawa, sous la direction de Maire SINHA. p. 9. <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2013001/article/11766-fra.pdf>

<sup>29</sup> BRITISH COLUMBIA CENTRE OF EXCELLENCE FOR WOMEN'S HEALTH, BC MINISTRY OF HEALTH, MINISTER'S ADVISORY COUNCIL ON WOMEN'S HEALTH, BC MINISTRY OF EQUAL OF WOMEN'S EQUALITY (1999). « *Hearing Voices Mental Health Care for Women* », Vancouver, B.C., Marina MORROW et Monica CHAPPELL. <http://bcewh.bc.ca/publications-resources/documents/hearingvoices.pdf>

<sup>30</sup> LE RÉSEAU. *La violence et les traumatismes dans la vie des femmes atteintes de maladies mentales graves : des causes souvent négligées de côté*, selon une étude. Hiver/Printemps 2004, Volume 6/7, Numéro 4/1. <http://www.cwhn.ca/fr/node/39974>

- Son étude a indiqué que de nombreux professionnels de la santé mentale sont réticents à reconnaître l'impact de la violence et des traumatismes dans la vie des femmes.

Ils diminuent l'importance de ces facteurs ou les voient comme des questions qui n'ont aucun lien avec la santé mentale.

En raison d'une telle vision, les outils d'évaluation et les programmes de traitements en place actuellement ne tiennent pas toujours compte de la violence et des traumatismes subis.

Ces pratiques limitent gravement la capacité du système de santé mentale à répondre aux besoins des femmes de façon efficace et peuvent donner lieu à des erreurs de diagnostic ou retarder grandement la prestation d'une aide adéquate.

**Le point sur les recherches récentes : la contribution de la synthèse des recherches sur les liens entre la violence conjugale et la santé mentale recensée par la Coalition des maisons de transition de Colombie-Britannique (2011)<sup>31</sup>**

L'association entre la violence contre les femmes, la toxicomanie et la santé mentale a été étudiée en utilisant diverses méthodes et approches de recherche, tous montrant que les femmes qui ont connu la violence ont des taux significativement plus élevés de consommation de drogues et de problèmes de santé mentale par rapport aux femmes qui n'ont pas connu la violence. [traduction libre]

***Plus souvent que les autres, les femmes ayant vécu de la violence ont un diagnostic de santé mentale***

L'étude de Ledermir, A., Schraiber, L., D'Oliveira, A., Franca-Junior, I., Jansen, H. (2008) a révélé que 50 % des femmes interrogées qui ont subi de la violence avaient un diagnostic clinique en santé mentale, comparativement à seulement 20 % des femmes qui n'avaient pas connu la violence<sup>32</sup>. [traduction libre]

***Des risques très élevés de développer plusieurs problèmes de santé mentale***

Une étude menée par Dutton et al. (2005) a constaté que le risque de développer une dépression, le trouble de stress post-traumatique (TSPT), les problèmes de toxicomanie ou de devenir suicidaire était de 3 à 5 fois plus élevé pour les femmes victimes de violence dans leurs relations par rapport aux femmes qui n'en vivaient pas dans leurs relations<sup>33</sup>. [traduction libre]

<sup>31</sup> BC SOCIETY OF TRANSITION HOUSES (2011). « *Report on Violence Against Women, Mental Health and Substance Use* ». Vancouver, Fondation canadienne pour les femmes, Février 2011.

[http://www.canadianwomen.org/sites/canadianwomen.org/files/PDF%20-%20VP%20Resources%20-%20BCSTH%20CWF%20Report\\_Final\\_2011\\_%20Mental%20Health\\_Substance%20Use.pdf](http://www.canadianwomen.org/sites/canadianwomen.org/files/PDF%20-%20VP%20Resources%20-%20BCSTH%20CWF%20Report_Final_2011_%20Mental%20Health_Substance%20Use.pdf)

<sup>32</sup> LEDERMIR, A., L. SCHRAIBER, A. D'OLIVEIRA, I. FRANCA-JUNIOR, H. JANSEN (2008). « *Violence Against Women by their Intimate Partner and Common Mental Disorders. Social Science & Medicine* », 66(4).

<sup>33</sup> DUTTON, M., S. KALTMAN, L. GOODMAN, K. WEINFURT, N. VANKOS (2005). « *Patterns of Intimate Partner Violence: Correlates and Outcomes. Violence Victims* », (20)5, p.483-497.



### **Et des troubles liés à des dépendances**

Logan, Walker, Cole, et Leukefeld (2002) ont également constaté que les femmes touchées par la violence dans les relations présentaient des risques élevés de développer une dépression (26,3 % de plus), TSPT (53,4 % de plus), et les dépendances d'alcool (12,2 % de plus)<sup>34</sup>. [traduction libre]

### **Mais la violence conjugale, précéderait les problèmes de santé mentale et de consommation**

Plusieurs recherches démontrent que la violence subie par les femmes précède leur consommation de drogues et/ou des problèmes de santé mentale.

Certaines femmes peuvent avoir de la difficulté à obtenir des services du fait du stigmate de la maladie mentale.

Ces étiquettes de santé mentale peuvent être stigmatisantes et créent des obstacles aux services. Par exemple, les femmes souffrant du trouble de personnalité limite (TPL) sont parfois considérées comme « difficiles à travailler » et peuvent se voir refuser l'accès à des services<sup>35</sup>. [traduction libre]

### **Médicalisation et ignorance des problèmes de violence**

Plusieurs femmes se font prescrire des médicaments pour des problèmes de santé mentale, y compris la dépression et l'anxiété. Ces médicaments sont souvent prescrits sans tenir compte des problèmes sous-jacents<sup>36</sup>. [traduction libre]

### **Ces médicaments peuvent même contribuer à la violence**

Les médicaments tels que les tranquillisants et les benzodiazépines peuvent aider les femmes à se sentir moins anxieuses, mais pour certaines femmes ces médicaments peuvent les empêcher d'évaluer correctement leur sécurité. En outre, il peut être très difficile d'arrêter de consommer les médicaments tels que les benzodiazépines<sup>37</sup>. [traduction libre]

<sup>34</sup> LOGAN T., R. WALKER, J. COLE, & C. LEUKEFELD (2002). « *Victimization and substance use among women: contributing factors, interventions and implications*. *Review of General Psychology* », 6 (4), p.325-397.

<sup>35</sup> PURVES, D., et N. SANDS (2009). « *Crisis and Triage Clinicians' Attitudes Toward Working with People with Personality Disorder*. *Perspectives in Psychiatric Care* », 45 (3), p.208-215.

<sup>36</sup> TANNENBAUM, C., et A. FORD. « *Women and Psychotropic Drugs* ». (n.d.). <http://www.cwhn.ca/PDF/womenMentalHealth.pdf>

<sup>37</sup> BUOTE, D. (2010) « *Policies, Procedures and Practices Related to Services and Supports for Substance Use and Mental Wellness Among Women Fleeing Violence: Perspectives of Agency Managers and Frontline Workers in BC*. Arbor Educational & Clinical Consulting Inc. ».

### 3.1.7.3 Violence conjugale et abus de substance

#### ***Souvent, les femmes dépendantes ont un passé de violence sexuelle et des relations violentes qui se poursuivent à l'âge adulte***

Dans une étude à partir de neuf centres de traitement pour dépendance en Ontario, les chercheurs ont constaté que 85,7 % des 98 femmes de l'échantillon avaient été victimisées. Les femmes ont déclaré avoir été victimes de violence physique majeure (56,1 %), de violence sexuelle dans l'enfance (56,3 %) et de violence sexuelle lorsqu'elles étaient adultes (45,4 %) <sup>38</sup>.

#### ***Mais lorsque les femmes ont le soutien nécessaire, leur consommation diminue***

Les chercheurs ont également constaté que le soutien des femmes autour de leurs expériences de violence et d'autres facteurs de stress peut réduire le stress qui, à son tour, peut aider à réduire les niveaux de consommation de drogues.

#### ***Un soutien qui doit s'étendre à toutes les sphères de la vie***

Dans la recherche BCCEWH, les femmes qui ont bénéficié du soutien grâce à un programme de logements de transition ont signalé une diminution de leur consommation de drogues et étaient moins susceptibles d'identifier leur consommation de drogues comme un problème, même quand elles ont reçu peu de soutien autour de l'utilisation de la substance en particulier <sup>39</sup>.

#### **Violence conjugale, abus de substance, santé mentale et milieu rural**

En 2008, dans les comtés de Grey and Bruce, un comité s'est penché sur les besoins des femmes en milieu rural, vivant des situations de violence et ayant des problèmes de santé mentale, et d'abus de substance <sup>40</sup>.

#### ***Les femmes reconnaissent avoir de la difficulté :***

- à reconnaître les traumatismes liés à leur passé de violence ou même à leur situation actuelle;
- de même que les liens entre ce passé et leurs problèmes de santé mentale ou leur consommation;
- et des liens entre ces abus, les problèmes de santé mentale/consommation et les impacts négatifs de ceux-ci sur leur sécurité, leur estime d'elles-mêmes, la sécurité de leurs enfants et les traitements.

<sup>38</sup> CORMIER, R., C. DELL, et N. POOLE (2003). « *Women and Substance Use Problems*. In *Women's Health Surveillance Report. Public Health: A Multi Dimensional Look at the Health of Canadian* ». [http://secure.cihi.ca/cihiweb/products/WHSR\\_Chap\\_7\\_e.pdf](http://secure.cihi.ca/cihiweb/products/WHSR_Chap_7_e.pdf)

<sup>39</sup> CORY, J., L. GODARD, A. ABI-JAOUDE & L. WALLACE (2010). « *Building Bridges: Linking Woman Abuse, Substance Use and Mental Ill Health Summary Report* ». [http://www.bcwomens.ca/NR/rdonlyres/C1AA97BC-FAAB-40E9-972D-F377EE729080/45188/BB\\_summaryreport.pdf](http://www.bcwomens.ca/NR/rdonlyres/C1AA97BC-FAAB-40E9-972D-F377EE729080/45188/BB_summaryreport.pdf)

<sup>40</sup> RURAL STRATEGIES FOR WOMEN WITH ABUSE, MENTAL HEALTH, AND ADDICTION ISSUES PROJECT (2008). « *No Wrong Door Creating a Collaborative Rural Response for Women with Abuse, Mental Health and Addictions Issues* ». <http://www.endabuse.ca/files/Final%20Report%20No%20Wrong%20Door%20.pdf>

**Les conjoints violents accentuent les difficultés des femmes à reconnaître la violence qui leur est faite et les impacts de la violence qu'elles ont vécue :**

- Les femmes ayant ou ayant eu des partenaires violents ont déclaré avoir été intimidées, avoir subi en quelque sorte un lavage de cerveau, les contrôlant au point où elles ne pouvaient reconnaître les situations de violence qu'elles vivaient, ni les liens entre ces situations et leurs problèmes de santé mentale/consommation<sup>41</sup>.
- Les femmes ont été entravées dans leurs tentatives pour obtenir de l'aide, ces derniers leur disant qu'elles étaient folles, leur reprochant leurs comportements et atteignant ainsi leur confiance en elles-mêmes.
- Certaines femmes qui ont vécu de l'abus dans leur enfance n'ont pu identifier ces traumatismes du fait de l'influence et du déni de leurs conjoints/agresseurs.
- Les conjoints violents empêchaient les femmes d'accéder aux services en les isolant davantage par exemple en contrôlant l'accès à leur médication, aux services de counseling, aux services de santé, au transport, aux contacts téléphoniques, à leur réseau familial et d'amies-amis.
- Les conjoints violents savaient les acquis et progrès des femmes lorsqu'elles consultaient diverses ressources.
- Certains conjoints violents devenaient plus violents et menaçants lorsqu'elles commençaient des démarches pour faire face à leurs problèmes de santé mentale, de toxicomanie ou encore aux conséquences des abus qu'elles avaient vécus dans l'enfance.

**Les barrières pour répondre aux besoins des femmes ayant des problématiques multiples et complexes en milieu rural : le point de vue des services :**

- ✓ La pauvreté
- ✓ Le manque de transport
- ✓ Les femmes ne savent pas où aller en premier
- ✓ Les femmes ne font pas confiance aux agences
- ✓ L'isolement et le manque d'information sur les services (qui peut y accéder, ce qu'ils offrent, comment y accéder, l'emplacement et les heures de service, le coût)
- ✓ Les listes d'attente pour les services
- ✓ Le manque de coordination entre les services et les secteurs
- ✓ Le service ne répond pas aux besoins complexes des femmes
- ✓ La localisation des services<sup>42</sup>

<sup>41</sup> RURAL STRATEGIES FOR WOMEN WITH ABUSE, MENTAL HEALTH, AND ADDICTION ISSUES PROJECT (2008). « *No Wrong Door Creating a Collaborative Rural Response for Women with Abuse, Mental Health and Addictions Issues* », p.34. [traduction libre] <http://www.endabusenow.ca/files/Final%20Report%20No%20Wrong%20Door%20.pdf>

<sup>42</sup> RURAL STRATEGIES FOR WOMEN WITH ABUSE, MENTAL HEALTH, AND ADDICTION ISSUES PROJECT (2008). « *No Wrong Door Creating a Collaborative Rural Response for Women with Abuse, Mental Health and Addictions Issues* ». p.39. [traduction libre] <http://www.endabusenow.ca/files/Final%20Report%20No%20Wrong%20Door%20.pdf>

**Les barrières pour répondre aux besoins des femmes ayant des problématiques multiples et complexes en milieu rural : le point de vue des femmes :**

- Le manque de services de garde
- Les femmes qui travaillent ne sont pas admissibles à l'aide gouvernementale, ou à une aide juridique
- Les partenaires abusifs et ex-partenaires qui empêchent les femmes de sortir de ces situations

**La stigmatisation et la honte en milieu rural :**

- *Les femmes subissent la stigmatisation et la honte à cause de leurs problèmes de santé mentale, de toxicomanie, de violence, ce qui rend difficile pour elles l'accès même aux services*
- *Vivre dans une collectivité rurale renforce leur sentiment de honte*
- *Et il leur est difficile de rester anonyme*

### 3.1.7.4 Violence conjugale et impact sur les enfants et la relation mère-enfants

En 2006, le gouvernement canadien a publié une recherche, *Ce que disent les mères, une enquête canadienne sur l'expérience de la maternité*<sup>43</sup> et il ressort de cette enquête qu'une femme sur 10 (10,9 %) « a indiqué qu'elle avait subi un ou plusieurs actes de violence (physique et sexuelle) au cours des deux dernières années<sup>44</sup> ».

- Pour l'Ontario, ce sont environ 9,4 % qui ont été touchées par cette expérience dans les deux dernières années (EEM 2009a, p.100)<sup>45</sup>.
- Et 30,2 % de ces mères ontariennes ont vécu des épisodes de violence durant leur grossesse<sup>46</sup> (EEM 2009b : p.101)<sup>47</sup>.

**Les jeunes mères sont les plus susceptibles de déclarer vivre de la violence physique et sexuelle**

Les femmes âgées de 24 ans ou moins, les femmes n'ayant pas terminé leurs études secondaires et celles vivant dans un ménage dont le revenu se situait au niveau ou au-dessous du seuil de faible revenu étaient plus susceptibles de faire état de violence physique à leur endroit. (EEM 2009, p.100)

<sup>43</sup> L'Enquête canadienne sur l'expérience de la maternité (EEM) (2009) a interrogé les femmes sur les types de violence physique et sexuelle qu'elles avaient subie au cours des deux dernières années, la relation avec l'auteur des actes de violence, combien de fois ces incidents s'étaient produits, s'ils s'étaient produits au cours de la grossesse, si la personne savait qu'elle était enceinte et si la violence s'était accrue au cours de la grossesse et depuis la naissance du bébé. On a demandé aux femmes qui ont fait état de violence si elles avaient reçu de l'information leur indiquant la conduite à suivre en pareil cas. Source : <http://www.phac-aspc.gc.ca/rhs-ssg/pdf/survey-fra.pdf>

<sup>44</sup> EEM 2009a, p.100. Rapport <http://www.phac-aspc.gc.ca/rhs-ssg/pdf/survey-fra.pdf>

<sup>45</sup> EEM 2009a, p.100. Rapport <http://www.phac-aspc.gc.ca/rhs-ssg/pdf/survey-fra.pdf>

<sup>46</sup> EEM 2009b, p.101. Tableaux <http://www.phac-aspc.gc.ca/rhs-ssg/pdf/tab-fra.pdf>

<sup>47</sup> EEM 2009b, p.101. Tableaux <http://www.phac-aspc.gc.ca/rhs-ssg/pdf/tab-fra.pdf>

### ***Les violences physiques et sexuelles peuvent même augmenter durant la grossesse***

Comparativement à avant la grossesse, le niveau de violence pendant la grossesse a diminué pour 47,0 % des femmes ayant fait état de violence, mais il a augmenté pour 5,4 % d'entre elles. (EEM 2009. p.100)

***Et les violences ne prennent pas fin après la naissance du bébé; pour certaines, elles ont même augmenté.***

### ***Des conséquences sur les enfants pouvant aller jusqu'à la mort***

Les enfants exposés à la violence conjugale sont également plus à risque que les autres jeunes d'être eux-mêmes victimes d'un filicide.

- Dans 44 % des cas de filicides, la présence de violence conjugale au sein de la famille a pu être établie<sup>48</sup>.
- Dans 4,4 % des cas d'homicides entre conjoints, les enfants du conjoint ayant des comportements violents ont également été tués.
- Une étude récente (Dubé 2008) a démontré que la plupart des pères ayant des antécédents de violence conjugale (68 %) commettent le filicide dans le but de se venger de leur conjointe.
  - En fait, plus de 60 % des filicides ont été commis dans le contexte d'une séparation où le conjoint ayant des comportements violents n'acceptait pas que sa conjointe mette fin à la relation, la rendant responsable du démantèlement de la famille.
  - L'incapacité de faire face à la perte définitive de pouvoir sur sa partenaire se retrouve aussi dans les cas d'homicide envers la conjointe et de filicide.

### ***La violence conjugale affecte aussi significativement la relation mère-enfants***

#### ***Le point sur les recherches sur l'impact de la violence conjugale sur la relation mère-enfants<sup>49</sup>***

#### ***La relation mère-enfants est souvent une cible directe de la violence exercée par les hommes qui ont des comportements violents***

- Il faut considérer le « double niveau d'intentionnalité » dans les stratégies adoptées par les hommes qui ont des comportements violents – le fait qu'ils peuvent utiliser la violence à l'endroit des enfants :
  - pour accroître leur pouvoir
  - et leur contrôle sur leur conjointe ou leur ex-conjointe.
- De plus, les hommes peuvent poser certaines actions qui minent l'autorité parentale de leur conjointe, ainsi que la confiance des femmes à l'endroit de leurs habiletés parentales.

<sup>48</sup> CRI-VIFF (2009). *Les enfants exposés à la violence conjugale. Homicide et filicide.*

[http://www.criviff.qc.ca/enfants\\_exposes/cms/index.php?menu=30&temps=1349374094](http://www.criviff.qc.ca/enfants_exposes/cms/index.php?menu=30&temps=1349374094)

<sup>49</sup> LAPIERRE, Simon, Cécile CODERRE, Chantal BOURASSA et Marie-Luce GARCEAU (2012). *La violence conjugale et les enfants exposés, recension.* Document miméo.

***Les enfants exposés à la violence conjugale peuvent ainsi se retrouver au cœur d'un conflit de loyauté***

- Ils peuvent blâmer leur mère pour être demeurée dans la relation malgré la violence ou
- suite à la séparation, pour avoir brisé l'unité familiale et avoir limité les contacts entre les enfants et leur père.

***La présence de violence conjugale ou l'impact de celle-ci chez la mère peut influencer, négativement, la relation mère-enfants***

- Les mères présentant des symptômes de détresse psychologique peuvent être moins disponibles émotionnellement et adopter moins de conduites de chaleur et de soutien envers leurs enfants.
- Celles-ci peuvent aussi interagir moins souvent avec leurs enfants. Ceci affecte la qualité de la relation mère-enfants et peut entraîner des difficultés d'adaptation chez l'enfant.

***Les enfants peuvent aussi interagir de façon moins positive avec leur mère***

- leur démontrer moins d'attention et être moins proches de celle-ci.

***La présence de violence conjugale ou l'impact de celle-ci chez la mère peut influencer, positivement, la relation mère-enfants***

- Ces femmes seraient plus attentives,
- empathiques,
- chaleureuses
- et sensibles face à leurs enfants.
- Elles adopteraient plus de pratiques de soins et de protection à l'égard de leurs enfants
- et éviteraient davantage les stratégies négatives pouvant nuire à l'estime de soi de leurs enfants.

### **3.1.7.5 Le point de vue des intervenantes de Prescott-Russell sur les conséquences de la violence faite aux femmes en contexte conjugal**

Les intervenantes qui offrent des services aux femmes vivant des situations de violence conjugale dans les comtés de Prescott-Russell<sup>50</sup> mentionnent les impacts importants de la violence conjugale sur la santé mentale des femmes. Elles réfèrent explicitement au stress, à l'anxiété, à des sentiments de désespoir, de dépression que ces femmes vivent.

S'ajoutent à ces difficultés, les femmes en situation de violence conjugale vivent de l'isolement dû à leur situation et ont de la difficulté à communiquer avec les autres. Enfin, plusieurs ont peur de quitter leur conjoint de peur de leur réaction si elles les

---

<sup>50</sup> Constats tirés d'un sondage réalisé auprès de 6 agences/organismes qui offrent des services directs aux femmes vivant en contexte de violence conjugale. Consulter l'annexe 1 à ce sujet.

quittent, sentiment justifié dans plusieurs situations selon les intervenantes. Tandis que d'autres, c'est la peur de l'inconnu qui les empêchent de quitter leur conjoint.

Ainsi, selon les intervenantes, le contrôle dans lequel elles ont vécu, a eu comme conséquence d'avoir une faible estime d'elles-mêmes et elles ressentent vivement un sentiment d'impuissance persistant. Mais cette situation s'aggrave selon les intervenantes, lorsque les femmes vivaient déjà avec des problèmes de santé mentale sachant la pénurie de services et les longues listes d'attente dans leurs milieux.

Enfin, parmi les conséquences associées à la violence conjugale, les intervenantes de Prescott-Russell ont mentionné aussi les problèmes de logement, les problèmes de dettes et d'argent et plus généralement de la problématique de la pauvreté auxquels sont confrontées quotidiennement les femmes.

### **3.2 Portrait régional des services et de données touchant la violence en contexte conjugal**

Dans les pages qui suivent, nous présentons brièvement quelques données pour mieux comprendre la situation socio-démographique des femmes résidentes des comtés de Prescott-Russell.

Certaines des données sont tirées des recensements canadiens de 2011 et de 2006. Les données touchant la croissance de la population, les données sur la composition familiale, les langues officielles sont tirées du recensement de 2011. Tandis que les données touchant le statut d'immigrant ou d'autochtone, le niveau d'éducation, l'emploi, le type de logement occupé, seules les données du recensement de 2006 étaient disponibles au moment de la publication de ce rapport.

Nous avons aussi préparé une carte des services offerts aux femmes victimes de violence selon leur localisation. Et pour quelques-uns, nous avons calculé les distances entre ces services et quelques municipalités des comtés à titre d'exemple. En fait, sans transport en commun et encore sans revenu suffisant pour se déplacer sur de telles distances, il est clair que l'accès aux services est problématique pour les femmes et leurs enfants. Enfin, nous dévoilons les données touchant le nombre de personnes ayant utilisé les services offerts aux femmes victimes de violence conjugale dans les différents services existants.

Dans l'ordre, nous présentons les services de première ligne, à savoir l'intervention policière et judiciaire et de soutien aux victimes, les services d'hébergement et de soutien psychosocial. Et puis, nous présentons les services complémentaires des comtés. Les données recueillies touchent les années 2011-2012 et 2012-2013 et ont été fournies par les organismes à la demande de la Coalition.

### 3.2.1 Profil socio-démographique dans Prescott-Russell

La population totale de Prescott-Russell est en croissance entre 2006 et 2011 de 6,5 %.

**Tableau 3.1 : Population totale, 2006 et 2011 des comtés de Prescott-Russell**

Prescott-Russell	
Population	Total
Population en 2011	85 381
Population en 2006	80 184
Variation de la population entre de 2006 et 2011 (%)	+ 6,5

Il y a un peu plus de femmes dans les comtés, et ce, pour toutes les tranches d'âge sauf pour les jeunes de 15 à 19 ans. Mais le nombre de femmes de 65 ans et plus est sensiblement supérieur à celui des hommes en 2011.

**Tableau 3.2 : Population 2006, femmes et hommes selon les catégories d'âge, 2011**

	Prescott-Russell	Hommes	Femmes
Population totale selon l'âge	85 380	42 350	43 030
15-19 ans	6 175	3 140	3 035
20-34 ans	13 645	6 810	6 835
35-49 ans	19 575	9 675	9 905
50-64 ans	19 445	9 720	9 725
65 ans et +	12 135	5 064	6 540
Âge médian	42,6	42,0	43,1
% de la population de 15 ans et +	83,1	82,5	83,7

Bien que dans les comtés, la plupart des familles soient composées de couple marié ou en union de fait (tableaux 3.3 et 3.4), on dénombre un nombre assez important de famille monoparentale dont la femme est la chef de famille (tableau 3.4).

**Tableau 3.3 : État matrimonial, 2011**

	Prescott-Russell	Hommes	Femmes
Population de 15 ans et plus	70 975	34 945	36 035
Marié(e) ou vivant avec un(e) partenaire en union libre	55 865	22 375	22 485
Marié(e) et non séparé(e)	34 685	17 320	17 360
Vivant en union libre	10 175	5 055	5 125
Non marié(e) et ne vivant pas avec un(e) partenaire en union libre	26 115	12 565	13 545
Célibataire			
(jamais légalement marié(e))	16 610	9 165	7 445
Séparé(e)	2 060	950	1 110
Divorcé(e)	3 395	1 575	1 820
Veuf ou veuve	4 050	875	3 175



**Tableau 3.4 : Caractéristiques de la famille, 2011**

	Prescott-Russell
Nombre total de familles de recensement en ménages privés	25 530
Total des familles comptant un couple marié sans enfant à la maison	8 320
Total des familles comptant un couple marié avec des enfants à la maison	17 500
Total des couples en union libre sans enfant à la maison	2 720
Total des couples en union libre avec des enfants à la maison	4 735
Total des familles monoparentales dont le parent est de sexe féminin	2 485

Le français est la langue maternelle la plus fréquente dans les comtés.

**Tableau 3.5 : Langues maternelles, 2011**

	Prescott-Russell	Hommes	Femmes
Langue maternelle détaillée	84 340	41 930	42 410
Réponses uniques	82 700	41 135	41 570
Anglais	26 115	13 210	12 905
Français	54 105	26 655	27 450
Langues non officielles	2 480	1 270	1 210
Réponses multiples	1 640	800	840
Anglais et français	1 425	700	720
Anglais et langue non officielle	130	60	75
Français et langue non officielle	55	25	25

### Certaines tendances socio-démographiques pour Prescott-Russell, 2006 <sup>51</sup>

- Le revenu annuel des femmes est de 13 647 \$ de moins que celui des hommes, et ce, en 2006.
- Le mode principal de logement est d'être propriétaire de son logement.
- Le taux d'emploi pour les femmes est inférieur à celui des hommes.
- En termes de scolarité, pour toutes les catégories de diplôme, on constate des différences entre les femmes et les hommes, celles-ci étant moins détentrices d'un certificat ou d'un diplôme professionnel, mais davantage titulaire d'un diplôme postsecondaire.

<sup>51</sup> STATISTIQUE CANADA. *Profils des communautés*. 2006. <http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2006/dp-pd/prof/92-591/details/page.cfm?B1=All&Code1=3502&Code2=35&Custom=&Data=Count&Geo1=CD&Geo2=PR&Lang=F&SearchPR=01&SearchText=Prescott+and+Russell&SearchType=Begin>

**Tableau 3.6 : Revenu médian des ménages**

Revenu médian des ménages <sup>52</sup>		Total	Hommes	Femmes
Personnes de 15 ans et plus avec un revenu (chiffres)		60 120	29 905	30 210
Revenu annuel médian moyen		28 802	35 397	21 750
Composition du revenu total (100 %)				
Gains – Comme pourcentage du revenu total		77,8	80,2	74,5
Transferts gouvernementaux – Comme pourcentage du revenu total		10,7	8,3	13,9
Autre revenu en espèces – Comme pourcentage du revenu total		11,5	11,5	11,6
% des familles économiques recevant des transferts gouvernementaux				
Revenu médian après impôt en 2005 – Toutes les familles de recensement (\$)	59 823			
Revenu médian après impôt en 2005 – Familles comptant un couple marié (\$)	65 603			
Revenu médian après impôt en 2005 – Familles monoparentales (\$)	35 800			
Revenu médian après impôt en 2005 – Familles monoparentales où le parent est de sexe féminin (\$)	33 500			

**Tableau 3.7 : Logement**

<b>Logement</b>	
Total des logements privés occupés par des résidents	
Nombre total de logements privés occupés par des résidents habituels	30 090
Nombre de logements loués	6 340
Logements ayant besoin de réparations majeures – sous forme de % du total des logements privés occupés	7,2

<sup>52</sup> <http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2006/dp-pd/prof/92-591/details/page.cfm?B1=All&Code1=3502&Code2=35&Custom=&Data=Count&Geo1=CD&Geo2=PR&Lang=F&SearchPR=01&SearchText=Prescott+and+Russell&SearchType=Begin>

**Tableau 3.8 : Immigration et Statut autochtone**

<b>Immigration</b>	<b>%</b>	<b>Total</b>	<b>Hommes</b>	<b>Femmes</b>
% d'immigrants	4,3 % <sup>53</sup>	3 265	1 700	1 565
<b>Peuples autochtones</b>	<b>%</b>	<b>Total</b>	<b>Hommes</b>	<b>Femmes</b>
% ayant déclaré une identité autochtone	1 %	1 470	800	665

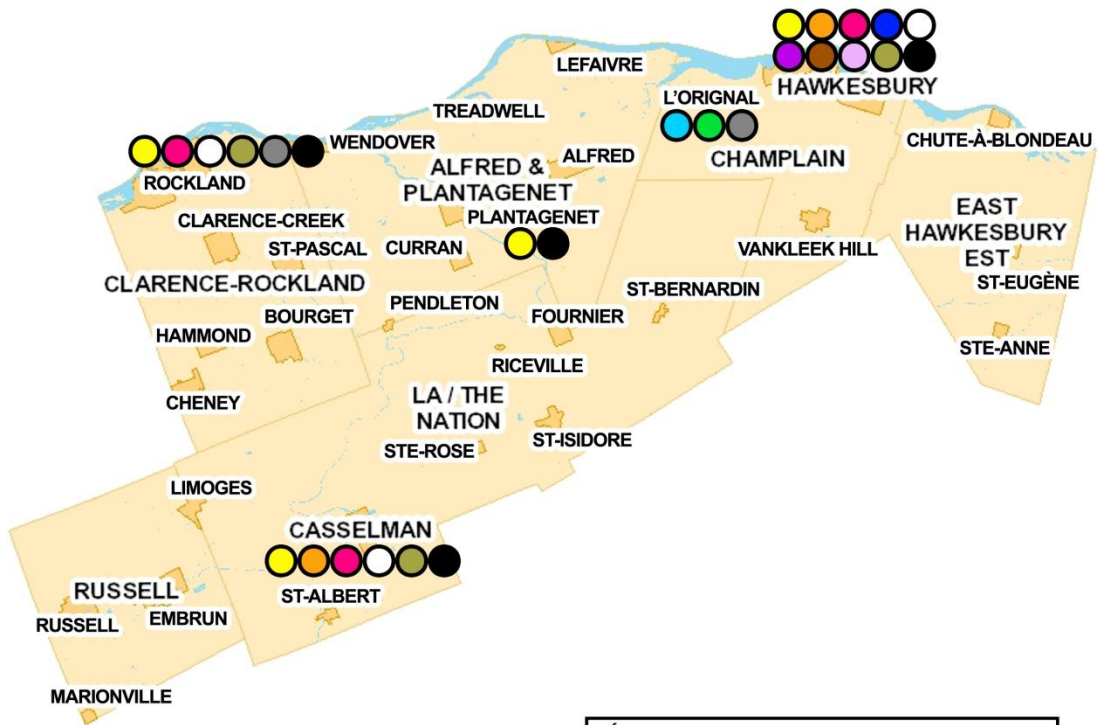
**Tableau 3.9 : Travail**

<b>Travail</b>	<b>%</b>
Taux d'emploi masculin	52,1 %
Taux d'emploi féminin	44,4 %
Taux de chômage, hommes	6,9 %
Taux de chômage, femmes	5,5 %

**Tableau 3.10 : Scolarité**

<b>Scolarité : Plus haut niveau, certificat, diplôme ou grade</b>	<b>Total</b>	<b>Hommes</b>	<b>Femmes</b>
Population totale de 15 ans et plus	63 790	31 720	32 265
Aucun certificat, diplôme ou grade	16 735	8 660	8 075
Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent	18 965	9 055	9 910
Certificat ou diplôme d'apprenti ou d'une école de métiers	6 785	4 170	2 620
Certificat ou diplôme d'un collège, d'un cégep ou d'un autre établissement d'enseignement non universitaire	12 305	5 785	6 520
Certificat ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat	1 840	660	1 175
Certificat, diplôme ou grade universitaire	7 160	3 190	3 965

<sup>53</sup> Population totale en 2006 : 78 740 personnes



LÉGENDE	
	Association canadienne pour la santé mentale
	Centre Novas - CALACS
	Centre Royal-Comtois
	Cour de L'Original
	Hôpital Général de Hawkesbury
	Maison Interlude House – Services externes
	Maison Interlude House - Hébergement
	Programme d'aide aux victimes et aux témoins
	ODSP
	Services aux victimes de Prescott-Russell
	Services de toxicomanie de l'Est de l'Ontario
	Services sociaux
	Valoris pour enfants et adultes

**Tableau 3.11 : Distances aller-retour entre certains services et quelques municipalités**

	<b>Hawkesbury</b>	<b>Casselman</b>	<b>Clarence-Rockland</b>	<b>Embrun</b>
<b>Palais de Justice (L'Orignal)</b>	16	126	110	158
<b>Centre Novas Casselman</b>	122	0	70-90	40
<b>Centre Novas Hawkesbury</b>	0	122	120	162
<b>Centre Royal-Comtois</b>	0	122	120	162
<b>Programme d'aide aux victimes et aux témoins (L'Orignal)</b>	16	126	110	158
<b>Valoris Point de services Plantagenet</b>	70	74	60	100
<b>Valoris Point de services Hawkesbury</b>	0	122	120	162

La carte précédente ainsi que le tableau résumé de distances aller-retour entre certains services et quelques municipalités démontrent manifestement les difficultés d'accès aux ressources.

Certains organismes, pour pallier à ces difficultés, offrent certains services dans des bureaux satellites.

### 3.2.2 L'intervention judiciaire

La violence contre les femmes et leurs enfants, ignorée par le système judiciaire et naguère considérée comme une affaire de famille, est dorénavant criminalisée.

« Au cours des 30 dernières années, les interventions sociales et du système de justice pénale en matière de violence familiale ont beaucoup évolué. Les actes de violence commis contre des membres de la famille sont maintenant considérés comme des crimes graves avec violence, alors qu'ils étaient auparavant considérés comme des affaires privées (Bala, 2008<sup>54</sup>; Schneider, 2007<sup>55</sup>).

Bien qu'il n'y ait, dans le *Code criminel*, aucune infraction avec violence définie en fonction de la relation de l'auteur présumé avec la victime, les auteurs d'actes violents contre des membres de leur famille peuvent être inculpés d'une infraction criminelle appropriée (p. ex. homicide, voies de fait, agression sexuelle ou harcèlement criminel). De plus, dans le *Code criminel*, le mauvais traitement d'un conjoint ou d'un enfant et l'abus de confiance ou d'autorité sont considérés comme des facteurs aggravants au moment de déterminer la peine.

D'autres dispositions du *Code criminel*, notamment la possibilité d'obtenir une ordonnance de protection et la plus grande disponibilité des aides au témoignage pour les victimes vulnérables, peuvent aider les victimes de violence familiale (ministère de la Justice du Canada, s.d.<sup>56</sup>) ».

Dans le domaine de l'intervention judiciaire nous présenterons tout d'abord, les données concernant les services policiers ainsi que leurs initiatives régionales. Nous documenterons aussi pourquoi les femmes hésitent à porter plainte aux services policiers lorsqu'elles vivent en contexte de violence conjugale. Puis, parmi les services offerts dans le domaine judiciaire, nous analyserons les programmes mis en place pour les victimes d'actes criminels de même que les services de support pour les personnes qui utilisent les services des tribunaux. Cependant pour ces dernières sections, les données ne sont pas toujours disponibles surtout en vertu de règles administratives des ministères concernés.

Enfin, un dernier service disponible est celui du ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels, plus communément connu sous le nom de Service de probation. Une représentante de ce service est membre de la Coalition de Prescott-Russell pour éliminer la violence faite aux femmes. Cependant comme pour d'autres

---

<sup>54</sup> BALA, Nicholas (2008). « *An historical perspective on family violence and child abuse: Comment on Moloney et al., Allegations of Family Violence, June 12, 2007, Journal of Family Studies* ». vol. 14, nos 2 et 3, p. 271 à 278.

<sup>55</sup> SCHNEIDER, Elizabeth M. (2007). « *Domestic violence law reform in the twenty-first century: Looking back and looking forward, Family Law Quarterly* », vol. 42, no 3.

<sup>56</sup> STATISTIQUE CANADA (2013a). *La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2011* par Maire SINHA, p.7. <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2013001/article/11805-fra.pdf>

services du système judiciaire, aucune donnée statistique n'est disponible. Par ailleurs, ce sont des intervenantes et intervenants impliqués dans tout le processus du « continuum d'interventions correctionnelles afin de réduire les risques de récidive et de faire progresser la sécurité communautaire et la justice<sup>57</sup> ».

### 3.2.3 L'intervention policière

Au début des années 1990, de nouvelles mesures de mise en accusation obligatoire et pro-arrestation ont été mises en vigueur en Ontario. Cependant, les services policiers ne traitent pas de toutes les affaires de violence conjugale. Plusieurs femmes hésitent à le leur déclarer.

<b>Faits saillants au Canada</b>
Près de 6 affaires sur 10 de violence familiale déclarées par la police ont entraîné des accusations <sup>58</sup> .
Une fois que la police intervient dans une affaire de violence familiale, trois scénarios sont possibles : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ la police peut inculper un auteur présumé,</li> <li>➤ classer l'affaire sans mise en accusation, comme exercer son pouvoir discrétionnaire,</li> <li>➤ ou ne pas classer l'affaire faute de preuves<sup>59</sup>.</li> </ul>
En Ontario, les services de police ne peuvent pas classer une affaire de violence entre partenaires intimes sans porter des accusations. En effet, ces affaires doivent être classées par mise en accusation ou ne pas être classées.
En 2011, la police a porté des accusations dans 56 % des affaires de violence familiale. Les accusations étaient plus fréquentes lorsque la victime était une femme que lorsqu'il s'agissait d'un homme (61 % par rapport à 46 %).
C'est en Ontario que les proportions des affaires de violence à l'endroit des femmes ayant donné lieu à des accusations étaient les plus élevées <sup>60</sup> .
Dans l'ensemble, 28 % des affaires de violence familiale ont été classées sans mise en accusation, le refus du plaignant de faire porter une accusation figurant parmi les raisons les plus souvent invoquées; venaient ensuite le pouvoir discrétionnaire de la police et les motifs hors du contrôle du service de police.

<sup>57</sup> Description du service du ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels.

<sup>58</sup> STATISTIQUE CANADA (2013a). *La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2011* par Maire SINHA. p.12. <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2013001/article/11805-fra.pdf>

<sup>59</sup> STATISTIQUE CANADA (2013a). *La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2011* par Maire SINHA. p.7. <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2013001/article/11805-fra.pdf>.

<sup>60</sup> STATISTIQUE CANADA (2013a). *La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2011* par Maire SINHA. p.109. <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2013001/article/11805-fra.pdf>.

**3.2.3.1 Service de la Police provinciale de l'Ontario (PPO)  
Détachement de Hawkesbury (Comté de Prescott)**



**3.2.3.1.1 Données 2011 et 2012 : Hawkesbury (PPO)**

<b>Faits saillants</b>
En 2011, le détachement de Hawkesbury a répondu à 192 situations de violence conjugale, où des accusations ont été déposées ou un mandat a été émis à l'égard de l'accusé.
En 2012, le détachement de Hawkesbury a répondu à 172 situations de violence conjugale, où des accusations ont été déposées ou un mandat a été émis à l'égard de l'accusé.
Il est à noter que dans plusieurs dossiers de violence conjugale, il y a eu plusieurs accusations, selon la gravité ou la complexité de l'incident.
<b>Limite des données</b>
Ces données ne représentent seulement qu'une portion des situations, celles pour lesquelles les services policiers ont dû intervenir. De nombreuses femmes reçoivent le support de divers organismes régionaux, mais ne déclarent pas ces situations aux services policiers, de même que les nombreuses situations où les victimes reçoivent de l'aide d'amis ou de leur famille ou encore auprès de services sociaux et de santé sans les dénoncer à la police.



<b>Accusations contre les hommes – Violence conjugale</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>
<b>Voies de fait</b>		
Voies de fait simples	79	76
Agression armée ou infliction de lésions corporelles	17	18
Voies de fait majeures	1	1
<b>Agression sexuelle – violence conjugale</b>		
Agression sexuelle	5	7
Agression sexuelle armée ou infliction de lésions corporelles	0	0
Agression sexuelle grave	0	0
<b>Manquements</b>		
Inobservation de l'engagement de ne pas troubler la paix	0	0
Inobservation de la promesse/libération conditionnelle	37	18
Inobservation de l'ordonnance de non communication	0	0
Tout autre manquement	76	60
<b>Autres accusations</b>		
Intimidation	48	35
Harcèlement criminel	39	29
Méfait	27	31
Homicide involontaire et meurtre	1	0
Tentative de meurtre	1	0
Suffocation	0	0
Séquestration	1	2
Armes à feu	0	0
<b>Nombre total d'accusations</b>	<b>332</b>	<b>277</b>

### **Initiative de réduction de la criminalité**

Au cours des deux dernières années, le détachement de Hawkesbury de la Police provinciale de l'Ontario et les Services aux victimes Prescott-Russell ont lancé un programme unique visant à renforcer le soutien aux victimes d'actes criminels.

Ce partenariat a été développé dans le cadre d'une stratégie plus large de réduction de la criminalité. Il s'agit dans ce cadre, de cibler les causes profondes des problèmes de violence et des crimes tels que ceux liés à la santé, notamment la santé mentale et la toxicomanie, ainsi que l'aide aux victimes d'actes criminels en offrant un niveau sans précédent de soutien intégré.

C'est ainsi que les victimes doivent obtenir un soutien le plus rapidement possible. Dans ce projet, des agents d'approche du détachement seront jumelés (pairés) aux membres du personnel des Services aux victimes et, grâce à une constante communication tout au long de leur implication dans le processus judiciaire, les victimes reçoivent un service plus rapidement et plus soutenu.

### 3.2.3.2 Service de la Police provinciale de l'Ontario (PPO) Détachement de Russell (Comté de Russell)

#### 3.2.3.2.1 Données 2011 et 2012 : Russell (PPO)

<b>Faits saillants</b>
En 2011, le détachement de Russell a répondu à 125 situations de violence conjugale, où des accusations ont été déposées ou un mandat a été émis à l'égard de l'accusé. Dans 271 situations, il n'y a pas eu d'allégations ou d'accusations portées.
En 2012, le détachement de Russell a répondu à 142 situations de violence conjugale, où des accusations ont été déposées ou un mandat a été émis à l'égard de l'accusé. Dans 299 situations, il n'y a pas eu d'allégations ou d'accusations portées.
Dans plusieurs cas, il y a eu plus d'une accusation, généralement c'est une combinaison d'accusations qui reflètent la sévérité et la complexité des situations.
Au total, 467 accusations criminelles ont été retenues contre des hommes dont les femmes étaient les victimes et 107 accusations contre des femmes dont des hommes étaient les victimes.
Au total, dans les 267 dossiers constitués en 2011 et 2012, il y a eu un total de 570 accusations contre des hommes et des femmes.
<b>Limite des données</b>
Ces données ne représentent qu'une portion des situations, celles pour lesquelles les services policiers ont dû intervenir. De nombreuses femmes reçoivent le support de divers organismes régionaux, mais ne déclarent pas ces situations aux services policiers de même que les nombreuses situations où les victimes reçoivent de l'aide d'amis ou de leur famille ou encore auprès de services sociaux et de santé sans les dénoncer à la police.

<b>Accusations contre les hommes – Violence conjugale</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>
<b>Voies de fait</b>		
Voies de fait simples	85	91
Agression armée ou infliction de lésions corporelles	11	11
Voies de fait majeures	0	0
<b>Agression sexuelle – violence conjugale</b>		
Agression sexuelle	0	4
Agression sexuelle armée ou infliction de lésions corporelles	0	0
Agression sexuelle grave	0	0
<b>Manquements</b>		
Inobservation de l'engagement de ne pas troubler la paix	1	0
Inobservation de la promesse/libération conditionnelle	17	37
Inobservation de l'ordonnance de non communication	0	0
Tout autre manquement	14	1
<b>Autres accusations</b>		
Intimidation	33	28
Harcèlement criminel	10	20
Méfait	27	45
Homicide involontaire et meurtre	0	0
Tentative de meurtre	0	0
Suffocation	1	3
Séquestration	1	1
Armes à feu	2	2
<b>Nombre total d'accusations</b>	<b>246</b>	<b>294</b>

### 3.2.3.3 Pourquoi les femmes hésitent-elles à porter plainte auprès des services policiers ?

<b>Faits saillants au Canada</b>
<i>Déclarer la violence à la police : Peu de femmes le font</i>
Pour la plupart des femmes violentées (6 sur 10) résidant dans les refuges le 15 avril 2010, l'affaire à l'origine de leur admission n'a pas été signalée à la police <sup>61</sup> .

<b>Le point de vue des intervenantes de Prescott-Russell</b>
<i>Les femmes font peu appel aux services policiers</i>
<i>Pourquoi ?</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Peur de nuire au conjoint</li> <li>• Peur qu'il soit encore plus enragé</li> <li>• Peur qu'il ne perde son travail</li> <li>• Peur pour la réputation de la famille</li> <li>• Peur de le faire mettre en prison</li> </ul>

<sup>61</sup> STATISTIQUE CANADA (2011a). *Les refuges pour femmes violentées au Canada*, par Marta BURCZYCKA et Adam COTTER. 2010, p.126. <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2011001/article/11495-fra.pdf>

<i>Actuellement hésitent-elles davantage ?</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elles hésitent encore plus actuellement du fait que la double mise en accusation est en augmentation et cela se sait dans la communauté</li> <li>• Du fait aussi, que le signalement automatique de la part des policiers aux services de protection lorsqu'il y a des enfants sur les lieux est obligatoire</li> </ul>
<i>À quel moment, y font-elles appel ?</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Surtout pas au début</li> <li>• Après plusieurs incidents</li> <li>• En dernier recours</li> <li>• Quand elles ne peuvent plus rectifier la situation elles-mêmes</li> <li>• Quand elles estiment qu'elles ont épuisé l'aide de leur famille</li> </ul>
<i>Quel est l'élément déclencheur pour faire appel aux services policiers ?</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lorsque leur vie est en danger ou qu'elle craint de mourir</li> <li>• ou celles de ses enfants</li> <li>• la crainte de perdre la garde de ses enfants quand les services de protection sont impliqués</li> </ul>

### 3.2.4 Programme d'aide aux victimes et aux témoins



Programme d'aide aux victimes/témoins

#### 3.2.4.1 Services offerts

Ce programme d'aide aux victimes et aux témoins (PAVT), qui existe dans les 54 districts judiciaires de l'Ontario, offre dans Prescott-Russell, des renseignements, de l'aide et un soutien aux victimes (adultes et enfants) et témoins d'actes criminels, tout au long de la procédure judiciaire criminelle. Les services débutent après le dépôt des accusations et se poursuivent jusqu'à la clôture du dossier devant le tribunal.

Le PAVT facilite, entre autres, les liens entre la victime et la police et entre la victime et le Bureau du Procureur de la Couronne. Le PAVT offre les services suivants :

- répond aux questions sur le système de la justice pénale, les procédures dans la salle d'audience et le rôle des témoins et victimes au tribunal
- explique le déroulement de l'audience et aide les témoins à se préparer à la comparution
- fournit un soutien émotionnel durant les procédures judiciaires
- oriente vers les organismes communautaires et autres services
- aide à comprendre et rédiger une déclaration de la victime<sup>62</sup>.

<sup>62</sup> Dépliant des services offerts.

Les victimes de violence conjugale, d'agression sexuelle, et de violence familiale sont considérées des priorités.

**AUCUNE DONNÉE N'EST DISPONIBLE CONCERNANT LE NOMBRE DE PERSONNES AYANT RECOURS AUX SERVICES OFFERTS DANS PRESCOTT-RUSSELL.**

Malgré ces services, l'expérience des femmes victimes de violence conjugale est semée d'embûches dans le système judiciaire que ce soit pour obtenir la garde de leurs enfants, des mesures provisoires pour leur séparation ou encore leur divorce. Nous présentons ici quelques recommandations tirées d'une étude récente ontarienne sur les difficultés rencontrées par les femmes avec les tribunaux de la famille.

**Le point sur les difficultés des femmes touchant les tribunaux**

Le point sur la recherche ontarienne : Dragiewicz et DeKeseredy (2008), *Étude sur les expériences des femmes victimes de violence ayant recours au tribunal de la famille dans huit régions de l'Ontario*, p.71.

Quelques grandes orientations stratégiques, notamment :

- repenser la garde conjointe et le droit de visite dans les affaires relevant du droit de la famille quand il existe des problèmes de violence;
- améliorer la communication et la coordination entre les différents systèmes;
- améliorer la sécurité des mères victimes de violence lorsqu'elles se trouvent au tribunal;
- assurer la sécurité du revenu et du logement pour les survivantes de la violence;
- améliorer le transport;
- accroître les services de counseling et de soutien proposés aux survivantes;
- accroître les services juridiques et l'aide juridique;
- détourner les cas de violence de la médiation.

**Le point de vue des intervenantes de Prescott-Russell**

**Les enjeux pour les femmes en milieu rural : si elles portent plainte, c'est être aux prises avec trois systèmes judiciaires**

*Les femmes vont à la fois gérer les affaires avec le tribunal de la famille, les tribunaux criminels, puis pour les affaires de protection. La plupart des enfants en milieux ruraux, beaucoup plus que dans d'autres milieux, sont aux prises avec la question de la protection des enfants, le service de protection de l'enfance. Alors, elles ont les trois systèmes constamment dans lesquels elles vivent, alors il y a beaucoup de frustration pour elles.*

**Des problèmes de transport quasi insolubles**

*Si elles portent plainte contre leur conjoint, elles doivent être là, être témoins. Ça fait beaucoup de rencontres. Ça implique des distances importantes parce que se déplacer à L'Orignal, ce n'est pas facile.*

*Puis tout se passe à L'Original, qui est à une des extrémités des comtés, si tu viens d'Embrun, c'est à une heure de route.*

*Pour rencontrer un avocat à Hawkesbury, c'est possible, mais à l'extérieur, il faut qu'elles se rendent à son cabinet.*

*Ça coûte cher un voisin qui vient te conduire à L'Original.*

### **Des procédures qui durent longtemps**

*Il y a tellement plus de services maintenant, au bureau d'aide aux victimes et témoins qu'on n'a jamais eus avant. En théorie, si la femme vient à la Cour, c'est une seule fois, pour le procès.*

*Durant toutes les procédures, et elles durent longtemps, c'est le stress qui monte et qui descend, qui monte, qui descend. C'est un peu comme des montagnes russes.*

## **3.2.5 Services aux victimes Prescott-Russell**



### **3.2.5.1 Services offerts**

Le service de police local réfère les victimes d'un acte criminel ou d'une circonstance tragique aux Services aux victimes Prescott-Russell (SVPRVS). Afin d'atténuer les impacts d'un tel événement sur leur vie, les personnes victimes peuvent recevoir un soutien immédiat grâce aux SVPRVS qui leur permettent d'aider à atténuer l'impact de la victimisation. Ce service est offert 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

#### **Le programme SOAIV**

Le programme *Service d'orientation et aide immédiate aux victimes (SOAIV)* est un programme d'intervention communautaire qui fait appel à des équipes de répondants bénévoles. Les policiers font une demande d'assistance sur les lieux d'un événement. Par l'entremise de ce programme, des services d'intervention immédiate, d'information et d'orientation sont offerts aux victimes d'actes criminels et de circonstances tragiques. Plus précisément, les formes d'aide offertes incluent le soutien affectif, l'aide pratique, plan de sécurité, information et références à d'autres services.

### **Le programme PIRV**

Le *Programme d'intervention rapide auprès des victimes (PIRV)* a été mis sur pied afin de fournir rapidement une aide financière aux victimes d'actes criminels violents (homicide, agression physique grave, violence familiale, agression sexuelle et crime haineux) qui ne peuvent l'obtenir par l'entremise des autres ressources (assurance personnelle-propriétaire de logement, faible revenu, entre autres).

Depuis 2012, les Services aux victimes Prescott-Russell collaborent avec le service de police au programme de *Réduction de la criminalité* pour que, dans les semaines qui suivent l'incident, les victimes d'acte criminel ou d'une circonstance tragique reçoivent un suivi téléphonique afin de répondre à leurs questions, de fournir du soutien, d'offrir de l'information et de l'orientation vers les services communautaires.

#### **3.2.5.2 Données 2011-2012 et 2012-2013**

*Ces données ne différencient pas les victimes féminines des victimes masculines.*

<b>Formes de violence pour lesquelles les victimes ont eu recours aux services</b>	<b>2011-2012</b>	<b>2012-2013</b>
Nombre de victimes d'actes criminels ou de circonstances tragiques	275	428
Agression sexuelle	17	58
Violence conjugale	57	115
Agression (tous les autres types)	–	23
Violence faite aux personnes âgées	2	4
Harcèlement criminel avec menace	2	13

#### **3.2.6 Maison d'hébergement Interlude**



Les maisons d'hébergement sont des ressources de première ligne permettant aux femmes et aux enfants d'assurer leur sécurité que ce soit en résidence ou dans les services externes. Elles offrent divers services dont l'hébergement d'urgence et du soutien.

### 3.2.6.1 Faits saillants au Canada à propos des maisons d'hébergement

#### Maison d'hébergement : Faits saillants au Canada et en Ontario

« En 2010, 593 refuges pour femmes violentées étaient exploités au Canada, soit 24 de plus qu'en 2008<sup>63</sup>.

- Au Canada, une forte augmentation a été observée dans le nombre d'établissements de deuxième étape (en hausse de 11 % ou 11 refuges) et de maisons d'hébergement (en hausse de 8 % ou 22 établissements).

<http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2011001/article/11495-fra.htm>

En Ontario, il y avait en 2010, 171 refuges pour femmes violentées, ce qui représentait 4 081 lits. Et le nombre d'admissions entre le 16 avril 2009 et le 15 avril 2010 a été de 19 080 personnes<sup>64</sup> ».

La majorité des refuges de l'Ontario offraient les services suivants aux résidentes : planification de la sécurité ou de la protection (95 %), défense des droits des femmes (94 %), services d'aiguillage pour un logement (92 %), counseling individuel à court terme (91 %) et services de transport (89 %)<sup>65</sup>.

Sept femmes violentées sur 10 (71 %) qui se trouvaient dans les refuges en Ontario ont indiqué que leur partenaire intime actuel (conjoint en droit, conjoint de fait ou petit ami) était l'agresseur, alors que 14 % des femmes ont mentionné qu'un ex-partenaire intime était l'agresseur<sup>66</sup>.

La Maison Interlude est l'une des premières maisons d'hébergement en Ontario. De plus, elle est l'une des premières à offrir des services en français en Ontario.

Les services d'hébergement sont ceux d'une maison de 1<sup>re</sup> étape, soit d'offrir un séjour adapté aux besoins de chaque femme, mais en moyenne entre 3 à 4 semaines.

Dans Prescott-Russell, il n'y a aucune ressource de 2<sup>e</sup> étape<sup>67</sup>. Durant un court séjour, elles ne peuvent pas rebâtir leur vie. Par la suite, les embûches sont nombreuses pour le faire : peu de ressources facilement accessibles, la pauvreté les guette, peu de possibilités d'emplois, entre autres.

<sup>63</sup> STATISTIQUE CANADA (2011a). *Les refuges pour femmes violentées au Canada*, par Marta BURCZYCKA et Adam COTTER, 2010, p.5. <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2011001/article/11495-fra.pdf>

<sup>64</sup> STATISTIQUE CANADA (2013). p.126.

<http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2011001/article/11495-fra.pdf>

<sup>65</sup> STATISTIQUE CANADA (2011b). *Les maisons d'hébergement au Canada, feuillets d'information pour le Canada, les provinces et territoires*, par Adam COTTER et Marta BURCZYCKA, 2009-2010, p.19. <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-404-x/85-404-x2011000-fra.pdf>

<sup>66</sup> STATISTIQUE CANADA (2011b). *Les maisons d'hébergement au Canada, feuillets d'information pour le Canada, les provinces et territoires*, par Adam COTTER et Marta BURCZYCKA, 2009-2010, p.20. <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-404-x/85-404-x2011000-fra.pdf>

<sup>67</sup> **Maison d'hébergement de deuxième étape** : Établissement offrant un hébergement de plus longue durée (3 à 12 mois) en lieu sûr avec services de soutien et d'aiguillage, conçu pour aider les femmes pendant qu'elles cherchent un logement permanent.



### **Pourquoi se réfugier en maison d'hébergement**

En plus de leur protection personnelle, le désir d'éviter que leurs enfants ne souffrent ou ne soient témoins de la violence était un important facteur ayant motivé les femmes à chercher refuge. Par exemple, près du quart (24 %) des femmes violentées dans les refuges ont déclaré que la protection de leurs enfants contre la violence psychologique était l'une des raisons de leur admission.

<http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2011001/article/11495-fra.htm>

### ***Des femmes et des enfants***

« La plupart des refuges au Canada admettent les mères accompagnées de leurs enfants. Le 15 avril 2010, près des trois quarts (74 %) des femmes ayant des responsabilités parentales admises dans un refuge étaient accompagnées de leurs enfants. En moyenne, ces femmes ont été admises accompagnées de deux enfants. La plupart des 3 611 enfants admis dans les refuges le jour de l'instantané s'y trouvaient parce que leur mère ou eux-mêmes avaient subi de la violence (85 %).

Plusieurs refuges offrent des services adaptés aux enfants. Parmi les services destinés aux enfants, les services récréatifs étaient le plus souvent fournis, étant offerts par environ les trois quarts des refuges ».

<http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2011001/article/11495-fra.htm>

### **3.2.6.2 Services offerts**

Maison Interlude est un organisme multi-services qui comprend, entre autres, une maison d'hébergement de dix lits et qui existe depuis 1983.

Depuis 2003, deux programmes distincts offrent une gamme de services aux femmes de la communauté via des bureaux satellites dont Casselman et Rockland, en plus de celui de Hawkesbury.

**Le service d'approche** offre soutien et accompagnement dans leurs démarches à travers l'appareil judiciaire (droit familial et criminel), informe les femmes de leurs droits, et les réfère aux services appropriés au besoin.

**Le programme d'appui transitoire et soutien au logement (ATSL)** aide les femmes dans leurs démarches pour refaire leur vie après avoir quitté la situation abusive : aide financière, logement, budget, retour aux études, recherche d'emploi, etc.

Ces deux programmes sont aussi accessibles aux femmes qui résident à la maison d'hébergement; à l'hébergement, où il n'y a pas de durée de séjour prédéterminé, s'ajoute un programme pour les enfants et ados en résidence qui leur offre du soutien et aussi des activités récréatives.

Lorsque les femmes quittent la maison, un suivi de cinq visites à domicile leur est offert afin de leur faciliter la transition vers leur nouvelle vie.

La Maison Interlude offre aussi des groupes de soutien disponibles en français ou en anglais et le lieu est déterminé selon les inscriptions.

Les groupes de soutien sont gratuits et le transport ainsi que les frais de gardiennage sont remboursés.

Une ligne de crise 24/7 est disponible sur le territoire de Prescott-Russell.

### 3.2.6.3 Données 2011-2012 et 2012-2013<sup>68</sup>

En 2011, la Maison Interlude a accueilli 45 femmes et environ le même nombre en 2012. Toutefois en 2012, c'est plus de 28 enfants qui ont été logés comparativement à 17 en 2011.

En 2012, 6 femmes n'ont pu trouver de place à la Maison Interlude, une situation critique pour les femmes qui ont besoin d'un accueil.

Les femmes qui sont hébergées viennent de tous les milieux. Dans toutes les catégories d'âge, les femmes viennent y trouver refuge. Un peu moins de la moitié des femmes ont moins de 35 ans avec une pointe très significative pour les femmes entre 18 et 20 ans en 2011. Et environ un tiers des femmes ont 46 ans et plus. La violence en contexte conjugal touche toutes les femmes peu importe leur âge qu'elles aient 18 ans ou plus de 65 ans.

La langue préférée des femmes et des enfants en 2011 était très majoritairement le français bien qu'en 2012, c'était autant le français que l'anglais. La Maison Interlude offre tous ses services dans les deux langues.

Après leur séjour à la Maison Interlude, les femmes accueillies ont pu se trouver un logement grâce au programme d'appui transitoire et soutien au logement (ATSL).

**Tableau 3.12**

<b>Nombre de personnes desservies</b>	<b>2011-2012</b>	<b>2012-2013</b>
Nombre de femmes hébergées	45	42
Nombre d'enfants hébergés	17	28
Nombre d'appels	693	1 026
Nombre de demandes reçues	45	48
Nombre de demandes refusées	0	6

<sup>68</sup> Données recueillies par le biais du programme WISH pour l'année d'opération 2011-2012 et 2012-2013 pour le programme d'hébergement de Maison Interlude.

**Tableau 3.13 : Catégories d'âge des femmes hébergées**

<b>Femmes selon les catégories d'âges</b>		
<b>Âge</b>	<b>2011-2012</b>	<b>2012-2013</b>
Âgées de 18 à 20 ans	11	3
Âgées de 21 à 25 ans	–	4
Âgées de 26 à 30 ans	5	6
Âgées de 31 à 35 ans	2	6
Âgées de 36 à 40 ans	4	6
Âgées de 41 à 45 ans	5	4
Âgées de 46 à 50 ans	3	5
Âgées de 51 à 55 ans	8	3
Âgées de 56 à 60 ans	5	2
Âgées de 61 à 65 ans	1	2
Âgées de 65 ans et plus	–	1

**Tableau 3.14 : Langue parlée préférée (femmes et enfants)**

<b>Langues</b>	<b>2011-2012</b>	<b>2012-2013</b>
Français	40	33
Anglais	22	35
Autre	–	2

**Tableau 3.15 : Types de violence**

<b>Types de violence</b>	<b>2011-2012</b>	<b>2012-2013</b>
Émotionnelle	25	30
Se faire contrôler	13	19
Financière	13	14
Se faire harceler	2	13
Physique	16	17
Psychologique	22	26
Spirituelle	–	1
Sexuelle	6	6
Verbale	23	30
Se faire traquer	–	4

**Tableau 3.16 : Nombre de femmes inscrites au programme ATSL ayant trouvé un logement**

<b>Prescott-Russell</b>	<b>2011-2012</b>	<b>2012-2013</b>
Nombre de femmes inscrites au programme ATSL ayant trouvé un logement	44	39

**Tableau 3.17 : Appui aux victimes ou témoins de violence conjugale  
Service d'Approche - Femmes**

Prescott-Russell	2011-2012	2012-2013
Prescott	78	89
Russell	36	56

**Tableau 3.18 : Appui transitoire et soutien au logement**

Prescott-Russell	2011-2012	2012-2013
Prescott	74	77
Russell	24	50

**Tableau 3.19 : Groupe « Briser le cycle... »**

Prescott-Russell	2011-2012	2012-2013
Prescott et Russell	2 groupes soit 13 participantes	2 groupes soit 16 participantes

### 3.2.7 Valoris pour enfants et adultes de Prescott-Russell



#### 3.2.7.1 Services offerts

**Mission :** Rendre service aux gens vulnérables de Prescott-Russell en les soutenant dans leurs familles et en facilitant leur intégration dans la communauté.

**Vision :** Une communauté accueillante où chaque personne vulnérable s'épanouit et profite d'une belle vie.

Valoris est une agence sociale financée principalement par le ministère des Services sociaux et communautaires ainsi que le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse, et le ministère du Procureur Général, qui regroupe 5 mandats de service :

- 1) Bien-être à l'enfance
- 2) Services de santé mentale pour enfants
- 3) Service de développement jeunesse
- 4) Service de développement pour adulte ayant une déficience intellectuelle
- 5) Violence conjugale

**Ainsi, les services s'adressent aux :**

- enfants de 0 à 16 ans ayant subi ou à risque de subir de mauvais traitements;
- enfants de 0 à 17 ans ayant des retards de développement;
- enfants de 0 à 17 ans et leur famille nécessitant un suivi en santé mentale;
- enfants de 0 à 21 ans – services résidentiels;
- femmes 16 ans+ victimes de violence conjugale;
- femmes et hommes 18 ans – partenaires violents;
- adultes 18 ans+ ayant une déficience intellectuelle – services résidentiels et communautaires.

Dans le cadre de son mandat d'intervention en violence familiale, Valoris aide les adultes victimes, les témoins de violence (femmes, mères et enfants) et les conjoints violents à mieux gérer les situations conflictuelles, bref à éliminer la violence dans leur environnement et promouvoir des relations saines.

Les services associés à ce mandat sont :

- l'appui aux victimes, témoins et conjoint(e)s violent(e)s;
- la distribution d'information;
- les interventions individuelles et de groupe.

**3.2.7.2 Données 2011-2012 et 2012-2013**

**2011-2012 (1er avril 2011 au 31 mars 2012) et 2012-2013 (1er avril 2012 au 31 mars 2013)**

**Tableau 3.20**

<b>Nombre de dossiers ouverts en violence conjugale</b>	<b>2011-2012</b>	<b>2012-2013</b>
Nombre de femmes ayant un dossier en violence conjugale	194	278

Entre 2011 et 2012, on constate une hausse de 44 % dans le nombre de dossiers de femmes ayant un dossier de violence conjugale<sup>69</sup>. Cette hausse s'explique en partie par le fait que Valoris, durant l'année 2012, a mis en place plusieurs présentations dans la communauté afin de faire connaître les services offerts et sensibiliser à propos du devoir de signaler.

En 2011-2012, Valoris a desservi 194 dossiers familles, dont 196 enquêtes/évaluations, 31 références pour des services volontaires et 56 dossiers en service de protection continue.

<sup>69</sup> Valoris a implanté un système de catégorisation des dossiers selon diverses problématiques. Dans le cas des dossiers de violence conjugale, ces dossiers sont répertoriés selon l'outil de codification Spectrum d'éligibilité. Les dossiers comprennent des cotes primaires et secondaires de diverses formes de violence allant d'une gravité extrême à une gravité minime, impliquant un service aux mères et à ses enfants.

En 2012-2013, 278 familles ont été desservies, dont 123 enquêtes/évaluations, 17 références pour des services volontaires et 138 dossiers en service de protection continue.

### **Appui aux victimes ou témoins de violence conjugale**

Parce que la violence conjugale affecte tous les membres de la famille, Valoris offre du soutien aux victimes, mais aussi aux enfants qui peuvent être témoins de cette violence.

L'intervention familiale est l'une des interventions, mais il existe d'autres types d'interventions de groupe qui ont eu un impact positif.

Le groupe **Au féminin** s'adresse aux femmes qui ont été isolées, contrôlées, menacées, intimidées, agressées physiquement, verbalement, sexuellement ou émotionnellement ou culpabilisées par leur partenaire. Ce programme offre du soutien, de l'information et des conseils tout en permettant de mettre en place un réseau de soutien.

Le programme **Entre nous** est un programme de soutien pour témoins de violence conjugale. Ce groupe s'adresse aux enfants, aux adolescents(tes) ainsi qu'aux mères dans un environnement chaleureux et convivial. Le programme correspond à un ensemble de trois groupes offerts pendant 10 semaines : un groupe qui s'adresse aux enfants de 6 à 11 ans, un deuxième pour les enfants âgés entre 12 et 15 ans et finalement un groupe pour les mères. Le programme vise à offrir un endroit sécuritaire où les enfants peuvent discuter de leurs expériences, tout en outillant les mères afin qu'elles puissent soutenir leur(s) enfant(s). Ce groupe s'offre en partenariat avec la Maison Interlude (MIH). Un support financier peut être offert pour les frais de transport et de gardiennage.

Les objectifs de ce programme sont :

- offrir un endroit sécuritaire où les enfants peuvent partager leur histoire;
- permettre aux enfants de réaliser qu'ils ne sont pas responsables des comportements violents des autres;
- outiller les mères afin qu'elles puissent soutenir leur(s) enfant(s);
- encourager chez les enfants et les adolescents, la résolution positive des conflits et les comportements appropriés.

**Tableau 3.21 : Groupes offerts en violence conjugale**

<b>Groupes offerts en violence conjugale selon le nombre de participants et de groupes</b>	<b>2011-2012</b>	<b>2012-2013</b>
<b>Groupe</b>	<b>Nombre de participants</b>	<b>Nombre de participants</b>
Au Féminin	32	14
Entre nous (Groupe mères)	24	25
Entre nous (Groupe enfants/adolescents)	25	23
Total	81	62

Entre 2011-2012 et 2012-2013, on note une baisse du nombre total de participantes et participants. Cette baisse peut s'expliquer par des éléments conjoncturels par exemple, le fait que plusieurs femmes, en 2012-2013, ont indiqué ne pas être prêtes pour une démarche de groupe. Leur crainte de partager leur vécu dans un contexte de groupe freine leur élan.

Par contre, les témoignages des femmes ayant complété le groupe sont très positifs. Elles ont exprimé leur satisfaction, de même que d'avoir beaucoup bénéficié de l'aide et du support reçus dans le groupe.

Les groupes varient entre 5 à 10 participantes pour les groupes de femmes tandis que le nombre d'enfants par groupe varient davantage.

### 3.2.7.3 Programme pour partenaires violents

#### 3.2.7.3.1 Services offerts : FOCUS hommes/femmes

Financé par le ministère du Procureur général, Secrétariat ontarien des services aux victimes, FOCUS, aussi appelé Programme d'intervention auprès des partenaires violents (PIPV), est un programme d'intervention et d'éducation de groupe pour hommes/femmes qui ont commis des actes de violence et de contrôle à l'égard de leur partenaire intime. Ce programme est offert aux femmes et aux hommes violents dans leur relation intime, en français et en anglais. Ce groupe n'est pas à confondre avec un groupe de gestion de colère. En effet, FOCUS mise sur la responsabilisation de l'agresseur face à ses comportements violents. En Ontario, le programme est également offert aux personnes qui reconnaissent leurs comportements abusifs et veulent y participer de façon volontaire.

#### 3.2.7.3.2 Données 2011-2012 et 2012-2013

**Tableau 3.22**

<b>Programme FOCUS, nombre de personnes qui ont commencé et complété le programme</b>	<b>2011-2012</b>	<b>2012-2013</b>
Nombre d'hommes référés <sup>70</sup> à FOCUS	108	80
Nombre d'hommes qui ont commencé le programme	58	62
Nombre d'hommes qui ont complété le programme	45	48
Nombre de femmes qui ont complété le programme	11	2

<sup>70</sup> Il est à noter que les données ci-dessus comprennent exclusivement le nombre d'hommes mandatés par le tribunal à suivre, payer et compléter le programme PIPV (FOCUS).

Plusieurs constats peuvent être tirés de ces tableaux.

- D'une part, il faut noter une baisse sensible au niveau des références soit 35 % de moins de dossiers-hommes-référés. Il n'est pas possible actuellement d'en saisir toute la complexité. Une étude est en cours actuellement afin de comprendre les différents enjeux en présence. Le Ministère est au courant de cette fluctuation. Valoris, le Service d'aide aux victimes et les agents de probation ainsi que le tribunal doivent unir leur effort pour tenter de comprendre cette baisse significative, et ce, afin de l'enrayer.
- D'autre part, cette baisse du nombre de référents mandatés inquiète Valoris, et ce, particulièrement au même moment où comparativement on constate une hausse importante du nombre de dossiers ouverts en violence conjugale.

## **Une restructuration importante du programme en 2014**

### ***Contexte de la restructuration***

Le ministère du Procureur Général a annoncé des changements importants au Programme d'intervention auprès des partenaires violents (PIPV), qui entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2014. Les changements émanent du fait que la demande de service liée au Programme PIPV a considérablement augmenté depuis 2005, particulièrement dans les régions urbaines, et qu'il est devenu impossible de répondre à la demande. Plusieurs hommes sont, durant de longues périodes, sur des listes d'attente, en l'absence de service. À cela s'ajoute que le système pénal demeure engorgé.

Il s'est avéré aussi que les demandes actuelles de service ne peuvent être comblées sans que des changements soient apportés au format actuel de 16 semaines. Les allocations de financement n'ont pas été revues depuis 2005 et ne cadrent plus avec le nombre d'aiguillages gérés par chaque organisme. Et, les normes du programme n'ont pas été revues depuis 2003.

### ***Le programme actuel d'intervention auprès des partenaires violents (PIPV)<sup>71</sup>***

- Le Programme PIPV offre l'occasion aux contrevenants de revoir leurs croyances et leurs attitudes relativement à la violence conjugale, et d'apprendre à résoudre les conflits de manière non violente. Il est offert en groupe et consiste en 16 séances hebdomadaires de deux heures. Chaque groupe financé par le Programme PIPV doit offrir des services à un minimum de 15 contrevenants.

---

<sup>71</sup> Le Programme d'intervention auprès des partenaires violents (PIPV) du ministère du Procureur général offre des séances d'information de groupe aux agresseurs de violence conjugale à qui la cour a ordonné de suivre ces séances. Financé par le Ministère, le programme est offert par 53 organismes communautaires partout en Ontario.



- Durant le programme, les membres du personnel offrent aux victimes des agresseurs et à leurs partenaires actuels des services de sensibilisation, des renseignements sur la planification de la sécurité, du soutien et l'aiguillage vers les ressources communautaires.
- Le Programme PIPV a pour objectif d'améliorer la sécurité des victimes et d'accroître la responsabilisation des agresseurs.

#### **Les points saillants du programme mis en place en 2014 :**

- Le Programme PIPV passera d'un modèle de 16 semaines, dont les règles d'assiduité sont appliquées, de manière inégale, à un modèle normalisé de 12 séances uniformes à l'échelle de la province.
- La transition à un modèle de 12 séances permettra à plus de 2 200 contrevenants supplémentaires et à leurs victimes ou partenaires actuels de participer au programme chaque année.
- Les normes du programme seront révisées pour refléter clairement les exigences en matière de service et les attentes du Ministère.
- Des mesures de rendement axées sur les résultats et des sondages auprès de la clientèle seront mises en place pour aider à évaluer l'efficacité du programme.
- Le montant de l'enveloppe du Programme PIPV restera le même, mais les allocations de financement accordées aux organismes seront ajustées en fonction du modèle de 12 séances et de la demande des collectivités locales.

Une des dimensions du Programme PIPV correspond aux services « d'outreach » qui est fait auprès des victimes et/ou conjointe actuelle de l'agresseur. Pour l'instant, il n'y aura aucun changement aux exigences du Programme et au financement visant à fournir aux victimes et aux partenaires actuels des agresseurs, des services d'intervention, de planification de la sécurité, de soutien et d'aiguillage.

#### **Inquiétudes des intervenantes et intervenants face aux changements importants dans la durée du programme**

La majorité des agences qui offrent ce service dénoncent les changements et considèrent que les changements auront un impact négatif sur le service. De son côté, le Ministère a expliqué que cette décision provenait suite à une vérification générale. Le manque d'uniformité et de cohérence entre les agences sont des variables non négligeables qui ont mené à ces changements.

## **L'intervention en contexte de violence conjugale : principes directeurs pour les intervenants de *Valoris*<sup>72</sup>**

Afin de réellement venir en aide aux femmes, aux enfants victimes ainsi qu'aux hommes violents, le lien que l'on cherche à développer est clé au processus d'aide. Les techniques et les approches sont variées et flexibles selon les besoins de la clientèle.

### ***Les enjeux de la relation de confiance dans les contextes d'autorité et en situation de violence conjugale***

« Il est nécessaire de comprendre comment les expériences antérieures d'une femme avec les professionnelles et professionnels du bien-être de l'enfance, ou d'autres systèmes/autorités juridiques peuvent certainement venir influencer ou teinter leur interaction avec nos intervenantes et intervenants. Certaines des femmes que *Valoris* dessert ont déjà subi des mauvais traitements et de la violence comme enfant, alors que d'autres ont dû être retirées de leur milieu familial. Si ces expériences ont été négatives, elles peuvent certainement expliquer la crainte et la méfiance envers l'agence. Il n'est pas rare de rencontrer des femmes qui partagent avec les intervenantes leurs appréhensions. Cependant, à partir du moment auquel l'intervenante ou l'intervenant reconnaît cette réalité, il ou elle est en mesure d'avoir une meilleure compréhension des dynamiques liées avec la confiance.

Chose certaine, une approche centrée sur la femme, conçue pour travailler avec les familles doit reconnaître que l'autonomie et la sécurité de la femme peuvent être des facteurs importants pour l'aider à protéger ses enfants et à les garder en sécurité. Il est fondamental de comprendre ce que vivent les femmes dans une relation de violence afin de leur procurer des mesures de soutien appropriées (p. 55) ».

« Les aspects clés d'une telle approche incluent :

- Développer une relation de confiance et de respect
- Reconnaître les forces de la femme et s'appuyer sur celles-ci
- Faire en sorte que les femmes se prennent en main en favorisant une prise de décision commune, en respectant ses choix, et en partageant les connaissances et l'information
- Fournir les services qui sont disponibles en prenant en considération la perspective de la femme
- Rassembler les ressources avec les femmes et la communauté élargie

---

<sup>72</sup> Extraits de *Connexions critiques : Au croisement de la violence faite aux femmes et de la sécurité des enfants*. Un guide destiné aux professionnels du bien-être de l'enfance de l'Ontario.

Bref, chaque femme est unique. Ses expériences de vie, son environnement et plusieurs autres variables viennent contribuer à sa situation. Du moment où l'on accepte que la femme/mère est l'experte de sa propre vie et qu'on accepte d'écouter sans jugement, on peut faire une grande différence au niveau de la qualité du service que l'on offre.

### **Intervention auprès des enfants exposés et dans les situations de violence conjugale**

Le rôle des agences ayant le mandat de la protection de l'enfance est d'intervenir lorsque le comportement de l'adulte ou la victimisation a une incidence directe ou observable sur la sécurité de l'enfant et/ou de son bien-être. Si l'enfant a été victime de violence ou témoin de violence et qu'il a subi des préjudices ou est à risque de subir de la violence physique, sexuelle, émotive ou d'être négligé dû à de la violence conjugale, on se doit d'intervenir.

Dans notre évaluation adaptée de la situation, plusieurs facteurs seront considérés afin de déterminer le risque de sévices imminents ou futurs pour les femmes victimes de violence et leurs enfants. Lorsque l'on travaille avec des femmes victimes de violence, on se doit d'examiner les variables individuelles, contextuelles et sociales qui influencent leur réaction à la violence. Il est important de déterminer quels efforts ont été faits par la femme pour se protéger de la violence ou l'éviter, la confronter ou la fuir en plus des autres variables environnementales. La façon d'analyser est déterminante pour contextualiser la violence (p. 57). Une fois que l'on comprend mieux la violence, on peut mieux savoir comment aider ».

La mise en place des plans de sécurité occupe une place importante dans l'intervention. Ces plans requièrent très souvent la collaboration d'intervenantes et d'intervenants impliqués auprès de la femme, de l'enfant et de la famille.

### **Une intervention en partenariat**

Il est essentiel de comprendre la dynamique de la violence faite aux femmes et l'importance de la collaboration avec les partenaires communautaires pour réaliser une intervention efficace de protection de l'enfance :

- « L'agresseur doit être tenu responsable de la violence, et non la femme.
- La fréquence et la létalité des épisodes de violence de l'agresseur vont en s'aggravant lorsque la femme tente de le quitter ou de faire appel à des intervenants externes.
- La plupart des hommes violents se présentent comme des hommes non violents à l'extérieur de leur relation intime avec la femme, ce qui démontre qu'ils ont la capacité de contrôler leur comportement. Cette capacité à contrôler leur comportement vient expliquer pourquoi les cours de gestion de colère ne constituent pas une intervention appropriée pour la plupart des hommes violents.

- Les femmes peuvent être réticentes à fournir de l'information au professionnel du bien-être de l'enfance si elles ont peur que leurs enfants leur soient enlevés.
- Si les professionnels du bien-être de l'enfance déterminent que les enfants ne peuvent pas être en sécurité sous la garde de leur mère, parce que l'homme violent est incapable ou refuse de changer son comportement, la planification des services devrait mettre l'accent sur la participation de la mère à planifier sa sécurité et celle de ses enfants.
- Les deux parents sont responsables du bien-être de leurs enfants par conséquent, ils méritent le soutien et les traitements nécessaires » (p. 76)<sup>73</sup>.

### 3.3 Ressources communautaires complémentaires

La sécurité financière est un point déterminant pour les femmes qui veulent fuir une situation de violence. Plusieurs femmes en situation de violence conjugale dans leur recherche pour une vie sans violence, se tournent vers l'aide sociale. Cependant, pour certaines d'entre elles, ces démarches ne sont pas sans difficultés<sup>74</sup>.

En 2004, une recherche menée par Janet Mosher et ses collaboratrices ont démontré que l'expérience des femmes qui, voulant quitter une relation abusive de la part d'un conjoint et qui s'étaient tournées vers l'aide sociale, avaient été revictimisées. En quelque sorte, leur expérience avec les systèmes de l'aide sociale avait ressemblé à une relation abusive, relation qu'elle tentait de quitter. La décision de retourner avec le conjoint « avait été souvent la meilleure décision pour une femme, dans un contexte où les choix sont affreusement limités ». (p. 82)

Était en cause au moment de cette recherche, le manque de connaissances de la dynamique de la violence conjugale, de ses impacts sur les femmes, et ce, par les nombreux systèmes en place à l'aide sociale. À cet égard, les femmes hésitaient à divulguer leurs situations de violence aux agentes et agents d'aide sociale. Et elles hésitaient davantage lorsqu'elles avaient des enfants par crainte que ces derniers contactent les services de protection de l'enfance et qu'elles ne perdent la garde de leurs enfants (p. 70). D'autres craignaient de ne pas être crues, ou d'être blâmées de la situation ou d'être ridiculisées.

En milieu rural, les défis s'élèvent d'un cran. Leur isolement et le manque de services sont souvent des alliés silencieux et systémiques des agresseurs. Les chercheuses considèrent qu'en milieu rural, le pouvoir de contrôle des conjoints agresseurs « est souvent exacerbé » (p. 81). Le transport public étant souvent inexistant, les conjoints agresseurs les accompagnent souvent « pour se rendre chez le docteur, faire leurs

<sup>73</sup> *Connexions critiques : Au croisement de la violence faite aux femmes et de la sécurité des enfants*, Un guide pratique destiné aux professionnels du bien-être de l'enfance de l'Ontario (2009). Document de travail des intervenantes de Valoris.

<sup>74</sup> MOSHER, Janet, Patricia EVANS, Margaret LITTLE, Eileen MORROW, Jo-Anne BOULDING et Nancy VANDERPLAATS (2004). *Une marche en terrain glissant. Les femmes maltraitées et leurs expériences avec le système du bien-être social de l'Ontario*. Document miméo. 98p. [http://aocvf.ca/documents/eggshells\\_fr.pdf](http://aocvf.ca/documents/eggshells_fr.pdf)

courses, récupérer les enfants et socialiser » (p. 81). Elles ont souvent moins accès aux services, à l'information sur les services et elles craignent le manque de confidentialité dans les services. En effet, un des effets pervers de ce manque de confidentialité serait le manque de demandes de services par les femmes vivant des situations de violence et d'abus.

Les participantes à cette recherche en 2004, ont rencontré plusieurs des difficultés communes à l'ensemble des femmes qui avaient utilisé les services offerts par l'aide sociale. Mais s'est ajouté le fait que plusieurs agentes et agents n'étaient pas sensibles à leurs problèmes spécifiques, comme les difficultés de transport même pour se rendre aux rendez-vous ou encore les exigences administratives qui pouvaient mettre en danger la sécurité des femmes ou enfin, le manque de confidentialité dans la communauté en se présentant tout simplement au bureau ou au refuge.

Les intervenantes dans les différents services communautaires ou dans les ressources d'hébergement sont davantage sensibilisées à ces difficultés. Et depuis cette recherche, plusieurs politiques touchant l'aide sociale ont été modifiées afin de soutenir les femmes vers une vie sans violence.

Ainsi, le gouvernement de l'Ontario a, à partir de 2006, développé un programme, le Programme de préparation à l'emploi pour femmes victimes de violence ou vulnérables, pour aider ces femmes à trouver un emploi et à accroître leur potentiel professionnel<sup>75</sup>. D'autre part, le règlement même de l'aide sociale a été modifié par plusieurs dispositions :

<b>Principales modifications touchant la réglementation de l'aide sociale</b>
« La réglementation de l'aide sociale a été modifiée pour permettre aux femmes vivant dans une maison ou un foyer de transition de continuer à percevoir une allocation-logement au-delà de la période habituelle de trois mois. Cette modification offre à ces femmes un soutien allant au-delà de leurs besoins personnels de base et les aide à conserver leur résidence principale tout en vivant en sécurité dans une maison d'hébergement.
Étant donné que plusieurs tentatives sont parfois nécessaires pour sortir d'une situation de violence, le programme Ontario au travail a revu certaines de ses politiques afin de mieux aider les femmes en situation d'urgence. Avant la révision de ces politiques, l'aide d'urgence ne pouvait pas être versée plus d'une fois par période de six mois. Désormais, les femmes qui fuient une situation de violence familiale peuvent avoir accès plus fréquemment à ce dispositif d'aide <sup>76</sup> ».

<sup>75</sup> Selon le bilan en 2012 de la politique en matière de violence familiale de l'Ontario, ce programme a bénéficié à plus de 1 800 femmes et plus de 80 pour cent des participantes ont trouvé un emploi ou suivi une formation supplémentaire dans les six mois qui ont suivi la fin du programme. Source : Gouvernement de l'Ontario (2012). [http://www.women.gov.on.ca/owd\\_new/french/resources/publications/dvap2012/report.shtml](http://www.women.gov.on.ca/owd_new/french/resources/publications/dvap2012/report.shtml)

<sup>76</sup> Source : [http://www.women.gov.on.ca/owd\\_new/french/resources/publications/dvap2012/report.shtml](http://www.women.gov.on.ca/owd_new/french/resources/publications/dvap2012/report.shtml)

Ce sont les Services sociaux de Prescott-Russell qui offrent la plupart des services liés aux demandes d'aide sociale, le retour au travail et l'accès au logement.

### 3.3.1 Les Services sociaux des Comtés unis de Prescott et Russell



**Mission :** Le département des Services sociaux des Comtés unis de Prescott et Russell gère le programme Ontario au travail, les Services de garde d'enfants, le Centre de la petite enfance Glengarry-Prescott-Russell, les Services de logement et remet des subventions destinées aux résidents des centres d'accueil.

#### 3.3.1.1 Ontario au travail

Le programme Ontario au travail (OAT) fournit de l'aide financière et des services d'aide à l'emploi aux personnes ayant des difficultés financières temporaires. Il est aussi la porte d'entrée pour amorcer une demande du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH).

Les personnes admissibles ont droit à un montant mensuel pour leur aider à payer des dépenses de base comme la nourriture, le loyer et l'électricité. Elles ont aussi droit à des médicaments prescrits, des fournitures diabétiques, un remboursement pour le transport médical, des soins dentaires pour enfants et autres prestations avec certaines limites.

Que ce soit pour compléter ses études secondaires ou se perfectionner dans un programme comme celui de commis de bureau, préposé(e) aux services de soutien personnels ou de soudeur, du financement est également disponible pour les frais d'inscription et les livres, de même que pour couvrir des dépenses liées à l'emploi, comme pour des vêtements, uniformes, bottes de travail, outils, frais de transport et de gardienne.

Pour les personnes qui fuient une situation de victimes de violence familiale, ces dernières peuvent faire une demande en personne, au téléphone ou en ligne. Ces personnes reçoivent à la fois du soutien, des fonds d'urgence (au besoin), de même que des références vers d'autres ressources appropriées.

- En 2012, 20 femmes ont déclaré être victimes de violence familiale lors de la demande téléphonique.

Les personnes de 16 à 17 ans qui sont victimes de sévices par leurs parents peuvent également recevoir des prestations du programme OAT dans des circonstances spéciales, de même que les mères de 16 à 25 ans victimes de violence, dans le cadre du programme « *Expérience, poursuite et reprise des études pour les parents* » pour les aider à finir leur secondaire, améliorer leurs compétences parentales et trouver du travail.

Le soutien du revenu peut également être une importante source d'aide temporaire pour les femmes qui fuient une situation de violence.

La réglementation de l'aide sociale a été modifiée pour permettre aux femmes vivant dans une maison ou un foyer de transition de continuer à percevoir une allocation-logement au-delà de la période habituelle de trois mois. Cette modification offre à ces femmes un soutien allant au-delà de leurs besoins personnels de base et les aide à conserver leur résidence principale tout en vivant en sécurité dans une maison d'hébergement.

Étant donné que plusieurs tentatives sont parfois nécessaires pour sortir d'une situation de violence, le programme Ontario au travail a revu certaines de ses politiques afin de mieux aider les femmes en situation d'urgence. Avant la révision de ces politiques, l'aide d'urgence ne pouvait pas être versée plus d'une fois par période de six mois. Désormais, les femmes qui fuient une situation de violence familiale peuvent avoir accès plus fréquemment à ce dispositif d'aide<sup>77</sup>.

Dans le cas où une participante du programme OAT est hébergée temporairement dans une maison de transition pour victimes de violence familiale par exemple la Maison Interlude et conserve son logement, elle est admissible aux besoins de base et de logement pendant les trois premiers mois de son séjour. Si toutefois elle ne conserve pas son logement, elle sera admissible à une indemnité mensuelle (136 \$ en date de novembre 2013) par personne (elle et ses enfants), en plus d'une carte-médicaments et autres prestations obligatoires.

Pour les femmes et leurs enfants qui fuient une situation de violence et qui n'ont aucune pièce d'identité (p. ex. certificat de naissance), de l'aide financière est disponible dans de telles situations. De plus, il pourrait lui être accordé une dispense temporaire de la poursuite de support alimentaire pour elle et ses enfants de son ex-conjoint pour une période allant jusqu'à 12 mois.

Des fonds sont également disponibles pour plus de 3 000 familles recevant des prestations du programme OAT et du POSPH, ainsi que pour les résidents à faible revenu de Prescott-Russell. Ces fonds peuvent aider à payer des arriérés de loyer et d'énergie (électricité et chauffage), le dernier mois de loyer pour sécuriser un logement

<sup>77</sup> DIRECTION GÉNÉRALE DE LA CONDITION FÉMININE DE L'ONTARIO (2012). *Plan d'action contre la violence familiale - rapport d'étape 2012*, p.4.

[http://www.women.gov.on.ca/owd\\_new/french/resources/publications/dvap2012/report.shtml](http://www.women.gov.on.ca/owd_new/french/resources/publications/dvap2012/report.shtml)

et les frais de déménagement pour fuir une situation de violence. Pour connaître les critères d'admissibilité et les montants maximums alloués, les personnes doivent contacter leur gestionnaire de cas (OAT et POSPH) et le bureau OAT pour les personnes à faible revenu.

### 3.3.1.2 Services de logement

Les Services de logement des Comtés unis de Prescott et Russell (CUPR) possèdent et gèrent 311 unités pour familles, personnes âgées et personnes adultes seules à l'intérieur des comtés. Les unités incluent des jumelés et des appartements variant d'une à cinq chambres à coucher.

Toute personne de 16 ans et plus peut présenter une demande de logement subventionné. Les noms seront ajoutés à la liste d'attente centralisée.

Les femmes et les enfants qui fuient la violence bénéficient d'une attention particulière de politiques en Ontario à plusieurs niveaux.

La *Loi sur les services de logement* prévoit que les personnes qui font l'objet de violence familiale ou d'abus sont considérées prioritaires sur la liste d'attente d'un logement indexé sur le revenu.

<b>Faits saillants en Ontario : Violence conjugale et logement</b>
--

« En 2010, 4 743 victimes de violence familiale ont bénéficié d'une aide au logement dans le cadre de la Politique relative aux ménages prioritaires, ce qui représente un quart de l'ensemble des foyers recevant une aide sous forme de loyer indexé sur le revenu <sup>78</sup> ».
---

- En 2011, dans Prescott-Russell, 21 familles ont appliqué pour ce programme et parmi celles qui ont été jugées admissibles, 9 d'entre elles ont obtenu un logement prioritaire.

La question du logement est prioritaire dans la recherche d'une vie sans violence pour les femmes et leurs enfants.

Cependant dans les comtés unis de Prescott-Russell, la situation du logement abordable est un enjeu majeur. À cet effet, des intervenantes et intervenants de différents secteurs sociaux des comtés (21 services/organismes présents) ont fait ressortir combien l'accès à un logement abordable et de qualité était difficile pour les personnes vulnérables dans les comtés, **la situation était même qualifiée de critique**<sup>79</sup>.

<sup>78</sup> Source : [http://www.women.gov.on.ca/owd\\_new/french/resources/publications/dvap2012/report.shtml](http://www.women.gov.on.ca/owd_new/french/resources/publications/dvap2012/report.shtml)

<sup>79</sup> Cette rencontre, tenue en après-midi le 11 avril 2013 à L'Orignal, dans la salle du conseil des Comtés unis de Prescott et Russell, avait comme objectif d'identifier les besoins communautaires (dresser un inventaire des besoins de logements ressentis par les personnes vulnérables).



Ainsi lors de la rencontre du 11 avril 2013, rendue nécessaire suite à l'abandon prévu dans le budget provincial de 2012 du programme PENDMC (aussi connu sous l'acronyme CSUMB), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013. L'Initiative de prévention de l'itinérance dans les collectivités (IPIC, aussi connu sous l'acronyme CHPI), prenait alors la relève. Le logement abordable et la lutte à l'itinérance sont au cœur des préoccupations de cette initiative.

Leur diagnostic était sévère quant aux contraintes financières qui pèsent sur les personnes vulnérables, les disparités régionales quant à l'accès à un logement abordable ainsi qu'au manque de ressources régionales. Ainsi à la question,

*Selon votre perspective, considérez-vous qu'il existe une situation critique en égard au logement abordable dans Prescott-Russell ? Pourquoi ?*

**À l'unanimité, les participants affirment que la situation du logement abordable est critique dans Prescott-Russell**

### **Contraintes financières<sup>80</sup>**

- Le coût élevé des loyers (dans l'Ouest des comtés, plus particulièrement) est souligné
- Les premiers et derniers mois sont souvent exigés ce qui contraint les personnes vulnérables à devoir trouver l'argent nécessaire pour payer un « double » loyer
- Il est impossible de trouver un loyer de 150 \$/mois avec le soutien au revenu
- Les « ex » sont parfois contraints de demeurer ensemble, de s'endurer exacerbant ainsi le risque de violence; les femmes finissent par avoir peu de ressources pour s'en sortir
- Les personnes vulnérables n'ont souvent pas d'assurance feu et, en logeant dans des taudis, ceci augmente les risques d'incendie et la possibilité de tout perdre
- Les gens, généralement, sont fiers et veulent éviter, presque à tout prix, d'avoir à faire une demande de soutien au revenu (OAT)
- Une personne, avant d'avoir du soutien au revenu, doit tout vendre
- Se loger adéquatement/convenablement requiert beaucoup d'argent
- Les personnes vulnérables n'ont pas de ressources financières adéquates pour pouvoir se payer un logement convenable
- Les charges, en plus du loyer, sont difficiles à respecter; les personnes vulnérables finissent souvent par s'endetter (électricité, chauffage, câble, téléphone, etc.)
- Les personnes vulnérables doivent se rabattre sur la location de taudis

### **Disparités régionales**

- La région limitrophe (ouest des comtés) attire de nombreuses personnes d'Ottawa aux prises avec des ressources financières peu élevées, en raison du coût de la vie

<sup>80</sup> *Un logement pour tous. Le logement abordable et la lutte à l'itinérance.* Document miméo. 2003, p.9-10.

moindre qu'à Ottawa; le coût des loyers étant inférieur, ceci permet à des gens vulnérables de mieux s'en tirer qu'en ville

- La situation géographique de Prescott-Russell attire également des gens vulnérables du Québec; conduit à une mobilité transfrontalière/interne, permettant à certaines personnes qui sont en défaut au Québec de se réfugier en Ontario

### ***Carences de ressources***

- La liste d'attente est trop longue
- Le transport en commun est déficient et inexistant à l'extérieur d'un contexte de « commuting »

L'aide temporaire est trop souvent la norme.

### **3.3.2 Clinique juridique populaire de Prescott et Russell Inc.**



La Clinique juridique populaire de Prescott et Russell Inc. n'offre pas de services qui adressent directement la problématique de violence conjugale. La Clinique n'offre pas de services en droit de la famille ou en droit criminel, et lorsque celle-ci a des demandes à cet effet, elle est dans l'obligation de référer les gens aux endroits et services appropriés. Afin de permettre à ces femmes d'obtenir les services dont elles ont besoin le plus rapidement possible, la Clinique s'assure d'avoir une liste des agences et organismes pouvant répondre à leur demande, ainsi que leurs coordonnées<sup>81</sup>.

Le mandat est d'offrir des services juridiques et para-juridiques aux personnes à faible revenu résidant dans les comtés de Prescott-Russell.

La Clinique donne de l'information juridique sommaire, représentation légale; elle fait de l'organisation et du développement communautaire, ainsi que de la réforme de droit. La Clinique peut répondre aux demandes concernant le droit au maintien du revenu, ce qui inclut le Programme Ontario au travail (l'aide sociale), le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (prestations d'invalidité provinciales ou ODSP), le Régime de pensions du Canada.

Les domaines d'intervention incluent également le droit des locataires (problèmes avec un propriétaire), les refus d'assurance-emploi et les normes d'emploi.

---

<sup>81</sup> Source : Communication courriel avec la Clinique juridique.

La Clinique offre aussi des présentations relativement à nos domaines d'intervention. Dans le cadre de son mandat, la Clinique est appelée à travailler avec les agences et organismes communautaires.

Du fait de ses domaines d'interventions, la Clinique est amenée à aviser des femmes victimes de violence conjugale de leurs droits. Par exemple, si une femme victime de violence conjugale doit quitter son logis, elle peut avoir recours à ses services pour comprendre ses droits et obligations en tant que locataire. C'est ainsi que la problématique de la violence est indirectement abordée dans certaines situations.

### **Données**

La Clinique ne comptabilise pas de données sur la violence, qu'elles soient conjugale ou sexuelle, ou encore qu'elles touchent des femmes ou des hommes. Mais dans le quotidien de leur travail, elle représente un grand nombre de personnes qui ont un passé d'abus sexuel.

### **3.3.3 Centre York de Prescott-Russell : visites surveillées**



**CENTRE YORK CENTRE**  
Visites surveillées      Supervised Access

Le Centre York (CYC) est un centre de visites surveillées qui offre aux familles vivant des difficultés un lieu sûr où les visites et les échanges se déroulent sans que les enfants ne soient exposés aux conflits pouvant survenir entre les parties. Le Centre York fournit un cadre sûr, neutre et axé sur l'enfant pour les visites entre les enfants et le parent qui n'a pas la garde ou un autre membre de la famille.

Le Centre York est un organisme à but non lucratif qui offre ses services en partenariat avec le Centre de counselling familial de Cornwall et des comtés unis. Le bureau satellite est à Hawkesbury.

#### **3.3.3.1 Services offerts**

Les familles peuvent participer au Programme de visites surveillées du Centre York si elles ont reçu une ordonnance de la cour, un compte rendu de règlement, un accord de médiation, une entente mutuelle conclue entre les deux parties ou une homologation à cet effet. Les avocats, les médiateurs et les tribunaux peuvent orienter des clients vers le Centre York. Les arrangements volontaires sont aussi acceptés.

### **Visites surveillées**

Les visites surveillées se déroulent au Centre York sous la surveillance permanente de préposés aux visites. Les heures de ramassage et de dépôt des enfants sont établies de manière à éviter tout contact entre le parent ayant la garde et le parent n'ayant pas la garde. La durée et la fréquence des visites sont prévues dans l'ordonnance de la cour ou dans l'entente mutuelle; les visites ne durent habituellement pas plus de deux heures.

### **Échanges surveillés**

Des échanges surveillés ont lieu lorsque les enfants sont déposés par un parent et ramassés par l'autre. Le Centre York prévoit un lieu où les parents peuvent s'échanger les enfants en toute sécurité. Les heures de ramassage et de dépôt des enfants sont établies de manière à éviter tout contact entre le parent ayant la garde et le parent n'ayant pas la garde.

#### **3.3.3.2 Données 2012-2013**

Les services de visites surveillées touchent directement la problématique de la violence conjugale. Ainsi, ce sont fréquemment des mères qui utilisent les services du Centre York suite à de l'abus physique et des agressions de toutes sortes.

- En 2012-2013, le Centre York, dans son point de services de Hawkesbury, a desservi un total de 300 familles. De ces familles, 200 femmes ont rapporté être dans nos services suite à des situations de violence conjugale.

#### **3.3.4 Centre de santé communautaire de l'Estrie**



##### **3.3.4.1 Services offerts**

Le secteur de la santé mentale a pour mission de favoriser l'équilibre psychologique auprès de la population francophone de l'Est de l'Ontario. Cette mission s'accomplit au moyen d'interventions psychothérapeutiques, de prévention par la promotion et l'éducation, de la défense des droits des personnes, de la participation à la planification et à la coordination des services intégrés.

### 3.3.4.2 Données 2011-2012 et 2012-2013

Nombre de clients qui ont reçu des services et qui rapportent des difficultés liées à la violence conjugale	2011-2012	2012-2013
Sexe		
Femmes	2	24
Hommes	1	3
Langue		
Francophones	3	27
Anglophones	0	0
Autre	–	–
Inconnu	–	–
Nombre de clients qui ont reçu des services et qui rapportent des difficultés liées à l'agression à caractère sexuel	2011-2012	2012-2013
Sexe		
Femmes	6	10
Hommes	0	0
Langue		
Francophones	4	6
Anglophones	2	4

Ces données sont toutefois partielles car, pour l'instant, le système de statistiques ne semble pas capter toute l'information et c'était également le cas en 2012 où les données ne semblent pas refléter la réalité des personnes rencontrées.

## 3.4 La prévention de la violence conjugale

### 3.4.1 La campagne Voisin-es, ami-es et familles dans Prescott-Russell



Programmes de prévention de la violence conjugale
<p><b>Campagne Voisin-es, ami-es et familles</b></p> <p>La Campagne Voisin-es, ami-es et familles est une campagne provinciale de sensibilisation du public aux signes avertisseurs de la violence faite aux femmes pour permettre aux proches d'une femme qui risque d'en être victime ou d'un homme violent, d'apporter leur aide. <a href="http://www.voisinsamisetfamilles.on.ca/index.cfm">http://www.voisinsamisetfamilles.on.ca/index.cfm</a></p>
<p><b>... près de chez nous</b></p> <p>Une triste histoire celle de Francine... de Cumberland, assassinée ainsi que ses enfants par son conjoint est l'occasion de réfléchir à l'aide d'un documentaire, sur les signes avertisseurs de la violence conjugale lors de réunions familiales, à la garderie, dans le milieu de travail, par exemple.</p>

<p><b>Plusieurs organismes communautaires sont impliqués</b></p> <p><b>La Maison Interlude</b> a embauché en 2013 une agente pour la campagne Voisin-es, ami-es et familles (VAF) pour Prescott-Russell et Ottawa pour les services en français seulement. La Maison Interlude participe à tous les événements de sensibilisation communautaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ la Marche des Femmes,</li> <li>➤ la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes,</li> <li>➤ la campagne « 16 jours d'Action pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes » (25 novembre au 10 décembre) organisée par la MIH,</li> <li>➤ la Marche des Hommes en talons hauts (organisée par Novas) et</li> <li>➤ des présentations peuvent être offertes à des équipes de travail.</li> </ul>
<p>En 2012, dans le cadre de cette campagne le Centre Novas a organisé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ des présentations à l'école secondaire Samuel Genest (400 participantes et participants)</li> <li>➤ dans la communauté de Cornwall (40 participantes et participants)</li> <li>➤ et dans les cafés-rencontres du Centre Novas (20 participantes)</li> </ul>

### 3.4.2 Les activités des 10 jours pour l'élimination de la violence

La sensibilisation à la violence faite aux femmes est la pierre angulaire des solutions au problème, selon les experts. Pendant cette période ponctuée par les *Journées d'action contre la violence faite aux femmes*, la communauté de Prescott-Russell est invitée à participer à de nombreuses activités.



## À la mémoire des femmes victimes de violence

**CHANTAL QUIRION**  
chantal.quirion@eap.on.ca



**HAWKESBURY** | Une quarantaine de personnes, presque exclusivement des femmes, se sont réunies le 6 décembre dernier, à Hawkesbury, pour souligner la Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes.

La vigile, organisée par la Coalition de Prescott-Russell pour éliminer la violence



► Photo Chantal Quirion



► Photo Chantal Quirion

**Le commandant du détachement de Hawkesbury de la PPO, Brian MacKillop, participe à la vigile en compagnie de sa fillette Emma et de son épouse Amy.**

faite aux femmes, s'est tenue devant le poste de police sur la rue Cartier. Le commandant du détachement de Hawkesbury de la Police provinciale de l'Ontario, Bryan

MacKillop, participait à l'événement ainsi que le maire René Berthiaume.

Bougies à la main, les participants ont observé une minute de silence en mémoire des 14 victimes de l'École Polytechnique,

**Une quarantaine de personnes se sont réunies devant le poste de police à Hawkesbury lors d'une vigile le 6 décembre dernier, pour dénoncer la violence faite aux femmes.**

où est survenu le drame en 1989 qui donna naissance à ce triste anniversaire. Depuis, le 6 décembre s'inscrit comme un incontournable dans l'exercice de réflexion que doivent poursuivre les communautés. Les statistiques indiquent que non seulement le phénomène perdure, mais que la violence à l'endroit des femmes augmente.

Une pensée particulière pour Barbara Teske et Francine Mailly, deux victimes de la région qui ont perdu la vie tuées par leur conjoint, a été formulée à cette occasion et des fleurs ont été déposées à leur mémoire. Les trois enfants de Mme Mailly, Jessica, Brandon et Kevin, avaient aussi péri dans cette tragédie. C'est un autre aspect de la violence domestique qui est dénoncée par la Coalition, c'est-à-dire que les enfants font trop souvent les frais de ces drames.

Œuvrant tous au mieux-être de la communauté, plusieurs organismes étaient présents lors de cette vigile qui s'est poursuivie à l'intérieur, au Complexe sportif Rob-

ert Hartley.

« Comment se fait-il que dans une société soit disant évoluée, technologique et moderne, la violence faite aux femmes et aux filles est encore aussi brutale et présente? », s'est interrogé la directrice du Centre Novas – CALACS francophone de Prescott et Russell, Anne Jutras. Dénoncer la violence en participant à des activités comme celle-ci est déjà un premier pas, soulignait-elle. »

Mme Jutras, comme plusieurs intervenantes ce soir-là, a abondamment cité la Campagne Voisin-es, ami-es et familles comme un outil certain. Le site ([www.voisinsamisefamilles.on.ca](http://www.voisinsamisefamilles.on.ca)) et les dépliants de cette campagne regroupent plusieurs conseils pour aider les gens à déceler les signes précurseurs d'actes violents et les ressources disponibles pour aider les personnes à risque.

*Hawkesbury, Le Carillon  
du 12 décembre 2012*

Et dans ce cadre, le 6 décembre 2013, le Conseil de la Corporation des Comtés unis de Prescott et Russell a déclaré une résolution qui désigne le 6 décembre « la journée de la NON-VIOLENCE dans Prescott et Russell<sup>82</sup> ».

<sup>82</sup> Source :

[http://maisoninterludehouse.ca/images/CONF%C3%89RENCE\\_DE\\_PRESSE\\_POUR\\_LA\\_D%C3%89CLARATION\\_DUNE\\_JOURN%C3%89E\\_DE\\_LA\\_NON-VIOLENCE\\_POUR\\_PRESCOTT-RUSSELL\\_.pdf](http://maisoninterludehouse.ca/images/CONF%C3%89RENCE_DE_PRESSE_POUR_LA_D%C3%89CLARATION_DUNE_JOURN%C3%89E_DE_LA_NON-VIOLENCE_POUR_PRESCOTT-RUSSELL_.pdf)

## 4. LES VIOLENCES DANS LES FRÉQUENTATIONS DANS LES COMTÉS

Cette section est consacrée à la violence dans les fréquentations avec une petite incursion sur l'intimidation. En premier, très brièvement, nous dressons un portrait de ce qui la définit et de sa prévalence. Nous avons aussi inclus une analyse des résultats d'une entrevue de groupe recueillie auprès d'intervenantes œuvrant auprès des jeunes filles dans divers organismes de services régionaux, dont les intervenantes en milieu scolaire. Nous mettrons alors en relief, la dynamique de la violence dans les fréquentations et les principaux défis auxquels les jeunes filles sont confrontées.

En second, nous présentons les services offerts aux femmes des comtés de Prescott-Russell de même que les clientèles desservies. Et en troisième partie, nous faisons une brève incursion autour de la thématique de l'intimidation.

### 4.1 Définition

[La violence dans les fréquentations se définit comme] tout comportement ayant pour effet de nuire au développement de l'autre en compromettant son intégrité physique, psychologique ou sexuelle [...]. Exercice abusif de pouvoir par lequel un individu en position de force cherche à contrôler une autre personne en utilisant des moyens de différents ordres afin de la maintenir dans un état d'infériorité ou de l'obliger à adopter des comportements conformes à ses désirs. (Hamel, Lavoie et Rondeau, 2002, p.1)<sup>83</sup>.

### 4.2 Données canadiennes

- Les jeunes femmes âgées entre 15 et 24 font partie du groupe d'âge avec le taux le plus élevé de violence entre partenaires amoureux (Statistique Canada, 2013b, p.61)<sup>84</sup>
- Jaspard, vient appuyer ces propos en nous expliquant que les jeunes filles et les jeunes femmes « de par leurs activités, déplacements et loisirs [...] se trouvent davantage exposées que leurs aînées, elles sont, du point de vue des agresseurs, plus accessibles et vulnérables et sans doute, plus conformes aux stéréotypes sexuels masculins » (Jaspard, 2001, p.76)<sup>85</sup>.

---

<sup>83</sup>HAMEL, Chantal, Francine LAVOIE et Lorraine RONDEAU (2002). *Mieux connaître et agir, Thème: relations amoureuses chez les jeunes*, par le Centre québécois de ressources en promotion de la sécurité et en prévention de la criminalité, 13p. [http://www.crpspc.qc.ca/Mieux\\_connaître\\_rel\\_amoureuses\\_mars06.pdf](http://www.crpspc.qc.ca/Mieux_connaître_rel_amoureuses_mars06.pdf)

<sup>84</sup> STATISTIQUE CANADA (2013b). *Mesure de la violence faite aux femmes : tendances statistiques*, réf. du 18 juin 2013, publié sous la direction de Maire SINHA, 130p. <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2013001/article/11766-fra.pdf>

<sup>85</sup> JASPARD, Maryse (2001). *Les violences contre les femmes*, France, Éditions les Découvertes, 126p.



### 4.3 Le point sur les recherches sur les réalités des jeunes filles

#### ***Des formes de violence spécifiques pour les jeunes filles***

Les formes de violence mentionnées spécifiquement chez les jeunes touchent surtout la violence psychologique, la violence physique et la violence sexuelle<sup>86</sup>.

Fernet (2005), dans sa recherche auprès de 19 jeunes femmes victimes de violence dans leurs fréquentations, parvient à spécifier davantage les formes de violence chez les jeunes. En effet, à partir des trois grandes catégories de violence mentionnées auparavant, elle nous propose cinq sous-catégories : le contrôle, l'intimidation, les agressions physiques et/ou sexuelles, les tromperies et finalement le dénigrement (Fernet, 2005, p.143-152)<sup>87</sup>.

#### ***Des conséquences dans plusieurs aspects de leur vie***

Les auteurs s'entendent bien sûr, pour dire qu'il existe des conséquences à tous les niveaux de la vie de la victime ou de la survivante de violence. Il existe des conséquences aux niveaux physique, psychologique et social.

#### ***Et en milieu rural, des spécificités***

Même s'il est difficile de déterminer si les filles et les jeunes femmes des milieux ruraux sont plus à risque d'être victimes de violence, elles vivent tout de même des situations différentes et complexes. Des changements au niveau de l'accessibilité et la disponibilité de services plus spécifiques à cette population sont primordiaux.

### 4.4 Le point de vue des intervenantes de Prescott-Russell sur les violences vécues par les jeunes filles

Nous avons organisé, spécifiquement pour la violence dans les fréquentations en milieu rural, une entrevue de groupe à laquelle 16 intervenantes et intervenants dans les différents organismes et services communautaires se sont joints. Nous cherchions à mieux comprendre la dynamique de la violence dans les fréquentations pour les jeunes filles de la région et en particulier en milieu rural. Nous voulions aussi connaître les défis auxquels les jeunes filles et les femmes des comtés de Prescott-Russell se heurtent.

Les intervenantes qui ont participé à cette entrevue de groupe proviennent des principaux organismes offrant des services directs aux femmes victimes de violence conjugale. Les résultats qui sont présentés ici reflètent leur analyse de la situation et cette analyse prend sa source dans leur expérience de travail quotidien auprès d'elles.

<sup>86</sup> DE PUY, Jacqueline, Sylvie MONNIER et Sherry L. HAMBY. *Sortir ensemble et se respecter. Prévention des violences et promotion des compétences positives dans les relations amoureuses entre jeunes*, Genève, IES Éditions, 2009, 170p.

<sup>87</sup> FERNET, Mylène. *Amour, violence et adolescence*, Québec, Les Presses de l'Université du Québec, 265p.

<b><i>La violence verbale est très présente</i></b>
L'abus verbal est décrit par les intervenantes comme étant des insultes et des noms dénigrants lancés à la victime par son partenaire. Une intervenante explique : « Je vois beaucoup d'abus verbal [...] il l'appelait "bitch", mais c'était juste un petit nom ça ».
<b><i>Sa fréquence la rendrait même banalisée</i></b>
Cette forme d'abus, semble tellement répandue dans les fréquentations.
<b><i>Le contrôle du quotidien est difficile à reconnaître comme forme de violence</i></b>
Selon les intervenantes, le contrôle est une forme de violence qui est très répandue chez les jeunes, mais qui est difficile de reconnaître comme étant de la violence, par les jeunes filles.
<b><i>Le contrôle s'étend aussi aux réseaux d'amis</i></b>
Le contrôle est souvent en lien avec les va-et-vient des jeunes filles et toutes les sphères de leur vie incluant leur réseau d'amis.
<b><i>La jalousie, la clé du contrôle contre les jeunes filles</i></b>
La jalousie est une grande sous-catégorie du contrôle exercé par un partenaire abusif, envers la jeune fille. En effet, la jalousie joue un grand rôle, puisque selon les intervenantes, pour une très grande majorité des jeunes filles, qui se disent amoureuses, la jalousie n'est pas une forme de contrôle, au contraire, il s'agirait d'une preuve d'amour.
<b><i>Une pression du milieu des jeunes garçons pour poursuivre le contrôle</i></b>
Les intervenantes reconnaissent que les pairs, surtout chez les garçons, ont un grand rôle à jouer au niveau de la banalisation et la continuité de la violence dans les fréquentations.
« Il y a la pression aussi des autres. Comme je regarde les gars, il y a beaucoup de gars à l'école, que s'il fallait qu'ils traitent une fille comme il le faut, ils se feraient traiter de noms eux-mêmes ».
<b><i>Les médias sociaux, des vecteurs de la violence</i></b>
Une autre cause du contexte de la violence qui entoure les jeunes filles, qui a été mentionnée plus brièvement lors de l'entrevue de groupe, c'est la place des médias sociaux et de la technologie, et leur importance et impact dans la vie des jeunes.
<b><i>Les médias sociaux, une référence significative pour les jeunes sur la sexualité</i></b>
Il apparaît aux intervenantes que les médias sociaux semblent maintenant être la seule source d'éducation sexuelle pour les jeunes.
<b><i>Les médias sociaux remplaceraient le temps en famille pour des échanges</i></b>
Selon les intervenantes, l'Internet et la télévision remplacent les conversations importantes entre les jeunes et leurs parents, puisque les jeunes retrouvent l'information dont ils ont besoin à travers ces nouvelles technologies et amis.

**Comment expliquer que la violence dans les fréquentations soit si fréquente**

➤ **Le manque d'information**

Les participantes du groupe d'entrevue ont aussi nommé le manque d'information/éducation comme cause de la violence. En effet, selon elles, les jeunes ont besoin davantage d'éducation au niveau des formes de violence et de ses conséquences, pour ainsi prévenir la violence dans les fréquentations à court et long terme.

➤ **Le manque de continuité dans les programmes de prévention**

Les intervenantes associent aussi cette difficulté de faire de la prévention au manque de suivi dans la région pour les programmes de prévention. Il doit y avoir une continuité des services concernant les activités de prévention pour voir des résultats à long terme.

➤ **Le manque d'investissement à moyen terme dans les programmes d'intervention**

À travers la prévention, on parvient à prévenir la revictimisation, à rejoindre toute la population directement et jouer un rôle social pour apporter des changements importants. La prévention est un atout pour éliminer la violence dans les fréquentations<sup>88</sup>.

**Lorsque la violence sexuelle en milieu rural prend des airs et un visage particulier**

Le manque de transport en commun, les prix coûteux des taxis, et les distances trop longues à parcourir à pied, continuent à créer des situations potentielles d'agressions.

**Si elles veulent du transport, c'est donner des petites faveurs pour avoir un transport aussi...  
Et en milieu rural, l'espoir de s'en sortir s'étirole souvent**

Outre le manque de transport et ses conséquences dont l'accessibilité aux services, l'isolement et le manque d'espoir empêchent souvent les jeunes filles à sortir de la violence dans les fréquentations.

**Un dévoilement difficile en milieu rural**

Les difficultés autour du dévoilement de la violence dans les fréquentations sont mentionnées pour les jeunes filles de la région de par le caractère tissé serré des écoles et des communautés.

**Et des situations de violence sexuelle dans l'enfance qui se répercutent dans les fréquentations**

Dans certains services, la grande majorité de sa clientèle a vécu de l'inceste :

« 90, je dirais même 95 pour cent des femmes que je vois, ont vécu l'inceste à l'enfance [...] Bon, un petit pourcentage ça va venir d'un chum, mais souvent c'est la famille ».

<sup>88</sup> WEINTRAUD (2001), tiré de COPA, 2006. p.8-10. CENTRE ONTARIEN DE PRÉVENTION DES AGRESSIONS, Le (COPA) (2006). *La prévention : une analyse féministe "Des outils plutôt que des règles"*, Toronto.

## 4.5 Services offerts

Le Centre Novas – CALACS francophone de Prescott-Russell a mis en place au cours des années des programmes de prévention offerts aux jeunes de 14 à 18 ans. Deux programmes plus spécifiques *ViRAJ et PASSAJ*, le premier s’adressant aux adolescents et adolescentes de 14 à 16 ans et le second aux 16 à 18 ans.

La Maison Interlude offre aussi un programme de prévention seulement pour les filles (9-10<sup>e</sup> année) en français *Fille seulement*.

<http://filleseulement.ca/>

Nous présentons brièvement ces deux programmes ainsi que les principaux impacts de la prévention.

<b>Programmes de prévention de la violence dans les fréquentations</b>
<b>Les programmes ViRAJ et PASSAJ</b>
<p>Le message livré par ces programmes est double :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• exercer un contrôle sur son ou sa partenaire au détriment de son développement est incompatible avec l'amour;</li><li>• dans une relation de couple égalitaire, les partenaires ont les mêmes droits et disposent de la même liberté d'agir et de penser.</li></ul> <p>Les thèmes de la compétence sociale, du soutien et des comportements sains et sécuritaires sont abordés dans des contextes de vie qui représentent des enjeux majeurs pour les jeunes de 12 à 18 ans : 1) les relations amoureuses; et 2) les agressions à caractère sexuel.</p> <p>Les programmes précisent les conditions favorables aux relations sexuelles saines et sécuritaires : une réflexion sur les désirs et les limites personnelles, la communication efficace et l'assurance d'un consentement mutuel.</p> <p>Les élèves des deux sexes sont amenés à réfléchir sur leur rôle possible de victime ou de personne qui agresse. Comme ces jeunes seront peut-être témoins ou confidents, le programme les invite à développer des compétences qui leur permettront de décoder la situation et d'intervenir auprès de leurs pairs.</p>
<b>Fille Seulement</b>
<p>C'est une série de 12 rencontres, sous forme de petits groupes, pour les jeunes filles de 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> année. Chaque rencontre thématique porte sur différents sujets auxquels nous, les filles, sommes confrontées tous les jours.</p> <p>Par le biais d'activités, de discussions et de réflexions, et ce, dans une atmosphère décontractée, chacune des participantes développera les outils nécessaires pour devenir une jeune femme unique et bien dans sa peau.</p>

#### **Efficacité démontrée des programmes de prévention**

« Le programme ViRAJ, dans sa forme prévue de deux sessions d'animation, s'est révélé efficace à court et à moyen terme, [...] Les changements ont lieu au niveau des attitudes et connaissances, mais les variables de sentiment de contrôle, de perception de pression des amis ou d'intention d'agir sont peu ou pas influencées. La recherche ne notait pas de conséquences négatives, que cela soit sur l'ensemble des élèves, sur les garçons ou les filles ou encore auprès des victimes ou des agresseurs.

La recherche évaluative a démontré que les élèves qui ont assisté aux animations de PASSAJ ont, à court terme, de meilleures attitudes et connaissances face au harcèlement sexuel et face à la violence dans leurs relations amoureuses, que les répondants et répondantes qui n'ont pas suivi le programme. Autre succès, les jeunes qui ont suivi PASSAJ ont indiqué de façon significative se sentir moins limités dans leur possibilité d'intervenir devant des cas de violence.

Les résultats de l'évaluation démontrent que près d'un an après le programme, l'amélioration des attitudes et l'amélioration du sentiment de pouvoir agir sont maintenues. Par contre, les connaissances sont revenues à un niveau plus faible, mais toutefois supérieur, à celui qui a été mesuré avant le programme<sup>89</sup> ».

#### **4.6 L'intimidation chez les jeunes... un cauchemar qui nous suit partout**

Lors de l'entrevue de groupe avec les intervenantes auprès des jeunes de Prescott-Russell, un sujet particulier touchant les jeunes a refait surface à plusieurs reprises. Il s'agit de l'intimidation<sup>90</sup>. Voici une analyse de leurs propos et des enjeux.

#### ***Les nouvelles formes de harcèlement – “bullying”***

« Le phénomène de “bullying” aurait beaucoup changé dans les dernières années. En effet, il s'agirait maintenant d'une forme de violence qui est difficile d'éviter. Ceci serait la conséquence des médias sociaux, comme Facebook et Twitter, ainsi que les nouvelles technologies, soit l'Internet et les messageries textes ».

#### ***Un contrôle qui s'exerce 24 heures sur 24***

« En fait, les agresseurs ont accès à leurs victimes 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. De plus, puisque les actes d'intimidation sont produits non seulement durant les heures d'écoles, mais aussi en soirée et durant les fins de semaines, les écoles se sentent parfois impuissantes face à cette problématique ».

#### ***Les limites de l'intervention par le secret sur cette forme d'intimidation***

« Oui on intervient, puis on donne des conséquences à l'occasion pour des situations qui se passent sur Facebook, mais la réalité c'est qu'on sait un pour cent de ce qui se passe ».

<sup>89</sup> [http://www.criviff.qc.ca/upload/publications/pub\\_01052012\\_152913.pdf](http://www.criviff.qc.ca/upload/publications/pub_01052012_152913.pdf)

<sup>90</sup> CENTRE ONTARIEN DE PRÉVENTION DES AGRESSIONS, Le (COPA) (2006). *Les comportements agressifs chez les filles : Mieux comprendre l'intimidation*, Toronto.  
[http://www.infocopa.com/ressources/Les\\_comportements\\_agressifs\\_chez\\_les\\_filles\\_mieux\\_comprendre\\_l'intimidation.pdf](http://www.infocopa.com/ressources/Les_comportements_agressifs_chez_les_filles_mieux_comprendre_l'intimidation.pdf)

### **Des formes d'intimidation sexuées**

Suite à une conférence de Jasmin Roy, dans la région, les intervenantes sont d'accord pour dire qu'il faudrait utiliser son analyse de genre pour faire une différence dans nos interventions.

*« Les filles, c'est au niveau de la réputation que ça se joue, donc elles se traitent de noms vulgaires. Alors que les garçons, c'est beaucoup plus sur la performance sur être un vrai gars, qu'est-ce qui définit un vrai gars. Donc, on ne peut pas adresser ça de la même façon si on veut travailler en prévention ».*

Dans certaines situations d'intimidation, les filles peuvent adopter des comportements agressifs, voire violents.

Selon les intervenantes, les filles vont plutôt utiliser la parole pour blesser ou pour faire partie du groupe.

Dans une recherche récente du Centre ontarien de prévention de la violence (COPA), elles avancent quelques hypothèses pour expliquer ces comportements :

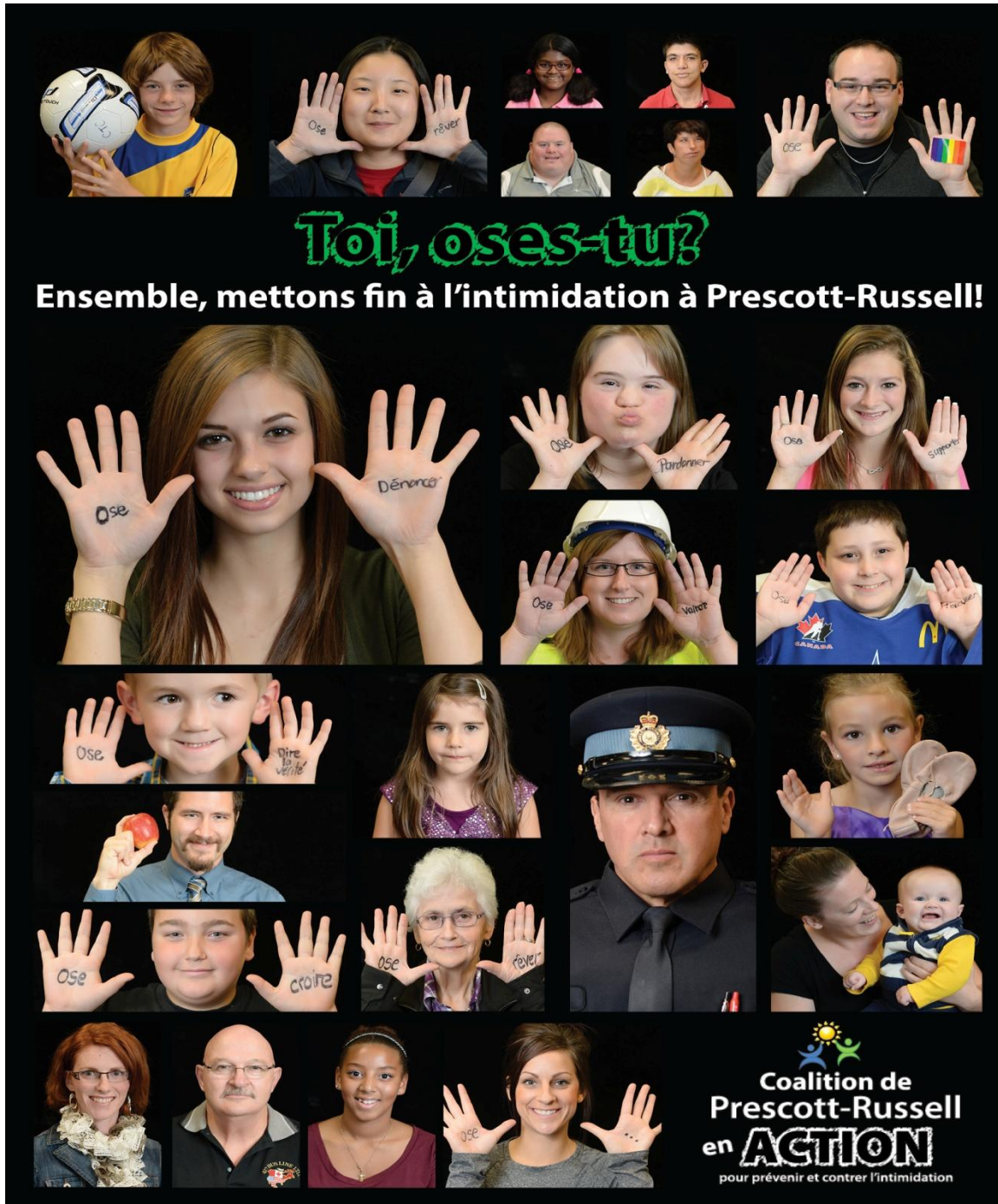
- À ce sujet, *« les filles ayant un comportement agressif et violent ont été disciplinées durement et ont été victimes de plus de mauvais traitements que les filles n'ayant pas un comportement violent [...] ».*
- *Elles ont souvent des comportements agressifs pour assurer leur domination sociale ou pour éviter d'être contrôlées par les autres ou de devenir leur victime ».* (Artz, 2005, cité dans COPA, 2006, p.12)

Ceci serait attribué au fait que ces jeunes filles catégorisées comme violentes, souvent n'ont pas eu un modèle positif et égalitaire de la relation homme-femme :

- *Et si cette violence cachait un secret.* Il pourrait y avoir des secrets difficiles à dévoiler derrière ce comportement violent.

4.6.1 Campagne de sensibilisation communautaire dans le cadre de la semaine nationale sur l'intimidation

Toi, oses-tu? Ensemble, mettons fin à l'intimidation à Prescott-Russell!



Suite à la conférence de Jasmin Roy le 15 novembre 2012, la Coalition de Prescott-Russell pour éliminer la violence faite aux femmes, en partenariat avec plusieurs services communautaires, a lancé une nouvelle initiative de sensibilisation.

Depuis 2012, une initiative régionale est en place pour contrer et prévenir l'intimidation à Prescott-Russell. Un plan d'action fut développé à la suite d'une consultation communautaire avec plus de 40 partenaires des divers secteurs de services qui interagissent régulièrement auprès des personnes touchées par l'intimidation; en particulier, les organismes au service des enfants et des jeunes, les fournisseurs de soins de santé, les établissements d'enseignement, les programmes du système judiciaire, les associations sportives et certaines entreprises privées pour le transport scolaire. La Coalition de Prescott-Russell pour éliminer la violence faite aux femmes était à la table. Ce plan vise l'amélioration du travail de collaboration afin de développer des stratégies qui portent sur la prévention de l'intimidation.

La coalition responsable de la mise en œuvre du plan d'action a choisi, parmi ses priorités pour l'année 2013-2014, de faire une campagne de sensibilisation communautaire dans le cadre de la semaine nationale sur l'intimidation. Pour ce faire, ils ont utilisé les œuvres de Janik Bastien pour créer une affiche et la vidéo intitulée « La peur de l'école » créée par un groupe d'étudiants de l'école Le Sommet à Hawkesbury : Émilie Lacelle, Trisha Potvin, Gabrielle Ouimet, Angelica Bisson, Florence LaCourse, Samuel Lamothe et Amélie Durocher-Bourgon. L'affiche et la vidéo visent davantage la jeunesse et nous permettent d'aiguiller cette population vers des services afin d'obtenir du soutien. Les gagnants ont été choisis suite à un concours lancé dans les écoles francophones en 2012.

Basée sur ces constats, la Coalition de Prescott-Russell s'est attardée au développement d'un deuxième outil qui vise la population générale. L'objectif est d'informer la communauté que l'intimidation n'est pas une problématique sociale qui vise uniquement la jeunesse. La victimisation a lieu ailleurs que dans les écoles alors, il est important de clairement véhiculer ce message dans nos stratégies de prévention. Si nous offrons aux enfants, jeunes et adultes de Prescott-Russell le même message, la même réponse et le même bon exemple en matière d'intimidation, et ce, sans relâche dans toutes les sphères d'activités, nous contribuerons à donner à notre population un apprentissage fondamental exigé pour prévenir et contrer cette problématique. Madame Oya Anzan, photographe, s'est dévouée à la tâche en offrant ses services gratuitement afin de créer une murale/photo de gens de Prescott-Russell.

L'intention est de rendre visibles les affiches dans tous les établissements privés et publics de la région. La vidéo sera disponible sur le site de Valoris à [www.valorispr.ca](http://www.valorispr.ca), sur les sites de plusieurs partenaires participants et sur les réseaux des médias sociaux.

La prochaine démarche de la Coalition de Prescott-Russell est d'identifier les lacunes dans le système de service de notre région afin d'identifier des pistes d'action qui viendront soutenir et appuyer l'intégration et la collaboration entre secteurs.



## Section 5

### Violences sexuelles



Ce tableau, œuvre collective, a été produit par des femmes lors de leur participation aux activités du 8 mars 2012 à Rockland. Guylaine Sagnier a guidé l'œuvre en demandant aux femmes et filles de Prescott-Russell d'y mettre un message d'« empowerment » dans le cadre de la Journée internationale des femmes.

La peur du viol touche toutes les femmes.  
Elle les empêche d'agir, restreint leur liberté, influence la façon dont elles  
s'habillent, leurs allées et venues, et les itinéraires qu'elles empruntent.  
Leur peur est bien fondée, parce qu'aucune femme n'est à l'abri du viol<sup>91</sup>.

## 5. VIOLENCES SEXUELLES

### 5.1 Le point sur les recherches sur les violences sexuelles faites aux femmes et aux filles

#### **Faits saillants au Canada**

- Les femmes représentent le plus grand nombre de victimes d'agressions sexuelles<sup>92</sup>.
- Au cours de la période d'étude d'un an de l'Enquête sociale générale (ESG) de 2009, les Canadiennes ont signalé 460 000 cas de violence sexuelle perpétrés par des personnes autres que les conjoints.
- Ce taux de 33 actes par 1 000 femmes n'a pas changé depuis le début des années 90<sup>93</sup>.
- Parmi les adultes victimes d'agressions sexuelles signalées à la police, 92 % sont des femmes<sup>94</sup>.
- En 2011, les femmes connaissaient leur agresseur sexuel dans les trois quarts des affaires : il s'agissait d'une simple connaissance ou d'un ami (45 %); d'un partenaire intime (17 %); ou d'un membre de la famille autre que le conjoint (13 %). Le quart des agressions sexuelles envers des femmes ont été commises par des étrangers<sup>95</sup>.
- À l'époque où les formes de violences sexuelles étaient enregistrées dans deux catégories, 20 % de tous les incidents étaient considérés comme des agressions sexuelles commises sous la menace ou la violence physique, les autres cas (80 %) étaient commis par attouchements sexuels non désirés. Dans plus de la moitié de ces agressions sexuelles, l'agresseur était un ami, une connaissance ou un voisin de la victime<sup>96</sup>.

<sup>91</sup> CLARK, Lorenne, 1983 : 15.

<sup>92</sup> PERRAULT, S., & S. BRENNAN, (2010). *La victimisation criminelle au Canada*, 2009. *Juristat*, 30(2), No. 85-002-X au catalogue. [www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2010002/article/11340-fra.pdf](http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2010002/article/11340-fra.pdf)

<sup>93</sup> ICREF/CRIAW (2013). *La violence faite aux femmes*. Feuillet d'information. Ottawa. Recherche et rédaction par Holly JOHNSON et Emily COLPITTS. p.7.

[http://www.criaw-icref.ca/sites/criaw/files/VAW\\_FRA\\_long\\_final\\_0.pdf](http://www.criaw-icref.ca/sites/criaw/files/VAW_FRA_long_final_0.pdf)

<sup>94</sup> STATISTIQUE CANADA (2013b). *Mesure de la violence faite aux femmes : tendances statistiques*, réf. du 18 juin 2013, publié sous la direction de Maire SINHA. p.8 p.19. <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2013001/article/11766-fra.pdf>

<sup>95</sup> STATISTIQUE CANADA (2013b). *Mesure de la violence faite aux femmes : tendances statistiques*, réf. du 18 juin 2013, publié sous la direction de Maire SINHA, p.32. <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2013001/article/11766-fra.pdf>

<sup>96</sup> ICREF/CRIAW (2013). *La violence faite aux femmes*. Feuillet d'information. Ottawa. Recherche et rédaction par Holly JOHNSON et Emily COLPITTS. p.7.

[http://www.criaw-icref.ca/sites/criaw/files/VAW\\_FRA\\_long\\_final\\_0.pdf](http://www.criaw-icref.ca/sites/criaw/files/VAW_FRA_long_final_0.pdf)

- Dans l'ensemble, les Canadiens plus jeunes étaient proportionnellement plus nombreux que les Canadiens plus âgés à indiquer avoir fait l'objet d'actes de violence au cours de la période de 12 mois précédente. Plus précisément, les personnes de 15 à 24 ans étaient presque 15 fois plus susceptibles que les personnes de 65 ans et plus d'indiquer avoir été victimes d'un incident violent ([tableau 4](#))<sup>97</sup>.
- La gravité des agressions déclarées est souvent minimisée.
- « Selon des recherches indépendantes, de nombreuses agressions sexuelles commises avec une arme causant des blessures qui correspondaient aux niveaux II ou III sont classées au niveau I par la police<sup>98</sup>. Par conséquent, quand ces statistiques sont rapportées par Statistique Canada ou par la police, elles sont biaisées et donnent une fausse impression quant à la gravité de la violence sexuelle ». (ICREF 2013 : p.7)

### 5. 1.1 Plan d'Action de l'Ontario contre la violence à caractère sexuel<sup>99</sup>

- ✓ Prévention de la violence sexuelle
- ✓ Amélioration des services
- ✓ Renforcer la réponse de la Justice pénale

#### Prévention de la violence sexuelle

- « Le gouvernement investira plus de 5,2 millions de dollars pour élaborer et mettre en œuvre des campagnes de sensibilisation du public visant à prévenir la violence à caractère sexuel faite aux femmes ».

#### Amélioration des services

- **Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel**
  - « Le gouvernement fournira 3 millions de dollars aux centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel. »
  - « Le gouvernement appuiera également l'Ontario Coalition of Rape Crisis Centres et Action ontarienne contre la violence faite aux femmes afin d'élaborer et d'offrir des programmes de formations spécialisés. »

<sup>97</sup> PERRAULT, S. & S. BRENNAN. *La victimisation criminelle au Canada*, 2009. *Juristat*, 2010, 30(2), No. 85-002-X au catalogue. Tableau 4. [www.statcan.gc.ca/pub/8-002-x/2010002/article/11340-fra.pdf](http://www.statcan.gc.ca/pub/8-002-x/2010002/article/11340-fra.pdf)

<sup>98</sup> JOHNSON, H. (2012). « Limits Criminal Justice », 640; DU MONT, J. (2003). « Charging and sentencing in sexual assault cases: An exploratory examination. *Canadian Journal of Women and the Law* », 15(2), 305-341. ICREF/CRIAW (2013). *La violence faite aux femmes*. Feuille d'information. Ottawa. Recherche et rédaction par Holly JOHNSON et Emily COLPITTS. p.7. [http://www.criaw-icref.ca/sites/criaw/files/VAW\\_FRA\\_long\\_final\\_0.pdf](http://www.criaw-icref.ca/sites/criaw/files/VAW_FRA_long_final_0.pdf)

<sup>99</sup> GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO (2011). *Changer les attitudes, changer les vies : Plan d'action de l'Ontario contre la violence à caractère sexuel, mars 2011*, Ontario, 32p. [http://www.citizenship.gov.on.ca/owd\\_new/french/resources/publications/svap2011.pdf](http://www.citizenship.gov.on.ca/owd_new/french/resources/publications/svap2011.pdf)

- **Aider les survivantes à s’y retrouver dans le système de soutien**
  - « Développer des ressources pour aider les survivantes et les autres personnes à comprendre le système de prestation de services. »
  - « Les ressources seront offertes à l’échelle de la province, en ligne et en format papier et seront traduites dans de nombreuses langues. »
- **Amélioration des soutiens aux femmes francophones**
  - « L’accès aux programmes et services en français sera abordé dans le cadre de toutes les composantes du plan d’action. »
  - « Cerner les priorités et les possibilités d’améliorer les politiques, les programmes et les services afin de mieux satisfaire les besoins particuliers des femmes francophones. »

### Renforcement de l’intervention du système de justice criminelle

- Réagir face à l’agression sexuelle
- Tenir les agresseurs responsables de leurs actes

#### 5.1.2 Les conséquences de la violence sexuelle sur les femmes et le point de vue des recherches et des intervenantes

<b><i>Le point de vue des recherches<sup>100</sup></i></b>	
<b><i>Sentiments vécus par la survivante :</i></b>	
➤	peur;
➤	colère et agressivité;
➤	mépris, dégoût, pitié et honte;
➤	culpabilité et méfiance;
➤	tristesse, désespoir, vide intérieur;
➤	confusion des sentiments;
➤	impuissance;
➤	solitude;
➤	autodestruction.
<b><i>Répercussions interpersonnelles</i></b>	
➤	<b>Image de soi :</b>
○	image de soi négative;
○	image modifiée par rapport aux stéréotypes (beauté, physique, séduction, etc.).
➤	<b>Impuissance :</b>
○	pas de contrôle sur ce qui s’est passé;
○	perte du pouvoir sur sa vie : pouvoir de choisir ou pouvoir de refuser.

<sup>100</sup> ACTION ONTARIENNE CONTRE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES, (2011), *Partie II : Agression à caractère sexuel- Module 2.1 : Agression à caractère sexuel chez les femmes*, Ontario, Formation en matière de violence faite aux femmes, p. 16-22

[http://ressources-violence.org/formation/documents/module\\_2.1.pdf](http://ressources-violence.org/formation/documents/module_2.1.pdf)

- **Peur de mourir :**
  - sentiment dominant durant l'agression;
  - stress de survie.
- **Sensibilité aux préjugés :**
  - dans quelle mesure les préjugés sociaux font obstruction au cheminement de la victime;
  - victimisation.

## La violence sexuelle, principales conséquences sur les femmes

### Le point de vue des intervenantes de Prescott-Russell

#### **Une culture du secret**

*Pour dénoncer autant la violence conjugale que l'agression sexuelle, c'est très difficile du fait de la peur. La peur de dénoncer est très présente dans nos communautés parce que tout le monde connaît tout le monde, puis tout le monde a des idées déjà sur les gens, donc, sur ta réputation, ou encore sur la réputation de l'agresseur. Ce climat limite les femmes à dénoncer.*

#### **Un secret de famille**

- *Au niveau de l'agression sexuelle, c'est que, parce que c'est souvent dans les petits villages, les familles ont tendance à rester dans le village, puis c'est familial. La jeune fille qui a 17-18 ans, comment peut-elle dénoncer son oncle par exemple ? Elle se sent responsable des conséquences de sa dénonciation, comment celle-ci va changer toute la dynamique de la famille.*
- *Cette culture du secret de famille est très difficile à défaire. Ça fait partie de la culture, c'est familial, ça se transmet puis on n'en parle pas.*

#### **Mais rompre le silence à 40 ou 60 ans, c'est possible**

- *Les femmes arrivent à 65 ans, 69 ans, puis là elles viennent nous voir puis elles nous disent « oups, quand j'avais 5 ans... »*
- *Mais même à 30-40 ans, les femmes arrivent, mais ça fait quand même 20 ans que ça s'est passé.*
- *Puis aussi au niveau des plus jeunes, on réussit peut-être un petit peu à travers les programmes dans les écoles, à les amener à voir que l'abus ce n'est pas correct, puis qu'il est nécessaire de le dénoncer et, dans plusieurs situations, elles dénoncent.*

### 5.1.3 L'exploitation sexuelle



#### Faits saillants en Ontario

- L'exploitation sexuelle est très présente en Ontario. Près de 200 lieux de prostitution, faciles d'accès, où les corps des femmes sont vendus et achetés dans trois localités (Hawkesbury, Sudbury et le centre-ville de Toronto).
- Des enjeux importants dont ceux de l'abus des femmes en situation de vulnérabilité, des difficultés qu'éprouvent les femmes qui veulent quitter le milieu de la prostitution et, finalement, le lien étroit entre la prostitution et la traite des personnes à des fins d'exploitation sexuelle en Ontario<sup>101</sup>.

#### Faits saillants à Hawkesbury<sup>102</sup>

- L'exploitation sexuelle se fait de manière discrète.
- Ce sont des motifs de survie, c'est-à-dire pour payer le logement et la nourriture, qui font que les femmes se retrouvent dans ce système d'exploitation.
- La consommation de substances ou le remboursement de dettes sont parfois des facteurs qui mènent à la prostitution, facteurs souvent liés eux-mêmes à l'exploitation des femmes et des filles vulnérables.
- L'exploitation sexuelle serait étroitement liée au commerce de drogue et au crime organisé.
- Les enjeux de la sécurité demeurent un obstacle majeur pour les femmes qui veulent sortir de la prostitution. Il leur est très difficile de dénoncer les proxénètes par peur de représailles. Elles peuvent toutefois faire appel aux maisons d'hébergement pour trouver de l'aide.

<sup>101</sup> ACTION ONTARIENNE CONTRE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES (2013). *Contre l'exploitation sexuelle des femmes, aperçu de l'accès aux lieux d'exploitation sexuelle des femmes dans trois villes de l'Ontario*, par Caroline MONTPETIT avec la collaboration de Ghislaine SIROIS et de Marie-Luce GARCEAU. p.1.  
[http://aocvf.ca/documents/Rapport\\_Exploitation\\_sexuelle\\_en\\_Ontario\\_VF-2013.pdf](http://aocvf.ca/documents/Rapport_Exploitation_sexuelle_en_Ontario_VF-2013.pdf)

<sup>102</sup> Ibid. p.25.

## 5.2 Portrait régional des services et données touchant les violences sexuelles dans Prescott-Russell

### 5.2.1 La police et les tribunaux

Contrairement aux données publiées par les services policiers d'Ottawa, dans le rapport *À l'abri des regards, volume II : Prévalence de la violence faite aux femmes à Ottawa*, les données dans les comtés ne sont pas disponibles actuellement.

### 5.2.2 Le Centre Novas – CALACS francophone de Prescott-Russell



#### 5.2.2.1 Mandat et chemin parcouru depuis la création du Centre Novas

Dans le rapport d'étude de besoins de 2005, les constatations étaient qu'il y avait, en effet, un grand nombre de femmes qui étaient victimes d'agressions à caractère sexuel dans les comtés de Prescott-Russell; des agressions historiques, répétitives, rituelles et incestueuses.

- On constatait que 97 % des agresseurs étaient des hommes et qu'il y avait très peu de dévoilement particulièrement de la part des personnes âgées et des personnes avec des retards intellectuels.
- La police rapportait même que, proportionnellement, Prescott-Russell comptait le plus haut taux d'agressions à caractère sexuel que partout en Ontario, notamment en termes d'inceste chez les jeunes de 9 à 16 ans.
- Les agences de services d'aide de la communauté rapportaient que 2/3 de la clientèle en santé mentale et toxicomanie avait été victime d'agressions à caractère sexuel.

Chez les adolescents, on percevait une hausse des viols dans les fréquentations. L'utilisation de l'Internet était déjà, à cette époque, identifiée comme une source d'augmentation de la pornographie et du harcèlement. L'hypersexualisation et les rites d'initiation sexuelle étaient déjà identifiés, et en augmentation, chez les adolescents du secondaire.

Les demandes étaient donc d'avoir accès à un service dans Prescott-Russell, car la liste d'attente pour le seul service du genre existant, était inacceptable.

On dénotait aussi un manque de communication entre les agences communautaires.

On constatait que les préjugés et le tabou étaient très présents dans les comtés, et qu'il y avait un manque de formation/éducation pour les professionnels qui ne savaient pas accueillir les victimes et les survivantes.

Le plus grand défi cité dans le rapport, et ce, pour quelque service que ce soit, était le transport. Les femmes veulent des services accessibles qui incluent le transport.

La région de Prescott-Russell est une vaste étendue de plus de 2 000 km carré. Les services sont répartis sur le territoire et il n'y a aucun transport en commun. Les femmes sont isolées et ont de la difficulté à se déplacer (elles dépendent de la famille et des amis pour se rendre à leurs rendez-vous; elles n'ont pas de voiture par pauvreté ou situations d'abus, etc.).

Les résultats de l'étude criaient pour un service immédiat, accessible, francophone, où les femmes peuvent être servies en individuel ou en groupe. Mais, on demande aussi d'intervenir dans les écoles auprès des enfants et des adolescents.

Ce sont ces données qui ont guidé la création du Centre Novas et de ses objectifs, en 2006 :

- Établir et maintenir des services d'intervention et des programmes informatifs en français pour soutenir les femmes (16 ans et plus) victimes d'agression à caractère sexuel;
- Éduquer le public sur la prévention des agressions à caractère sexuel en organisant, entre autres, des forums, des séminaires, des ateliers, des conférences et des activités spéciales sur le sujet, et en créant un site web informatif;
- Promouvoir l'égalité des femmes dans toute leur diversité en offrant des ateliers et des séminaires sur le sujet.

Le Centre Novas constate qu'actuellement, les problématiques et complexités identifiées dans le rapport sont celles qui orientent encore l'offre de services. Dans la communauté de Prescott-Russell, l'agression à caractère sexuel est encore un sujet tabou.

Le Centre Novas travaille avec les agences de la communauté pour avoir de meilleures communications afin de mieux desservir les femmes. Cela présente encore un défi au niveau de l'approche d'intervention utilisée et la perspective de pouvoir des femmes.

En intervention individuelle, le Centre Novas rencontre surtout des femmes des groupes d'âge de 16-24 ans et de 60 ans et plus. L'inceste et le viol dans les fréquentations sont les dévoilements les plus fréquents. Le Centre Novas est passé de 22 usagères en 2007-2008, première année complète de services, à un peu plus de 80 usagères vues en counseling individuel en 2012-2013. Et dans cette première année, 3 ateliers de



sensibilisation avaient été offerts comparativement à au-delà de 125 ateliers de sensibilisation dans divers milieux atteignant au-delà de 1 200 personnes en 2012-2013.

Les femmes ont souvent recours à des mécanismes de survie imprégnés dans les diverses dépendances (entre autres, médicaments; alcool; drogues; nourriture; sexe). Les situations sont de plus en plus complexes. Les femmes sont souvent aux prises avec des problèmes de santé mentale accompagnés d'autres difficultés envahissantes. Les ressources disponibles sont souvent au dépourvu face à leur situation et réfèrent les femmes d'un service à un autre. Les femmes ne trouvent souvent pas le recours nécessaire au moment où elles en ont besoin. Ainsi, lorsqu'elles arrivent au Centre Novas, elles ont souvent fait le tour des services de la communauté et sont médicamentées.

Le transport est un des obstacles les plus difficiles à contrer. Le milieu rural fournit peu d'alternative pour les femmes qui sont soit dépendantes sur un conjoint pour leur transport, soit vivant dans un milieu isolé, soit par manque de ressources pour payer un transport. Il n'existe pas de transport en commun dans Prescott-Russell et les femmes qui peuvent recevoir du soutien pour le transport sont souvent exploitées par les gens qui reconnaissent le monopole qu'ils ont comme conducteurs. Et, bien que des services de transport aient été créés (par exemple le programme *Main dans la main* de la Maison Interlude), le besoin excède ce qui est offert.

Le plus grand défi encore aujourd'hui pour le Centre Novas demeure son financement. Le financement du ministère du Procureur général, un financement de base, n'a pas été ajusté depuis la création du Centre. L'aspect de prévention, sensibilisation au Centre Novas est financé en grande partie par la collecte de fonds. Fort heureusement, des bailleurs de fonds tels que la Fondation Trillium, Centraide Prescott-Russell, l'Office des affaires francophones et quelques autres reconnaissent l'importance de faire de la prévention et de la sensibilisation en agressions à caractère sexuel. Mais encore, ce genre de financement ne permet pas la consolidation de l'offre de services. Les employées travaillent à des salaires sous la norme du marché.

Malgré les embûches et les défis, le Centre Novas est de plus en plus connu, et la communauté est de plus en plus présente aux activités de sensibilisation. Les femmes qui reçoivent les services, qui participent à nos activités, sont de plus en plus nombreuses et le voile du tabou est en voie de se lever dans Prescott-Russell.

### 5.2.2.2 Services offerts

Des services variés sont offerts pour les femmes francophones de 16 ans et plus de la région de Prescott-Russell.

**Les services de counseling** : rencontres individuelles en personne, soutien téléphonique ou pratique comme accompagnement, transport ou représentation.

#### **Café-rencontre**

Une occasion de rencontre, accompagnée d'un goûter pour discuter de sujets divers et variés, la troisième semaine du mois, le mercredi à Casselman et le vendredi à Hawkesbury.

#### **Ateliers et session d'information**

Estime de soi; Affirmation de soi; Mieux gérer le stress; Yoga du Rire; Améliorer nos communications; Gérer la colère; Les relations saines et malsaines; L'Hypersexualité; présentation de services...

Le tout est offert à la communauté, aux entreprises et organismes dans la région de Prescott-Russell, dans le but d'apprendre quels sont les services offerts par le Centre Novas, quels sont les impacts de l'agression sexuelle, quelle est la loi de consentement et comment vous pouvez aider quelqu'un qui vit une situation de violence sexuelle.

### 5.2.2.2.1 Données 2011-2012 et 2012-2013 : Les services de counseling, Éducation et sensibilisation pour la communauté en général

Tableau 5.1

	Données 2011-2012	Données 2012-2013
<i>Les services de counseling :</i>		
<b>Nouvelles femmes et total de femmes vues pendant l'année</b>	36 nouvelles femmes pour un total de 157 femmes vues pendant l'année	44 nouvelles femmes pour un total de 80 femmes vues pendant l'année
<b>Rencontres en personne et heures d'intervention</b>	555 rencontres 745 heures	579 rencontres 736 heures
<b>Appels de soutien répondus à l'interne</b>	185 appels	242 appels
<b>Accompagnements</b>	7 (total de 20 heures)	4 (total de 10.25 heures)
<b>Assistance pratique (transport)</b>	30	37
<b>Appels répondus à la ligne Fem'aide pour la région de Prescott-Russell</b>	1 438 appels	1 175 appels

<b>Éducation et sensibilisation pour la communauté en général :</b>		
<b>Cafés-rencontres (Casselman et Hawkesbury)</b>	20 cafés-rencontres 101 participantes	16 cafés-rencontres 116 participantes
<b>Pique-nique (Casselman)</b>	37 participantes	30 participantes
<b>Gala de Noël (Casselman)</b>	42 participantes	40 participantes
<b>Ateliers dans les écoles et Nombre de participants-es</b>	28 ateliers 506 participants-es	95 ateliers 1 430 participants-es
<b>Séries d'ateliers pour femmes de 60 ans et plus</b>	2 séries 15 participantes (Bourget et Hawkesbury)	1 série 12 participantes
<b>Ateliers de formation et présentations de services du public</b>	14 ateliers de formation 358 participants-es	26 sessions de formation et présentations de services 297 participants-es
<b>Sessions INSTINCTS pour les femmes</b>	–	2 sessions 15 participantes

### 5.2.3 Les violences sexuelles contre les enfants

#### 5.2.3.1 Faits saillants au Canada

Au Canada, la violence sexuelle envers les enfants touche très majoritairement les petites filles.

#### Faits saillants au Canada

En effet, les filles étaient quatre fois plus susceptibles que les garçons d'être victimes d'agression sexuelle déclarée par la police ou d'autres infractions à caractère sexuel aux mains de membres de la famille (129 victimes pour 100 000 filles par rapport à 30 victimes pour 100 000 garçons)<sup>103</sup>.

Les crimes sexuels étaient de loin les infractions les plus courantes envers les filles. En effet, de tous les crimes violents commis à l'endroit des filles de moins de 12 ans et signalés à la police, 47 % étaient à caractère sexuel, soit une proportion beaucoup plus élevée que la part correspondante des crimes violents contre les femmes (7 %)<sup>104</sup>.

<sup>103</sup> STATISTIQUE CANADA (2013b). *La violence familiale au Canada : un profil statistique*, Juristat, Section 4 : La violence familiale envers les enfants et les jeunes par Maire SINHA, 2011, p.72.

<http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2013001/article/11805-fra.pdf>

<sup>104</sup> STATISTIQUE CANADA (2013a). *Mesure de la violence faite aux femmes : tendances statistiques*, réf. du 18 juin 2013, publié sous la direction de Maire SINHA, p.16.

<http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2013001/article/11766-fra.pdf>

### Données ontariennes

À l'échelle provinciale, les taux d'actes de violence envers les filles de moins de 12 ans déclarés par la police était en Ontario de 301 pour 100 000 filles<sup>105</sup>.

#### 5.2.3.2 Les programmes de prévention des abus sexuels

Plusieurs programmes de prévention de la violence chez les enfants sont offerts par le Centre Novas. Ces programmes de prévention et de sensibilisation sont adaptés à tous les âges. Le programme **ESPACE** (maternelle-6<sup>e</sup> année) prône le droit des enfants à rester « en sécurité, forts et fortes et libres », en développant des stratégies d'affirmation de soi et en bâtissant un bon réseau de support autour d'eux. Une continuité à ce programme est aussi offerte pour les élèves de 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> année. Il s'agit du programme **COURAGE**.

De plus, ils sont offerts en collaboration avec des partenaires tels que les écoles primaires et secondaires publiques et catholiques de la région, le Centre de santé communautaire de l'Estrie, le Centre de la petite enfance Glengarry-Prescott-Russell.

#### Prévention et sensibilisation dans la communauté et dans les écoles

##### Programme de prévention contre la violence sexuelle

###### ESPACE

Partout dans le monde, les communautés locales qui ont adhéré au **Projet ESPACE** reconnaissent qu'il constitue une manière efficace de faire la promotion des droits des enfants et de prévenir les agressions.

Le **Projet ESPACE** est un programme unique en son genre. Il vise à aider les enfants et la communauté d'adultes qui les entoure à acquérir des habiletés importantes et l'information qui les aideront à demeurer « en sécurité, forts et fortes et libres ». Le programme **ESPACE** préscolaire (4-6 ans) et **ESPACE** élémentaire (6-12 ans) sont fondés sur la notion que les enfants (et toutes les personnes) ont le droit d'être « en sécurité, forts et libres ». L'abus de tout genre constitue une perte des droits de l'individu qui le subit.

###### Des ateliers pour les enfants

- ✓ les informer de leurs droits : « la sécurité, la force et la liberté »;
- ✓ les préparer à reconnaître des situations menaçantes ou dangereuses dans une ambiance sécuritaire;
- ✓ offrir de l'information et des stratégies pour faire face aux agressions par des inconnus, des proches ou d'autres jeunes;
- ✓ leur enseigner trois stratégies qui contribueront à réduire leur vulnérabilité et à accroître leur sécurité : l'affirmation de soi, l'entraide des enfants, et le développement d'un réseau d'adultes de confiance.

<sup>105</sup> Ibid.

### **Des ateliers pour les adultes**

Les ateliers destinés aux adultes durent environ deux heures et sont conçus pour impliquer l'ensemble de la collectivité dans la prévention des abus commis envers les enfants. Destinés au personnel scolaire et aux parents, ils brossent un tableau de l'historique du **Projet ESPACE** et donnent une brève description des ateliers destinés aux enfants. Ils présentent aussi une vue d'ensemble des agressions faites aux enfants et du rôle que peuvent jouer les adultes pour réduire la vulnérabilité des enfants. Enfin, ils fournissent des pistes aux adultes pour aider les enfants en difficulté en faisant preuve de sensibilité et de respect. Des études ont démontré à plusieurs reprises que la participation des adultes à la prévention des abus commis envers les enfants est essentielle à son efficacité.

### **Son impact selon une intervenante scolaire de Prescott-Russell**

**ESPACE** offre un moment ouvert à la discussion où les jeunes peuvent valoriser leur rôle dans la création de milieu sécuritaire pour tous.

L'atelier amène le jeune à avoir confiance d'utiliser différentes stratégies pour adresser les situations d'agressions. Je crois que chaque jeune qui a reçu l'atelier qui vit une situation difficile peut croire que s'il décide de se faire confiance et d'en parler à des personnes dont il a confiance, il obtiendra l'aide dont il a besoin.

### **COURAGE**

Le programme *Courage 7 et 8* est une adaptation du **Projet ESPACE** pour les élèves de 7e et 8e année. Le programme comporte 3 séances pour les élèves et comprend aussi comme **Le Projet ESPACE** un atelier pour les parents, gardiennes et gardiens et un atelier pour le personnel scolaire<sup>106</sup>.

La spécificité de ce programme tient sur le fait que le contenu est adapté à la réalité, au vécu et aux besoins des jeunes de cet âge. Sont abordés, entre autres, les types d'agression qui sont courantes chez les jeunes de 7e et de 8e année, soit :

- ✓ le harcèlement sexuel, racial et homophobique
- ✓ l'intimidation par les « gangs »
- ✓ la cyberintimidation

Au cœur de cette intervention, le concept des trois droits et des responsabilités qui les accompagnent est introduit. La troisième séance est constituée de deux sessions qui se déroulent en même temps dans deux salles différentes : une session adaptée aux besoins spécifiques des filles avec une pratique d'auto-défense et une autre adaptée aux besoins spécifiques des garçons. Chaque classe est donc divisée en deux groupes, un groupe de filles et un groupe de garçons qui reçoivent les ateliers dans deux salles différentes.

Chacune des 3 séances du programme *Courage 7 et 8* est suivie d'un temps de révision. Pendant ce temps, chaque élève peut individuellement bénéficier pendant quelques minutes de la présence et de l'écoute d'une animatrice ou d'un animateur COPA. Ce moment partagé se déroule dans un lieu défini à l'avance par l'école lors de la planification du programme par exemple une bibliothèque ou un autre espace prévu à cet effet<sup>107</sup>.

<sup>106</sup> CENTRE ONTARIEN DE PRÉVENTION DES AGRESSIONS, Le (COPA), *Courage 7 et 8*, réf. du 6 décembre 2013.  
<http://infocopa.com/programmes/courage-7-et-8>

<sup>107</sup> CENTRE ONTARIEN DE PRÉVENTION DES AGRESSIONS, Le (COPA), *Courage 7 et 8*, réf. du 6 décembre 2013.  
<http://infocopa.com/programmes/courage-7-et-8>

**5.2.3.2.1 Données 2011-2012 et 2012-2013 – Programmes de prévention  
(ESPACE préscolaire, ESPACE élémentaire, COURAGE, INSTINCTS)**

**Tableau 5.2**

Programme	Données 2011-2012			Données 2012-2013		
	École	Nombre d'ateliers	Nombre d'élèves	École	Nombre d'ateliers	Nombre d'élèves
<b>ESPACE préscolaire</b>	École élémentaire St-Isidore, St-Isidore	4	40	Garderie l'Arche des Amis	4	80
	École élémentaire St-Mathieu, Hammond	2	40	Circle of Friends	6	100
	École élémentaire St-Félicité, Clarence	2	40			
	École élémentaire Nouvel-Horizon, Hawkesbury	6	118			
<b>ESPACE élémentaire</b>				Académie de la Seigneurie	6	130
				Limoges	4	94
				Clarence-Creek	4	80
<b>ESPACE préscolaire et élémentaire</b>				L'Orignal	12	120
				Bourget	12	200
				St-Jean	17	220
				La Croisée	15	120
<b>COURAGE</b>	Gisèle Lalonde, Orléans	5	110	Gisèle Lalonde, Orléans	2	36
<b>INSTINCTS*</b>	École secondaire catholique de Plantagenet	1	15			
	École secondaire catholique d'Embrun	1	15			

\*Programme accessible seulement en 2011-2012

### 5.2.3.3 Les programmes de prévention offerts aux jeunes des écoles secondaires

Le Centre Novas avec ses partenaires offre chaque année quelques programmes dans les écoles secondaires de la région s'adressant aux jeunes.

Le Centre Novas offre un programme *Oser être soi-même*<sup>108</sup>, un outil didactique en éducation à la sexualité pour contrer l'hypersexualisation et la sexualisation précoce auprès des jeunes de 12 à 17 ans. Cet outil a été développé au Québec et est maintenant offert dans plusieurs régions de l'Ontario français.

**Entre autres, un des ateliers tiré d'*Oser être soi-même* pour les jeunes de 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> année, porte spécifiquement sur l'utilisation de l'Internet.**

#### **Objectifs**

En lien avec la prévention de l'exploitation sexuelle, amener les jeunes à prendre conscience des risques associés à la divulgation d'informations personnelles sur les pages Web et à l'utilisation des sites de clavardage<sup>109</sup>.

- ✓ Nommer les avantages et les inconvénients de posséder une page Web et de fréquenter des sites de clavardage.
- ✓ Identifier dans le contenu des pages Web de jeunes adolescents, filles et garçons, les éléments qui pourraient les mettre à risque de sollicitations sexuelles.
- ✓ Analyser un scénario de clavardage.
- ✓ Ressortir les raisons pour lesquelles les informations mentionnées sur les pages Web et les sites de clavardage pourraient mettre à risque ces personnes pour, entre autres, du harcèlement ou des sollicitations sexuelles.
- ✓ Émettre des recommandations afin de savoir comment réagir à de la sollicitation sexuelle pour des sites de clavardage<sup>110</sup>.

**Un autre atelier tiré de cette série est *Sexy Inc. Nos enfants sous influence*, pour les jeunes de la 10<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année.**

#### **Objectifs**

- ✓ « Le projet s'est associé à la réalisatrice Sophie Bissonnette et à l'Office national du film du Canada (ONF) pour produire le documentaire *Sexy Inc. Nos enfants sous influence*. Ce documentaire, d'une durée de 35 minutes, analyse l'inquiétant phénomène d'hypersexualisation de notre environnement ainsi que ses effets nocifs sur les jeunes<sup>111</sup> ».

<sup>108</sup> DUQUET, Francine, Geneviève GAGNON et Mylène FAUCHER (2010). *Oser être soi-même : Projet "Outiller les jeunes face à l'hypersexualisation"*, Québec, Université du Québec à Montréal, 428p.

<sup>109</sup> DUQUET, Francine, Geneviève GAGNON et Mylène FAUCHER (2010). *Oser être soi-même : Projet "Outiller les jeunes face à l'hypersexualisation" - 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> secondaire-Rencontre 8 : Enquête sur internet*, Québec, Université du Québec à Montréal, p.138

<sup>110</sup> DUQUET, Francine, Geneviève GAGNON et Mylène FAUCHER (2010). *Oser être soi-même : Projet "Outiller les jeunes face à l'hypersexualisation" - 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> secondaire-Rencontre 8 : Enquête sur internet*, Québec, Université du Québec à Montréal, p.138.

<sup>111</sup> DUQUET, Francine, Geneviève GAGNON et Mylène FAUCHER (2010). *Oser être soi-même : Projet "Outiller les jeunes face à l'hypersexualisation" - 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire-Rencontre 1 : Sexy Inc. Nos enfants sous influence*, Québec, Université du Québec à Montréal, p.4.

### 5.2.3.3.1 Données 2011-2012 et 2012-2013 – Atelier *Sexy Inc.*

**Tableau 5.3 :** Atelier *Sexy Inc.* Nos enfants sous influence.

Programme	École	2011-2012		2012-2013	
		Nombre d'ateliers	Nombre d'élèves	Nombre d'ateliers	Nombre d'élèves
Hypersexualité ( <i>Sexy Inc.</i> )	Académie de la Seigneurie	1	10	1	50

#### La lutte à l'homophobie

Le Centre Novas offre également un atelier sur la diversité sexuelle et de lutte contre l'homophobie et la transphobie.

<b>Moi, c'est moi... c'est ça la différence! (Orientation sexuelle)</b>
« Le but premier de la trousse "Moi, c'est moi... c'est ça la différence!" est de sensibiliser les jeunes au sujet de l'orientation sexuelle chez les adolescents.[...] La sensibilisation est un moyen de contrer la violence et la non-acceptation. Elle vise également à briser l'isolement de ceux qui se questionnent et à aider le jeune dans son cheminement personnel <sup>112</sup> ».
<ul style="list-style-type: none"><li>✓ « La trousse comporte six modules d'animation de groupe conçus pour aider l'enseignant qui traite d'orientation sexuelle avec ses élèves.</li><li>✓ Elle vise à éduquer et à revoir les idées préconçues véhiculées.</li><li>✓ À l'aide d'un documentaire sur vidéo, de témoignages écrits et de discussions guidées, les élèves auront une vision plus large de l'orientation sexuelle.</li><li>✓ Ils seront appelés à faire la distinction entre les termes identité sexuelle, orientation sexuelle et rôles sexuels.</li><li>✓ Les préjugés, l'isolement, l'acceptation et les ressources disponibles sont quelques thèmes abordés plus spécifiquement au cours de la présentation<sup>113</sup> ».</li></ul>

<sup>112</sup> LIZOTTE-DUGAY, Janice (2004). *Trousse de sensibilisation : Moi, c'est moi... c'est ça la différence! Orientation sexuelle*, Canada, Production la différence, p.6.

<sup>113</sup> Ibid. p.9.



### 5.3 Les programmes de sensibilisation et de revendications des droits pour les femmes et les filles

#### 5.3.1 La campagne ontarienne *Traçons-les-limites*

##### **La campagne provinciale de prévention des violences sexuelles : *Traçons-les-limites***<sup>114</sup>

Lancée en mai 2012, la campagne *Traçons-les-limites* encourage les Ontariennes et Ontariens à participer activement à l'éradication de la violence à caractère sexuel.

Cette campagne multimédia interactive utilise des exemples concrets traitant du consentement, du harcèlement sexuel et de l'agression sexuelle afin d'inciter le public à déterminer comment « tracer des limites » pour empêcher toute manifestation de violence à caractère sexuel.

Elle encourage le dialogue, démystifie les croyances populaires sur la violence à caractère sexuel et fournit aux témoins le soutien et les services dont ils ont besoin<sup>115</sup>.

*Action ontarienne contre la violence faite aux femmes* a élaboré une vidéo et un guide d'animation pour contribuer à accroître la sensibilisation à la violence à caractère sexuel dans les communautés francophones.

Les ressources tiendront compte des besoins particuliers des femmes francophones dans différents groupes de population, y compris les communautés ethnoculturelles, les femmes vivant dans les collectivités éloignées, les femmes vivant dans le Nord, les femmes ayant une déficience physique ou intellectuelle, les femmes autochtones et les femmes âgées.

À l'aide de la campagne de sensibilisation *Traçons-les-limites*, le Centre Novas a fait des présentations dans différents milieux, entre autres :

- 4 sessions de discussions à l'école secondaire catholique de Casselman (95 participantes et participants)

<sup>114</sup> ACTION ONTARIENNE CONTRE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES (2012). *Guide d'utilisation Mai 2012-Campagne : Traçons-les-limites*, Ontario, 43 p.

<sup>115</sup> GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO (2011). *Changer les attitudes, changer les vies : Plan d'action de l'Ontario contre la violence à caractère sexuel*, mars 2011, Ontario.

[http://www.citizenship.gov.on.ca/owd\\_new/french/resources/publications/svap2011.pdf](http://www.citizenship.gov.on.ca/owd_new/french/resources/publications/svap2011.pdf), p.5.

## 5.3.2 La marche des hommes

### 5.3.2.1 Histoire de la marche des hommes : « Un mille en talons hauts »



« C'est en 2001 que Frank Baird a lancé "Marcher un mille dans ses chaussures" (Walk a Mile in Her Shoes<sup>®</sup>). Ce qui a commencé par un petit groupe d'hommes qui ont eu le courage de se promener autour d'un parc en titubant est devenu un mouvement mondial mobilisant des dizaines de milliers d'hommes qui amassent des millions de dollars au profit d'organismes locaux contre les agressions sexuelles, les maisons d'hébergement et pour des programmes de sensibilisation à la violence sexuelle, de prévention et de remédiation » [traduction libre] (Walk a Mile in Her Shoes<sup>®</sup>, 2013)<sup>116</sup>.

Dans cet esprit d'engager les hommes dans la dénonciation de la violence faite aux femmes, chaque année depuis 2010, le Centre Novas organise cette activité. La marche en 2013 a eu lieu le 4 mai à Casselman. Le nombre de participants est en augmentation constante depuis sa création.

En 2011-2012, la marche des hommes avait rejoint 64 marcheurs et en 2012-2013, c'est plus du double des marcheurs qui se sont joints à l'activité : soit 125 marcheurs.

La marche est établie annuellement, le premier samedi du mois de mai dans le cadre du mois de la prévention de l'agression sexuelle.

---

<sup>116</sup> Traduction libre de : « [Frank Baird](http://www.walkamileinher shoes.org/) created Walk a Mile in Her Shoes<sup>®</sup> in 2001. What started out as a small group of men daring to totter around a park has grown to become a world-wide movement with tens of thousands of men raising millions of dollars for local rape crisis centers, domestic violence shelters and other sexualized violence education, prevention and remediation programs. » (Walk a Mile in Her Shoes<sup>®</sup>, 2013). Source: <http://www.walkamileinher shoes.org/>

### 5.3.3 La marche : *La rue, la nuit, femmes sans peur*

#### 5.3.3.1 Historique de la marche des femmes : *La rue, la nuit, femmes sans peur*



« *La rue, la nuit, femmes sans peur* », connue sous ce nom a pris naissance en 1978 alors que des femmes américaines manifestaient contre la pornographie dans les rues de San Francisco et du même coup lançaient le mot d'ordre « Take back the night! » (Reprenons la nuit!). Cependant, dès 1976, une manifestation de ce type s'était mise en marche, la nuit, à Bruxelles dans le cadre du 1<sup>er</sup> Tribunal international des crimes contre les femmes.

C'est en 1980 que pour la première fois la manifestation se déroule dans trois villes au Québec et une douzaine de villes au Canada. À l'initiative du Regroupement québécois des Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS), de l'Association canadienne et américaine des centres contre le viol, le troisième vendredi de septembre devient officiellement en 1981, le moment annuel où les femmes de tout le continent manifestent contre la violence sexuelle. L'année suivante, la manifestation traverse l'Atlantique; des femmes envahissent les rues de Toulouse, en France.

Puis en 1985, le Regroupement québécois des CALACS propose de donner plus de souplesse à l'événement, de mieux illustrer et d'élargir le type d'activités développé regionalement et de mettre l'accent sur la riposte des femmes plutôt que la dénonciation seulement. « *La rue, la nuit, femmes sans peur* » devient donc la journée d'action contre la violence faite aux femmes. Cette journée se veut un moment privilégié pour dénoncer et poser des gestes concrets contre la violence subie par les femmes.

Le troisième vendredi du mois est devenu le rendez-vous annuel contre la violence faite aux milliers de femmes du Canada, des États-Unis et même de l'Europe. Toutefois, pour avoir un plus grand nombre de participantes, la marche aura lieu le troisième mercredi de septembre dans la région de Prescott et Russell.

En 2013, 95 femmes se sont réunies pour la marche à Vankleek Hill. Le 16 septembre 2011, la marche des femmes a attiré 200 participantes à Alfred et le 19 septembre 2012, 125 participantes à Embrun.

## 6. RESSOURCES COMPLÉMENTAIRES POUR LES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE

### 6.1 Hôpital Général de Hawkesbury



#### 6.1.1 Services généraux offerts

L'Hôpital Général de Hawkesbury (HGHC) est un centre hospitalier de 69 lits offrant une gamme variée de services internes et externes à la communauté de Prescott-Russell. Au cours de l'année 2011-2012, 36 549 personnes ont reçu des services médicaux à l'HGHC, dont 53 % étaient des femmes.

L'urgence est souvent la porte d'entrée dans le système médical pour les victimes de violence conjugale et d'agressions à caractère sexuel. À travers l'Ontario, ces femmes ont accès à des soins médico-légaux dans 35 centres de soins spécialisés en violence. Malheureusement, la communauté de Prescott-Russell ne bénéficie pas de ces services. Depuis 2010, l'HGHC travaille avec ses partenaires communautaires afin d'outiller le personnel du département de l'urgence à répondre aux besoins médicaux des femmes victimes de violence conjugale et d'agressions à caractère sexuel. Depuis 2013, une procédure claire et uniforme, appelée un algorithme, appuie les médecins et le personnel infirmier dans la livraison des soins médicaux et aux renvois aux centres de soins spécialisés régionaux pour femmes et enfants qui désirent obtenir des soins médico-légaux spécialisés. Les personnes doivent se déplacer à Cornwall ou à Ottawa pour accéder à de tels services.

##### 6.1.1.1 Données 2011-2012

- En 2011-2012, 72 agressions ont été identifiées par le personnel médical. Malheureusement, la codification médicale telle qu'elle est conçue actuellement, ne nous permet pas d'identifier le nombre de victimes qui se sont présentées à l'urgence, une personne ayant pu être agressée plus d'une façon.

## **6.1.2 Le Centre Royal-Comtois**

### **6.1.2.1 Services offerts**

Le Centre Royal-Comtois (CRCC) représente un des cinq programmes communautaires de santé mentale et toxicomanie offerts par l'Hôpital Général de Hawkesbury (HGH). Au CRCC, des services de santé mentale et troubles concomitants bilingues sont offerts aux personnes de 16 ans et plus vivant dans les régions de Prescott-Russell. Il y a 3 points de service soit à Hawkesbury, Casselman et Rockland. L'équipe est composée d'ergothérapeutes, d'infirmières psychiatriques, de psychiatres, de psychologues, de psychothérapeutes et de travailleurs sociaux.

Suite à une demande de service, la clientèle participe à une évaluation des besoins et est aiguillée vers le service approprié au CRCC, à un autre service de santé mentale et toxicomanie de l'HGH ou à une agence de la communauté. Les options du CRCC sont les suivantes : la psychothérapie individuelle et de groupe, des consultations et suivis psychiatriques, la psychopharmacologie, la coordination de cas complexes, le Programme de counseling de Prescott-Russell pour femmes victimes/survivantes d'agressions à caractère sexuel, le Programme pour hommes survivants d'abus sexuel (depuis 2011), le Programme d'évaluation et de stabilisation rapide (depuis 2010) et le Programme d'amélioration de la transition pour la jeunesse (depuis 2012). Les difficultés abordées comprennent diverses problématiques tels la dépression, les troubles bipolaires, l'anxiété, les traumatismes, l'abus sexuel, les troubles de la personnalité, les maladies chroniques avec santé mentale, les troubles concomitants, le deuil, les difficultés interpersonnelles ou reliées aux étapes de la vie et autres.

Le Programme de counseling de Prescott-Russell pour femmes victimes/survivantes d'agressions à caractère sexuel est une initiative conjointe pendant les années 80 du ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario et du ministère des Services sociaux et communautaires pour offrir aux femmes de Prescott-Russell un service spécialisé en agression à caractère sexuel. Pour plusieurs années, ce service était le seul à desservir les femmes victimes d'abus sexuel jusqu'à la naissance du Centre Novas. Le programme offre des services de psychothérapie individuelle et de groupe et participe à de nombreux projets de collaboration et de sensibilisation au sein de la communauté.

#### **6.1.2.1.1 Données 2011-2012**

Au cours de l'année fiscale 2011-2012, le CRCC a desservi 1 332 personnes vivant des difficultés en santé mentale et/ou troubles concomitants. De ces clients, 284 personnes ont indiqué vivre des difficultés liées à la violence conjugale et/ou des agressions à caractère sexuel, ce qui représente 21 % de l'ensemble de la clientèle. On note que 73 % de ces personnes affectées par la violence sont des femmes et 70 % sont francophones.

Durant la même période, le Programme de counseling de Prescott-Russell pour femmes victimes/survivantes d'agression à caractère sexuel a vu 85 femmes et 6 hommes. La langue préférée de la clientèle est le français à 67 % et l'anglais à 33 %.

**Tableau 6.1 : Nombre de personnes desservies pour la période de 2011-2012**

Déterminants	Nombre
Clients qui ont reçu des services en santé mentale et troubles concomitants	1 332
Nombre de clients qui rapportent des difficultés liées à la violence (violence conjugale et agression sexuelle confondues)	284
Sexe	
Femmes	207
Hommes	77
Langue préférée de service	
Français	200
Anglais	82
Autre	1
Inconnu	1
Nombre de clients qui ont reçu des services spécialisés en agression à caractère sexuel	91
Sexe	
Femmes	85
Hommes	6
Langue préférée de service	
Français	61
Anglais	30

### 6.1.3 Services de toxicomanie de Prescott-Russell

#### 6.1.3.1 Services offerts

Depuis 2013, les Services de toxicomanie de Prescott-Russell (STPR) fait partie des cinq programmes communautaires de santé mentale et toxicomanie offerts par l'Hôpital Général de Hawkesbury (HGH). Les résidents et résidentes de Prescott-Russell, âgés de 12 ans et plus, aux prises avec des problèmes de toxicomanie ou de jeu problématique, reçoivent des services thérapeutiques spécialisés dans ces domaines. Les services sont offerts dans trois bureaux satellites, soit à Hawkesbury, Casselman et Rockland. L'équipe, composée de thérapeutes en toxicomanie, soutient des programmes d'évaluation, de références et aussi d'intervention tels Nouveau départ, Programme d'évaluation et de stabilisation rapide, Maman et moi, Programme de logement avec services de soutien, Programme d'amélioration de la transition pour la jeunesse, Programme spécialisé pour les addictions aux opiacés, etc.

### 6.1.3.1.1 Données 2011-2012

Le STPR a desservi 178 personnes vivant des difficultés en toxicomanie au cours de l'année fiscale 2011-2012 dont 40 % était des femmes. La clientèle était majoritairement francophone à 71 %.

Le programme statistique de l'agence ne permet pas d'identifier les clientes aux prises spécifiquement avec des difficultés liées à la violence; par contre, nous pouvons établir un portrait démographique des femmes qui ont consulté les services de toxicomanie en 2011.

Les femmes âgées de 24 ans et moins représentaient le quart des clientes de l'agence. La proportion est identique pour les 25-34 ans. Les femmes entre 35-44 ans représentaient 18 % et les femmes entre 45-54 ans représentaient 26 %. Finalement, les femmes âgées de 55 ans et plus représentaient 6 % des clientes. Trente-huit pourcent des femmes étaient en relation conjugale tandis que 29 % étaient célibataires et le même pourcentage séparées ou divorcées. Seulement 19 % des femmes rapportaient avoir un revenu de leur emploi tandis que plus de la moitié recevaient des prestations gouvernementales. Enfin, 12 % indiquaient n'avoir aucun revenu.

**Tableau 6.2 : Nombre de personnes desservies pour la période de 2011-2012**

Déterminants	Nombre
Clients qui ont reçu des services en toxicomanie	178
Sexe	
Femmes	72
Hommes	106
Langue préférée de service	
Français	126
Anglais	52
Statut de relation	
Mariées	27
Célibataires	21
Séparées ou divorcées	21
Inconnues	3
Source de revenu	
Emploi	14
Prestations gouvernementales	40
Aucun revenu	9
Autre ou inconnu	6
Âge (pourcentage)	
12-24 ans	24 %
25-34 ans	25 %
35-44 ans	18 %
45-54 ans	26 %
55 ans et +	6 %

## 6.2 Association canadienne de la santé mentale (filiale Champlain Est)



L'Association canadienne pour la santé mentale (ACSM) a été fondée en 1918. Il s'agit d'une des plus anciennes organisations bénévoles du Canada. Chaque année, elle fournit des services directs à plus de 100 000 Canadiens grâce aux efforts combinés de plus de 10 000 bénévoles et employés travaillant dans plus de 135 collectivités d'un océan à l'autre.<sup>117</sup>

L'Association canadienne pour la santé mentale est un organisme bénévole œuvrant à l'échelle nationale dans le but de promouvoir la santé mentale de tous et de favoriser la résilience et le rétablissement des personnes ayant une maladie mentale. L'ACSM accomplit ce mandat par la défense des droits, l'éducation, la recherche et les services.

Les programmes de l'ACSM englobent divers aspects dont l'emploi, l'hébergement, l'intervention précoce chez les jeunes, le soutien par les pairs, les services de récréation, les ateliers de réduction du stress et les campagnes d'éducation du public.

De plus, l'ACSM joue un rôle de défenseur des droits afin d'encourager le public à prendre les mesures nécessaires pour améliorer les services de santé mentale communautaires ainsi que les lois et les politiques qui ont des répercussions sur ces services. Tous nos projets de santé mentale sont basés sur des principes d'autonomie, de soutien par les pairs et la famille, de participation dans le processus décisionnel, de citoyenneté et d'inclusion dans la vie communautaire.

Au début de 1993, la population des comtés de Prescott-Russell s'est dite intéressée à avoir un bureau de l'ACSM dans sa communauté. Grâce au soutien et aux conseils de l'ACSM provinciale, les deux comtés ont pu adhérer à notre filiale, complétant ainsi le territoire qui était déjà desservi par le Conseil régional de santé de l'Est de l'Ontario.

---

<sup>117</sup> ASSOCIATION CANADIENNE POUR LA SANTÉ MENTALE. *À propos de l'ACSM*, 2013. <http://www.cmha.ca/fr/a-propos-de-lacsm/>



### 6.2.1 Services offerts

DESCRIPTION DES SERVICES de l'ACSM Champlain Est
<ul style="list-style-type: none"><li>• Services de soutien communautaire en santé mentale et troubles concomitants bilingues pour personnes de 16 ans et plus</li></ul>
PROGRAMMES
<ul style="list-style-type: none"><li>• Accueil, information et références</li><li>• Gestion de cas intensive</li><li>• Programme de soutien au logement</li><li>• Programme de soutien à l'emploi</li><li>• Suivi post-crise</li><li>• Groupes divers</li><li>• Programme de déjudiciarisation et de soutien à la cour</li><li>• Centres de ressources par les pairs</li><li>• Programme de soutien à la famille et aux proches</li></ul>

#### 6.2.1.1 Données

Aucune donnée n'est disponible dans le cadre de cette recherche.

### 6.3 Lignes d'écoute téléphonique

#### 6.3.1 La Ligne d'appel *Fem'aide* pour les femmes francophones



*Fem'aide* est une ligne d'écoute téléphonique de 24 heures pour les femmes francophones cherchant de l'aide, une écoute active et de l'intervention de crise. C'est une ligne locale et provinciale exploitée par le Centre des ressources de l'Est d'Ottawa et la Maison d'amitié et des agences de services de Toronto (OASIS) et de Sudbury.

#### 6.3.1.1 Données 2011-2012

Les données présentées au tableau 6.3 décrivent les motifs des appels de femmes des comtés unis de Prescott-Russell.

**Tableau 6.3 : Statistiques d'appels en agression à caractère sexuel**  
**Ligne Fem'aide : Région Prescott-Russell (1<sup>er</sup> avril 2011 au 31 mars 2012)**

Catégories de situations d'appels	Nombre total pour toutes les localités
Agression sexuelle	644
La personne n'a pas voulu en parler	34
Autres situations de violence	421
Lorsqu'il y a plusieurs situations de violence	55
Violence sexiste (conjugale, amoureuse)	21
<b>Nombre total d'appels</b>	<b>1 175</b>

### 6.3.2 *Assaulted Women Help Line*, ligne pour les femmes anglophones et allophones

Quant aux femmes anglophones ou allophones, c'est la Ligne d'urgence provinciale *Assaulted Women Help Line* (Toronto) qui leur vient en aide. <http://www.awhl.org/>

Cette ligne d'urgence offre ses services, 7 jours par semaine, 24 heures par jour, et ce, 365 jours par année dans 154 langues.

#### 6.3.2.1 Données 2011-2012

Chaque année, cette ligne répond à 49 000 appels en Ontario. Et depuis sa création en 1985, elles ont reçu 729 000 appels.

Les statistiques de l'année fiscale de l'AWHL se terminent le 31 mars 2012.

Les statistiques provenant de la ligne d'urgence provinciale AWHL reflètent les difficultés soulevées par les femmes qui ont appelé la ligne de crise.

**Les statistiques qui suivent ne donneront pas un total de 100 %, car plusieurs femmes qui appellent font face à de multiples barrières.**<sup>118</sup>

**Tableau 6.4 : Portrait des problématiques, des difficultés et des femmes qui utilisent la ligne AWHL**<sup>119</sup>

Types de violences vécues par les femmes	
30 %	de toutes les femmes qui ont appelé ont identifié être victimes de violence psychologique ou émotionnelle.
18 %	de toutes les femmes qui ont appelé ont identifié être victimes de violence physique.
15 %	de toutes les femmes qui ont appelé ont identifié être victimes de violence économique.
13 %	de toutes les femmes qui ont appelé ont identifié être victimes de menaces de la part de l'agresseur.

<sup>118</sup> Traduction libre de : <http://www.awhl.org/about/helpline-statistics/>

<sup>119</sup> ASSAULT WOMEN'S HELPLINE. « *Our statistics* », 2013, réf. de 2012. <http://www.awhl.org/about/helpline-statistics/>

11 %	de toutes les femmes qui ont appelé ont identifié être victimes d'une forme de harcèlement.
9 %	de toutes les femmes qui ont appelé ont identifié être victimes de violence sexuelle.
4 %	de toutes les femmes qui ont appelé ont identifié être victimes de violence sexuelle à l'enfance ou d'inceste.
<b>Autres barrières pour la demande d'aide</b>	
42 %	de toutes les femmes qui ont appelé ont identifié comme autres barrières la pauvreté et l'itinérance.
31 %	de toutes les femmes qui ont appelé ont identifié comme autres barrières la culture ou la langue.
15 %	de toutes les femmes qui ont appelé ont identifié comme autres barrières le racisme.
11 %	de toutes les femmes qui ont appelé ont identifié comme autres barrières l'invalidité.
9 %	de toutes les femmes qui ont appelé ont identifié comme autres barrières l'hétérosexisme, l'homophobie ou la transphobie.
6 %	de toutes les femmes qui ont appelé ont identifié comme autres barrières le sexisme.
<b>Autres problématiques ou difficultés identifiées</b>	
42 %	de toutes les femmes qui ont appelé ont identifié leur situation économique comme autres difficultés dont elles doivent faire face.
38 %	de toutes les femmes qui ont appelé ont identifié l'isolement comme autre problématique dont elles doivent faire face.
25 %	de toutes les femmes qui ont appelé ont identifié le logement comme autres difficultés dont elles doivent faire face.
18 %	de toutes les femmes qui ont appelé ont identifié le counseling inadéquat et non abordable comme difficultés dont elles doivent faire face.
14 %	de toutes les femmes qui ont appelé ont identifié la garde ou l'accès aux enfants comme difficultés dont elles doivent faire face.
<b>Autres formes de violence identifiées par les femmes (ceci n'est pas une liste exclusive)</b>	
Maltraitance des personnes âgées; Violence envers les enfants; Violence en lien avec l'immigration; Dommages à la propriété; Abus rituel; Harcèlement criminel.	
68 %	De toutes les femmes qui ont appelées ont des enfants.
<b>Appels selon le code régional téléphonique</b>	
30 %	905 (ligne sans frais)
26 %	519
23 %	613
15 %	705
5 %	807
1 %	Hors de la province
<b>Le top 10 des langues qui utilise la « ligne langage » (autre que l'anglais)</b>	
16 %	Farsi
13 %	Espagnol

10 %	Mandarin
7 %	Russe
5 %	Cantonais
4 %	Tamil
4 %	Arabe
4 %	Tamil
3 %	Portugais
2 %	Polonais
32 %	Autres langues (Albanais, amharique, arménien, bengali, berbère, bulgare, birman, le cri, le croate, le tchèque, le dari, Ganda, allemand, grec, gujarati, Ilocano, italien, hébreu, hindi, hongrois, japonais, khmer, coréen, kurde, laotien, Nubian, Oromo, pachtou, le serbe, le cingalais, somali, le swahili, le tagalog, le tigrinya, thaï, le Tibet, le turc, le twi, ukrainien urdu et vietnamien. <sup>120</sup>

<sup>120</sup> Traduction libre de : <http://www.awhl.org/about/helpline-statistics/>

## 7. LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES : DES RÉALITÉS ET CONTEXTES DIFFÉRENTS

Les différentes recherches sur la violence conjugale et l'agression à caractère sexuelle démontrent que toutes les femmes sont à risque d'être victimes de différentes formes de violence. Ainsi, la violence touche toutes les femmes quel que soit leur âge, leur origine ethnique, leur langue, leur culture, leur race, leur origine nationale, leurs croyances religieuses, leur orientation sexuelle, leur statut économique ou encore leur lieu de résidence.

Cependant, nous devons prendre en considération que la situation des femmes diffère selon le milieu où elles vivent et selon les ressources dont elles disposent.

Dans ce rapport, il n'a pas été possible de présenter la diversité des situations vécues par les femmes. Plusieurs des groupes de femmes qui font face à de multiples obstacles spécifiques et en même temps communs aux autres femmes et filles n'ont probablement pas été suffisamment considérés aux fins de ce rapport. Ainsi, les réalités des femmes âgées, des femmes handicapées, des femmes immigrantes, celles de couleur, des femmes lesbiennes/transgenres, des femmes autochtones sont moins documentées.

Cependant, pour plusieurs réalités spécifiques des femmes, nous présentons certains enjeux spécifiques qui les touchent en faisant le point sur les recherches et nous illustrons des pratiques spécifiques dans les comtés unis lorsque l'information est connue et diffusée.

Par ailleurs, il s'avère que certaines catégories de femmes sont sous-représentées dans les comtés unis, en terme de nombre ou encore de pourcentage; c'est le cas des femmes immigrantes et réfugiées (1 565 femmes en 2006 soit 4 % de la population féminine de Prescott-Russell) et celles des femmes autochtones (665 femmes en 2006 soit 1,7 % de la population féminine de Prescott-Russell).

Plus particulièrement, pour les femmes autochtones, peu d'entre elles s'identifient en tant que telles dans les organismes.

Quant aux femmes immigrantes, elles ne semblent pas les fréquenter en nombre.

<b>Le point de vue des intervenantes de Prescott-Russell</b>
<b>Doublement ou triplement vulnérables</b>
<i>Des groupes particuliers, des femmes âgées, des femmes ayant un handicap, des femmes lesbiennes ou transgenres sont plus affectées dans les milieux ruraux, qu'elles vivent dans un contexte de violence conjugale ou de la violence sexuelle. Elles sont doublement, voire triplement victimisées.</i>

<b>Des défis</b>
<i>Les défis sont les mêmes en terme de transport, d'accès, de sécurité, de confidentialité, mais comme elles sont doublement, triplement victimisées, elles sont très visibles. Elles deviennent le centre d'attention ce qui en soi, les revictimisent dans ce qu'elles vivent.</i>
<b>Peu nombreuses en milieu rural... peu de services</b>
<i>En milieu urbain, le nombre de femmes qui vivent des situations spécifiques permet parfois de créer des groupes spécifiques, mais en milieu rural, ce n'est pas possible réellement.</i>

## 7.1 Les violences faites aux femmes âgées

### 7.1.1 Le point sur les recherches et le point de vue des intervenantes de Prescott-Russell

La violence à l'égard des personnes âgées est une réalité particulière si l'on se réfère à la chercheuse Lise Montmigny (2009)<sup>121</sup>. Elles rencontrent des difficultés particulières, hésitent à demander de l'aide. C'est peut-être pourquoi elles sont peu présentes dans les données que nous avons recueillies malgré qu'elles constituent une portion importante de la population des comtés.

Il est même difficile de reconnaître la violence faite aux femmes âgées qu'elle soit conjugale ou sexuelle, car

- L'entourage peut associer les comportements du conjoint à toutes sortes de difficultés liées au vieillissement (la femme est en perte d'autonomie physique, par exemple).
- Ces femmes sont souvent gênées de parler de violence, car elles peuvent accorder de l'importance à l'institution du mariage, à la loyauté envers le conjoint, à l'unité familiale ainsi qu'à la religion.

<b>Faits saillants au Canada</b>
Le taux de femmes âgées victimes d'un acte commis par leur conjoint était près de deux fois plus élevé que celui des hommes âgés (21 par rapport à 11 pour 100 000 habitants).
Des études précédentes ont révélé qu'un grand nombre d'actes de violence envers les personnes âgées risquent de ne jamais être dénoncés à la police, particulièrement dans les cas où l'auteur présumé a un lien de parenté avec la victime. (Sev'er, 2009) <sup>122</sup> La sous-déclaration de la violence familiale peut être encore plus marquée dans les cas où les personnes âgées sont isolées des personnes qui ne font pas partie de leur famille, ce qui

<sup>121</sup> CENTRE DE RECHERCHE INTERDISCIPLINAIRE SUR LA VIOLENCE FAMILIALE ET LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES (CRI-VIFF), *La violence en contexte conjugal chez les personnes âgées : une réalité particulière.*  
[http://www.criviff.qc.ca/upload/publications/pub\\_24102012\\_131115.pdf](http://www.criviff.qc.ca/upload/publications/pub_24102012_131115.pdf)

<sup>122</sup> SEV'ER, Aysan (2009). « *More than wife abuse that has gone old: A conceptual model for violence against the aged in Canada and the US*, *Journal of Comparative Family Studies* », vol. 40, no 2, p.279 à 292.

<p>risque de faire diminuer les niveaux de détection formelle (Teaster, Roberto et Dugar, 2006<sup>123</sup>; Grama, 2000<sup>124</sup>).<sup>125</sup></p>
<p>« Dans les situations de violence conjugale et familiale, les femmes de 50 ans et plus rapportent différents scénarios concernant le début de la victimisation<sup>126</sup>.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ La violence est présente pendant toute la vie du couple et est parfois accentuée par la retraite qui n’offre aucun répit à la femme;</li> <li>➤ La nouvelle relation qui débute plus tard dans la vie se révèle abusive alors que la relation antérieure ne l’était pas;</li> <li>➤ Un enfant-adulte devient contrôlant et abusif, surtout après le décès du conjoint » (p.12).</li> </ul>
<p><b>Le point de vue des intervenantes de Prescott-Russell</b></p>
<p><b>Les femmes âgées utilisent fréquemment les services pour femmes aux prises avec des situations de violence</b></p>
<p>Dans tous nos services, on rencontre de plus en plus fréquemment des femmes âgées. Elles sont aussi des militantes dans nos organismes.</p>
<p><b>Des services qui doivent être adaptés</b></p>
<p>On adapte nos programmes, on adapte pour répondre à leurs besoins spécifiquement.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Au niveau de l’accès, en termes de mobilité par exemple;</li> <li>➤ En terme de contenu, on doit toucher des dynamiques spécifiques, car elles sont plus susceptibles d’avoir rencontré le deuil, d’avoir vécu des choses à l’enfance;</li> <li>➤ Elles se perçoivent souvent comme plus vulnérables, fragiles et isolées;</li> <li>➤ Certaines doivent quitter leur maison, vivre en résidence, donc elles doivent être rejointes d’une autre manière.</li> </ul>
<p><b>La violence sexuelle envers les femmes âgées est très cachée</b></p>
<p>En 2009, l’Action ontarienne contre la violence faite aux femmes a fait un bilan des connaissances sur la violence sexuelle vécue par les femmes âgées de 60 ans et plus<sup>127</sup>.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ « 18 % des femmes qui sont violées chaque année sont âgées de 60 ans et plus » (p.13);</li> <li>➤ « environ 12,2 % des victimes d’agression sexuelle plus âgées ont été agressées dans leur foyer; 2,4 % dans une résidence pour personnes âgées; 70,7 % dans un centre de soins de longue durée; et 14,6 % au foyer de l’agresseur » (p.13);</li> <li>➤ « Une étude auprès de 94 femmes dans des maisons d’hébergement pour femmes victimes de violence au Québec rapporte que 26,6 % d’entre elles étaient aussi violentées sexuellement par leur conjoint ». (p.13)</li> </ul>

<sup>123</sup> TEASTER, Pamela B., Karen A. ROBERTO et Tyler A. DUGAR (2006). « *Intimate partner violence of rural aging women* », *Family Relations*, vol. 55, p.636 à 648.

<sup>124</sup> GRAMA, Joanna L. (2000). « *Women forgotten: Difficulties faced by rural victims of domestic violence*, *American Journal of Family Law* », vol. 14, p.173 à 189.

<sup>125</sup> BRENNAN, Channon (2011). *La violence familiale envers les personnes âgées*, Section 5, p.85.

<sup>126</sup> ACTION ONTARIENNE CONTRE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES, *La violence faite aux femmes âgées francophones. Une problématique à cerner, des services en français à offrir*. Rapport de recherche préparé par Françoise CHARRON avec la collaboration de Marie-Luce GARCEAU et Johanne OUIMETTE, 2009.

[http://aocvf.ca/documents/Une\\_problematique\\_a\\_cerner\\_web.pdf](http://aocvf.ca/documents/Une_problematique_a_cerner_web.pdf)

<sup>127</sup> ACTION ONTARIENNE CONTRE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES (2009). *La violence faite aux femmes âgées francophones. Une problématique à cerner, des services en français à offrir*. Rapport de recherche préparé par Françoise CHARRON avec la collaboration de Marie-Luce GARCEAU et Johanne OUIMETTE.

[http://aocvf.ca/documents/Une\\_problematique\\_a\\_cerner\\_web.pdf](http://aocvf.ca/documents/Une_problematique_a_cerner_web.pdf)

### **Les femmes âgées qui ont des limitations sont encore plus vulnérables**

Selon la recherche d'Action ontarienne (2009), « les femmes âgées qui ont des limitations fonctionnelles de langage, de cognition ou autres, sont extrêmement vulnérables à cette victimisation ». (p.13)

## **7.1.2 Les ressources et programmes**

### **Des initiatives porteuses :**

Le Centre Novas offre depuis 2012 un programme de huit sessions pour les femmes francophones de 65 ans et plus (offert dans les résidences ou dans des milieux communautaires).

Le Centre Novas travaille au développement de sessions d'autodéfense (sécurité personnelle) pour les femmes de 60 ans et plus, incluant les femmes avec des limitations fonctionnelles.

### ***Groupe d'éducation et de sensibilisation pour les femmes de 65 ans et plus***

Cette activité a été développée par l'Action ontarienne contre la violence faite aux femmes (Johanne Ouimette) pour répondre à une demande des organismes de femmes. Les services sont de plus en plus demandés par des femmes de plus de 60 ans; ce qui reflète bien le phénomène social de vieillissement de la population. Nous voulions donc faire l'offre de services qui répond aux besoins spécifiques de cette population.

En prévention et sensibilisation, ce groupe présente un bel outil couronné de succès. En 2014, le Centre Novas compte l'offrir au moins 2 fois par année dans différentes communautés géographiques.

## **INSTINCTS POUR TOUTES**

L'objectif de ce programme est de « Créer une communauté de femmes sans peur, confiantes et capables de se défendre et de revendiquer ses droits devant toute forme de violence ».

À l'aide d'un programme de sécurité personnelle testé et adapté aux besoins, le Centre Novas offrira à la communauté de Prescott-Russell, des sessions afin de sensibiliser différents groupes de femmes, souvent oubliées, à la violence à caractère sexuel et leur donneront des outils pour contrer ce genre de violence.

Les groupes cibles sont les femmes de 60 ans et plus et les femmes ayant des limitations fonctionnelles. Ces femmes sont encore plus vulnérables par la situation qui fait qu'elles dépendent souvent d'autres personnes pour des soins ou de l'aide.



Le programme leur permettra d'identifier des situations de violences potentielles, d'acquérir des connaissances pour revendiquer leurs droits et de façon simple et accessible de faire cesser cette situation.

## 7.2 Les violences faites aux femmes ayant des limitations

### 7.2.1 Le point sur les recherches et le point de vue des intervenantes de Prescott-Russell

<b>Faits saillants au Canada</b>
<b><i>Situation des personnes handicapées ou ayant des limitations au Canada</i></b> <sup>128</sup>
<ul style="list-style-type: none"><li>➤ En 2004, les personnes ayant une limitation d'activité ont affiché un taux de victimisation avec violence, ce qui inclut les agressions sexuelles, les vols qualifiés et les voies de fait, deux fois plus élevé que celui des personnes n'ayant pas de limitation. (p.6)</li><li>➤ Les personnes ayant une limitation d'activité étaient deux à trois fois plus susceptibles de subir les formes les plus graves de violence conjugale, telles que la violence sexuelle et le fait d'être battues ou frappées, ou encore, d'être menacées à l'aide d'une arme. (p.6)</li></ul>
<b><i>Des personnes en situation de vulnérabilité dans de nombreuses situations</i></b>
<ul style="list-style-type: none"><li>➤ « De façon générale, les personnes handicapées sont pauvres et ont un accès limité aux nécessités de base de la vie comme se nourrir, avoir un toit acceptable et abordable. Vivre avec une limitation fonctionnelle occasionne des dépenses additionnelles en termes d'accessibilité physique et de soins de santé ». (AOcVF 2007, p.13)<sup>129</sup></li></ul>

---

<sup>128</sup> STATISTIQUE CANADA (2009). *Victimisation criminelle et santé : Un profil de la victimisation chez les personnes ayant une limitation d'activité ou un autre problème de santé* par Samuel PERREAULT.  
<http://www.statcan.gc.ca/pub/85f0033m/85f0033m2009021-fra.pdf>

<sup>129</sup> ACTION ONTARIENNE CONTRE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES (2007). *L'intégration des femmes d'expression française ayant un handicap : les meilleures pratiques*. Rapport de recherche par Johanne OUIMETTE et Nicole SOUCY.  
[http://aocvf.ca/documents/Rapport\\_final\\_femmes\\_handicapees\\_2007\\_sec.pdf](http://aocvf.ca/documents/Rapport_final_femmes_handicapees_2007_sec.pdf)

### **Les femmes ayant des incapacités sont parmi les femmes les plus vulnérables au Canada à plusieurs égards**

L'organisme DAWN-RAFH<sup>130</sup>, un organisme de défense des femmes handicapées, a préparé une fiche synthèse des principales conclusions des recherches touchant les multiples facettes de vulnérabilité des femmes handicapées. Il ressort les conclusions suivantes :

- « Une étude de DAWN-RAFH Canada a démontré que malgré le fait qu'une femme canadienne sur cinq est en situation de handicap, 40 % des femmes en situation de handicap rencontrées rapportent avoir vécu de la violence au cours de leur vie.
- Une autre étude indique que 60 % des femmes en situation de handicap vivront de la violence au cours de leur vie adulte.
- Considérant tous les crimes violents, incluant ceux commis par des conjoints, une étude canadienne démontre que 51 % de femmes en situation de handicap ont été victimes de plus d'un crime violent pendant les 12 mois précédents en comparaison à 36 % des femmes non handicapées.
- Les formes de violence dont sont sujettes les femmes en situation de handicap sont variées et comprennent la négligence, les abus physiques, sexuels et psychologiques ainsi que l'exploitation financière ». (p. 2)

### **Obstacles à la divulgation de leur situation d'abus**

Dans la recherche d'Action ontarienne contre la violence faite aux femmes en 2007, il ressort que les femmes vivant avec des limitations rencontrent plusieurs obstacles quant à la dénonciation de la violence qu'elles peuvent vivre. Certains de ces obstacles sont communs à toutes les femmes en situation de violence conjugale ou d'agression sexuelle, d'autres leur sont plus spécifiques :

- La peur de ne pas être crue;
- Si elle fait partie d'une communauté sourde ou religieuse, elle peut avoir peur d'être expulsée du groupe et ainsi perdre la principale source de leur soutien. (p. 19-20)
- « Les menaces de la part de l'abuseur peuvent empêcher les femmes de dénoncer la violence ». (p. 20)
- « La difficulté à revendiquer leurs droits ou même à reconnaître leurs droits ». (p. 20)

<sup>130</sup> DAWN-RAFH CANADA. *Les femmes en situation de handicap et la violence*.

Consulté le 13 janvier 2014. <http://www.dawncanada.net/main/wp-content/uploads/2013/03/Femmes-en-Situation-de-Handicap-et-la-Violence-Francais-2013.pdf>

## Le point de vue des intervenantes de Prescott-Russell

### Leur vulnérabilité est reconnue

- Elles sont plus vulnérables si par exemple, la personne qui leur donne des services est aussi la personne qui les violence.
- C'est plus épouvantable de dénoncer.
- Elles vont aussi moins vers les services.

## 7.2.2 Services offerts

### 7.2.2.1 Le Phénix

L'organisme **Le Phénix** situé à Alfred a un mandat provincial de représentation francophone des personnes handicapées et plus largement, « le porte-parole de la personne handicapée en ce qui a trait à l'accessibilité, l'intégration, la formation et l'élimination d'obstacles ».<sup>131</sup>



Le Phénix, dans une publication sur la violence envers les personnes handicapées, **C'est assez !**<sup>132</sup> propose des pistes d'intervention tant auprès des femmes ayant des limitations et victimes de violence qu'auprès des organismes qui offrent des services.

Ainsi pour les femmes, Le Phénix leur propose :

#### **Affronter ses peurs**

- Peur de perdre la garde des enfants, de briser les liens familiaux
- Peur de perdre le soutien financier
- Peur de perdre des services
- Peur d'être considérée exigeante, de contribuer aux préjugés sociaux
- Peur de ne pas être crue
- Peur d'être humiliée, avoir honte
- Peur de l'inconnu

#### **Et pour les organismes**

- Être accessible au niveau des infrastructures
- Préparer des cours préventifs en pensant aux personnes handicapées
- Établir une procédure d'intervention adaptée aux besoins des femmes selon les différentes formes de limitations
- Croire sur parole les personnes handicapées

<sup>131</sup> LE PHÉNIX : <http://www.lephenix.on.ca/>

<sup>132</sup> LE PHÉNIX. *La violence envers les personnes handicapées. C'est assez !* Le Phénix. Alfred (Ontario) 2009.

## 7.3 Les violences faites aux femmes immigrantes et réfugiées

### 7.3.1 Le point sur les recherches

<b>Faits saillants au Canada</b>
Bien qu'il soit difficile de mesurer les taux de violence conjugale faite aux femmes immigrantes et réfugiées, certaines données actuellement laissent à penser qu'elle est supérieure à celles des femmes nées au Canada.
Plusieurs études qui se sont penchées sur la question ont trouvé des taux de prévalence de violence conjugale chez les personnes immigrées plus élevés (Rinfret Raynor et coll. 2013a p.1). <sup>133</sup>
Plusieurs facteurs situationnels et contextuels peuvent être considérés comme des facteurs de risque : <ul style="list-style-type: none"><li>➤ « L'immigration en soi pourrait être un élément déclencheur de la violence ou encore en augmenter la sévérité ou la fréquence;</li><li>➤ Dépendamment de leur statut et de leur nationalité, certaines personnes immigrantes pourront se trouver confrontées à des obstacles liés à la langue;</li><li>➤ a un faible revenu;</li><li>➤ ou a la difficulté à se trouver un bon emploi;</li><li>➤ Certaines femmes se trouveront dans une situation de parrainage avec leur conjoint, ce qui augmentera leur dépendance vis-à-vis de celui-ci;</li><li>➤ Les personnes immigrantes pourront avoir vécu divers traumatismes dans leur pays d'origine;</li><li>➤ Enfin, il n'est pas rare que toutes les circonstances entourant l'immigration déstabilisent la cellule familiale, amenant ses membres à redéfinir leur rôle et entraînant une forte anxiété ». (Rinfret Raynor et coll. 2013b p.3)<sup>134</sup></li></ul>
<b>Difficultés rencontrées liées à leur contexte spécifique</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Stéréotypes et préjugés</li><li>➤ Choc culturel</li><li>➤ Obstacles sociaux</li><li>➤ Obstacles langagiers</li><li>➤ Obstacles culturels ou religieux</li><li>➤ Obstacles juridiques</li><li>➤ Craintes concernant l'immigration</li><li>➤ Obstacles institutionnels<sup>135</sup></li></ul>

<sup>133</sup> RINFRET-RAYNOR, Maryse, Normand BRODEUR, Élisabeth LESIEUX, Natasha DUGAL (2013a). *Adaptation des interventions aux besoins des immigrants-es en situation de violence conjugale. États des pratiques dans les milieux d'intervention*. Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes (Cri-Viff). Montréal.  
[http://www.criviff.gc.ca/upload/publications/pub\\_245.pdf](http://www.criviff.gc.ca/upload/publications/pub_245.pdf)

<sup>134</sup> RINFRET-RAYNOR, Maryse, Élisabeth LESIEUX, Normand BRODEUR et Natasha DUGAL (2013b). *Adaptation des interventions aux besoins des immigrants-es en situation de violence conjugale. États des pratiques dans les milieux d'intervention – Synthèse*. Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes. (Cri-Viff) Montréal.  
[http://www.criviff.gc.ca/upload/publications/pub\\_13052013\\_83632.pdf](http://www.criviff.gc.ca/upload/publications/pub_13052013_83632.pdf)

<sup>135</sup> AOcVF (2008). *Formation en ligne Intervention féministe. Module 3.2 Violence conjugale chez les femmes immigrantes et réfugiées*.  
[http://ressources-violence.org/formation/documents/module\\_3.2.pdf](http://ressources-violence.org/formation/documents/module_3.2.pdf)

## 7.4 Les violences faites aux femmes lesbiennes/transgenres

### 7.4.1 Le point sur les recherches et le point de vue des intervenantes de Prescott-Russell

#### Le point sur les recherches

Ghislaine Sirois en septembre 2013 a préparé pour l'Institut de formation en matière de violence faite aux femmes d'AOCVF une fiche synthèse sur la santé des femmes lesbiennes à partir d'une recherche faite par les chercheuses Clotilde Genon, Cécile Chartrain et Coraline Delabarre<sup>136</sup>.

#### **Contexte et facteurs de risque qui vulnérabilisent les femmes lesbiennes :**

➤ **L'acceptation personnelle et sociale**

« Le degré d'auto-acceptation de sa propre orientation sexuelle, le sentiment d'appartenir à un groupe social ou plutôt de sentir son exclusion sociale auront un impact sur la capacité d'interagir avec le milieu, que ce soit la famille, en emploi ou dans la société en général, ce qui à son tour influencera l'état de santé. »

➤ **L'invisibilité sociale des femmes lesbiennes**

« Si les hommes ne correspondant pas aux normes sociales en matière de masculinité vivent souvent des agressions physiques, les lesbiennes pour leur part, sont le plus souvent invisibilisées. »

➤ **La violence homophobe et lesbophobe vécue presque au quotidien**

« Cependant, cela n'exclut pas les violences du fait de leur orientation sexuelle : en effet, dans une étude citée, 97 % ont vécu des agressions verbales, 24 % des agressions physiques et 44 % des agressions sexuelles. Autant être lesbienne peut être vécu comme étant une « libération » face à la norme d'hétérosexualité, autant cela peut rendre la femme vulnérable du fait qu'elle n'est pas conforme aux normes, et la violence à l'égard des lesbiennes peut être vue comme une tentative de les remettre dans le rang. »

➤ **Une violence ignorée, voire banalisée**

« L'appréhension de ces manifestations peut mener à l'auto-exclusion, à l'hypervigilance ou au contraire, à la banalisation de la violence. » (p. 2)

<sup>136</sup> ACTION ONTARIENNE CONTRE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES. *Santé des lesbiennes, dont l'exposition à la violence conjugale*. Par Ghislaine Sirois, septembre 2013, pour l'Institut de formation en matière de violence faite aux femmes d'AOCVF (2013) Capsule d'information # 1. 4 p.  
[http://www.refletsalveo.ca/sante/images/PDF/ressources/Capsule%20info%20%201\\_Sant%C3%A9%20des%20lesbiennes\\_spt2013.pdf](http://www.refletsalveo.ca/sante/images/PDF/ressources/Capsule%20info%20%201_Sant%C3%A9%20des%20lesbiennes_spt2013.pdf)

<b>Le point de vue des intervenantes de Prescott-Russell</b>
<b>Les personnes transgenres en milieu rural, une réalité cachée</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ L'accès des personnes transgenres dans nos services est une nouvelle question. Les ministères ontariens commencent à se doter de politiques.</li> <li>➤ Ce n'est pas une réalité très connue.</li> <li>➤ Les personnes transgenres dans ma communauté sont vraiment encore dans le placard, fermées à double tour, ou sont parties en ville.</li> </ul>
<b>La nécessaire intégration de leurs réalités dans les services</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Les maisons d'hébergement se sont penchées sur les réalités des personnes transgenres et ont développé des politiques.</li> <li>➤ Les maisons d'hébergement ont aussi développé des politiques claires d'accueil des femmes lesbiennes.</li> <li>➤ Dans certains services, on s'adapte au cas par cas.</li> </ul>
<b>Mais peu de services spécifiques et pas de regroupement régional</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Les femmes lesbiennes, on ne les voit pas vraiment, en général. Pour pouvoir les identifier, il n'y a pas de regroupement ou rien...</li> <li>➤ Ça manque je trouve chez nous, dans notre coin, ça manque un regroupement.</li> <li>➤ On les réfère pour de l'entraide, on les réfère à Cornwall.</li> <li>➤ Il n'existe aucune de ces ressources spécialisées pour répondre à leurs besoins.</li> </ul>

## 7.5 Les violences faites aux femmes autochtones

### 7.5.1 Le point sur les recherches

<b>Faits saillants au Canada</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Des taux de violence faite aux femmes plus de deux fois supérieurs à ceux des femmes non autochtones</b></li> </ul> <p>« Les données de l'Enquête sociale générale de 2009 indiquent que le taux de victimisation avec violence subie et autodéclarée par les femmes autochtones vivant dans les provinces était environ deux fois et demie plus élevé que celui des femmes non autochtones (279 pour 1 000 femmes autochtones par rapport à 106 pour 1 000 femmes non autochtones). Cet écart a été observé dans les actes de violence conjugale et dans les actes de violence commis par d'autres membres de la famille, par des amis, par des connaissances et par des étrangers. » (Brennan, 2011, p.20)<sup>137</sup></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Des violences dont la gravité est significative</b></li> </ul> <p>« Dans certains cas, la gravité de la violence pouvait également varier entre les femmes autochtones et non autochtones. Pour ce qui est de la violence conjugale autodéclarée, les femmes autochtones étaient proportionnellement plus nombreuses à subir des blessures. Près de 6 femmes autochtones sur 10 (59 %) victimes de violence conjugale ont déclaré avoir subi des blessures, alors qu'environ 4 femmes non autochtones sur 10 ont été blessées (41 %). » (Brennan, 2011, p.20)<sup>138</sup></p>

<sup>137</sup> STATISTIQUE CANADA, p.20. <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2013001/article/11766-fra.pdf>

<sup>138</sup> STATISTIQUE CANADA, p.20. <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2013001/article/11766-fra.pdf>

### **Les femmes autochtones craignent fréquemment pour leur vie**

« En outre, les femmes autochtones victimes de violence conjugale étaient plus susceptibles de déclarer avoir craint pour leur vie (52 % par rapport à 31 % des femmes non autochtones victimes). La probabilité accrue pour les femmes autochtones victimes de subir des blessures et de craindre pour leur vie peut s'expliquer en partie par la nature de la violence conjugale, car les femmes autochtones ont souvent déclaré avoir fait l'objet des formes de violence les plus graves, c'est-à-dire avoir été agressées sexuellement, battues, étranglées ou menacées à l'aide d'une arme à feu ou d'un couteau ». (Brennan, 2011, p.20)<sup>139</sup>

### **Des formes de violences spécifiques faites aux femmes autochtones**

- Violence conjugale sous toutes ses formes
- Violence sexuelle incluant les viols de bande et autres abus dans l'enfance
- Violence spirituelle et culturelle
- Violence institutionnelle, systémique et communale<sup>140</sup>

<sup>139</sup> STATISTIQUE CANADA, p.20. <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2013001/article/11766-fra.pdf>

<sup>140</sup> MONTMINY Lyse, Renée BRASSARD, Mylène JACCOUD, Elizabeth HARPER, Marie-Pierre BOUSQUET et Shanie LEROUX, *Nouvelles pratiques sociales*, 2010, vol. 23, n° 1, p.53-66.

## 7.6 Violence envers les femmes et pauvreté : un mariage toxique

- La pauvreté des femmes n'est pas la cause de la violence, mais une de ses conséquences et ne pas y mettre fin, est une tentative de les victimiser davantage<sup>141</sup>.
- **Travailler à mettre fin à la pauvreté fait partie intégrante des efforts déployés visant à mettre fin à l'inégalité systémique et à la violence faite à toutes les femmes.**

<p><b>La violence et la pauvreté, des relations de pouvoir</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Les femmes ne sont pas individuellement responsables de la pauvreté ou de la violence qu'elles subissent.</li><li>➤ La pauvreté et la violence reflètent les relations de pouvoir inégales entre les hommes et les femmes dans notre société, ce qui a mené à la discrimination systémique contre les femmes.</li></ul>
<p><b>La violence et la pauvreté rendent les femmes prisonnières</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ La violence garde les femmes dans des conditions de pauvreté.</li><li>➤ Et la pauvreté ou la peur de la pauvreté garde les femmes emprisonnées dans des situations de violence.</li></ul>
<p><b>La violence et la pauvreté, une atteinte commune au mieux-être des femmes</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ <b>Les effets de la violence sur les femmes sont semblables aux effets de la pauvreté (effet dévastateur de la violence comme de la pauvreté sur leur bien-être physique et psychologique).</b></li></ul>
<p><b>La violence et la pauvreté : isolement et silence</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ La violence isole les femmes et les rend silencieuses. Les femmes vivant dans la pauvreté vivent aussi isolées, se sentent impuissantes et font face à de nombreux défis pour maintenir une bonne santé.</li><li>➤ La pauvreté limite les choix et l'accès aux moyens de se protéger et d'échapper à la violence.</li></ul>
<p><b>La violence et la pauvreté : des obstacles pour se prendre en main</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ La pauvreté et la violence font qu'il est difficile pour les femmes de se prendre en main.</li><li>➤ La pauvreté des femmes constitue une forme d'abus de la société envers elles.</li></ul>

<sup>141</sup> AGENCE DE LA SANTÉ PUBLIQUE DU CANADA (2008). *Défaire les liens entre la pauvreté et la violence faite aux femmes*. Par GURR Jane, Michelle PAJOT, David NOBBS, Louise MAILLOUX et Diane ARCHAMBAULT. 45p.  
<http://www.phac-aspc.gc.ca/ncfv-cnivf/sources/fem/fem-breakinglinks-defaireliens/index-fra.php>



## 8. SONDAGE ÉCLAIR

Pour cette étape de la recherche, nous avons créé un questionnaire à remplir par les femmes qui utilisaient les services des différentes agences membres de la Coalition.

L'outil principal de cette recherche a été adapté à partir du projet de recherche-pilote d'échantillonnage (*Snapshot*) créé par la Coalition d'Ottawa contre la violence faite aux femmes et mis en place en septembre/octobre 2010<sup>142</sup>. L'outil initial fut utilisé durant une période de cinq jours consécutifs, soit entre le lundi 27 septembre et le vendredi 1<sup>er</sup> octobre 2010, et le questionnaire a été utilisé dans huit agences d'Ottawa, membres de la Coalition. Un total de 128 personnes<sup>143</sup> ont rempli le questionnaire.

Les objectifs de cet outil de collecte de données étaient les suivants :

- fournir un portrait plus complet des femmes desservies par les organismes membres de la Coalition;
- comprendre davantage comment les femmes de Prescott-Russell répondent aux incidents de violence et vers quels services elles font appel pour trouver du soutien;
- définir le profil démographique des femmes desservies afin de faire ressortir les obstacles potentiels que les femmes peuvent avoir à surmonter pour obtenir des services et du soutien<sup>144</sup>.

La Coalition de Prescott-Russell pour éliminer la violence faite aux femmes a demandé aux agences membres de remplir un questionnaire, pour chacune des clientes servies au cours de la période de collecte de données. Ce questionnaire était rempli par une intervenante formée par la Coalition. Mais, contrairement à la collecte des données à Ottawa, le calendrier suivi a été adapté aux réalités de chacune des agences participantes. C'est ainsi que la durée de la collecte de données a été d'une semaine pour la Maison Interlude, mais d'une journée de 24 heures pour l'Hôpital Général de Hawkesbury, ou encore de trois journées pour Valoris pour enfants et adultes de Prescott-Russell ou encore pour Ontario au travail.

Le questionnaire adapté par les membres de la Coalition se trouve à l'annexe 3.

---

<sup>142</sup> COALITION D'OTTAWA CONTRE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES (2011). À *l'abri des regards, volume II : Prévalence de la violence faite aux femmes à Ottawa*. COCFF.

<sup>143</sup> Dans la recherche à Ottawa, les femmes, enfants et hommes participaient à la collecte des données puisque le programme *New Directions* était un programme sélectionné.

<sup>144</sup> COALITION 2011, p.31

D'autre part, dans les comtés de Prescott-Russell, nous tenions à mieux comprendre la situation des femmes ayant vécu des circonstances de violence. C'est pourquoi nous avons fait le sondage dans toutes les agences membres de la Coalition. Ainsi, les services de santé mentale, comme le Centre Royal Comtois, l'Hôpital Général de Hawkesbury ou encore les bureaux d'aide sociale y ont participé. Et de fait, dans toutes les agences membres de la Coalition, des répondantes ont témoigné d'un présent ou d'un passé de violence.

Le portrait que nous pouvons en faire est donc une description de femmes qui, à un moment ou l'autre de leur vie, ont vécu de la violence. Certaines ont demandé de l'aide et l'ont trouvée; d'autres n'ont fait aucune demande d'aide, les services n'existaient peut-être pas à ce moment-là ou encore, elles n'étaient pas crues. Chose certaine, la violence conjugale, la violence sexuelle en dehors du cadre conjugal sont des formes de violence fréquentes pour les femmes qui utilisent des services sociaux et de santé dans la région de Prescott-Russell.

Ce portrait est cependant celui d'un moment donné, avec un instrument intéressant, un projet pilote, mais comme tout autre instrument de recherche, toute généralisation ou extrapolation est impossible.

L'échantillon original est composé de 120 participantes. Parmi ces 120 participantes, 100 (82,6 %) ont déclaré avoir vécu une ou plusieurs formes de violence. Les statistiques présentées ici ont été produites à l'aide des informations propres à ces 100 participantes qui se sont identifiées comme ayant vécu une ou des formes de violence.

Dans la première partie, nous avons présenté le profil sociodémographique de l'échantillon, avec les caractéristiques habituelles, soit l'âge, la situation familiale et économique de même que le logement et le niveau d'éducation. Lorsque nous avons des données disponibles, nous avons comparé ce profil avec les données du recensement canadien de 2011 pour les communautés de Prescott-Russell.

Dans une deuxième partie, nous avons documenté davantage les types de violence que les femmes ont vécus. Et lorsque cela fut possible, nous avons fait des parallèles avec les données canadiennes sur les enquêtes qui touchent la violence faite aux femmes.

Enfin, nous avons analysé la troisième partie du questionnaire, à savoir, le dernier incident de violence, la relation avec l'agresseur et les services utilisés pour ce dernier épisode de manière plus approfondie.

## 8.1 Données sociodémographiques

### Âge

Les participantes sont âgées de 16 à 74 ans. Le groupe des 25-34 ans et celui des 35-44 ans représentent approximativement le tiers ou un peu moins du total (tableau 8.1).

Attirons l'attention sur un groupe d'âge particulier, celui des 25-34 ans. Dans la population de Prescott-Russell en 2011, le pourcentage de femmes de cette catégorie d'âge est de 10,5 %, mais ici il est de 29,6 %, une surreprésentation importante. Il s'agit d'un groupe très vulnérable, mais aussi d'un groupe qui reçoit davantage de services.

Cette vulnérabilité est aussi documentée dans l'enquête de Statistique Canada de 2009. Ainsi selon cette enquête « (l) les Canadiens de 25 à 34 ans étaient trois fois plus susceptibles que ceux de 45 ans et plus, de dire avoir été agressés physiquement ou sexuellement par leur conjoint au cours des 12 mois précédents ».<sup>145</sup>

**Tableau 8.1 : Nombre de femmes par catégorie d'âge**

Groupe d'âge	Nombre de personnes	%
17-24	10	10,2
<b>25-29</b>	<b>8</b>	<b>8,2</b>
<b>30-34</b>	<b>21</b>	<b>21,4</b>
35-39	11	11,2
40-44	14	14,3
45-49	13	13,3
50-54	12	12,2
55-59	5	5,1
60-64	0	0,0
65-69	3	3,1
70-74	1	1,0
Total	98	100,0

### Langue

La grande majorité des participantes parlent le français, soit 73,7 %. Et, si on ajoute celles dont la langue maternelle est le français et l'anglais, c'est 81,8 % des participantes au sondage qui ont le français comme langue maternelle (tableau 8.2).

<sup>145</sup> Les femmes de 25 à 34 ans étaient les plus à risque (graphique 2.2)

Graphique 2.2 Victimes de violence aux mains de partenaires amoureux, affaires déclarées par la police, selon le sexe et le groupe d'âge de la victime, Statistique Canada, 2011. *Mesures de la violence faite aux femmes*, (2013b) tableau 1.6

Moins de 20 % des répondantes considèrent l'anglais comme leur langue maternelle, mais ce nombre passe à 24,3 % lorsque l'on considère celles qui indiquent le français et l'anglais.

Les répondantes ayant le français comme langue maternelle sont légèrement plus présentes que les femmes de la région. Ainsi, 66 % des femmes de Prescott-Russell indiquent le français comme langue maternelle.

**Tableau 8.2 : Langues maternelles**

	<b>Nombre de personnes</b>	<b>%</b>
Français	73	73,7
Anglais	18	18,2
Français et anglais	8	8,1
Total	99	100,0

Par ailleurs, considérant la langue préférée par les répondantes pour obtenir des services, on peut constater une variation entre la langue maternelle et la langue préférée. En effet, davantage de répondantes indiquent préférer recevoir des services en anglais que le pourcentage de femmes ayant indiqué le français comme langue maternelle. De ce nombre, on peut estimer qu'un certain nombre de francophones préféreraient recevoir leurs services en anglais (tableau 8.3).

On peut aussi noter que pour les répondantes au sondage, aucune langue maternelle autre que le français et l'anglais n'a été mentionnée.

Cependant, dans la région de Prescott-Russell en 2011, on peut estimer que 1 210 femmes, soit près de 3 %, ont comme langue maternelle une langue non officielle au Canada. Par ailleurs, ces données indiquent également que moins de 30 femmes ne connaissent ni le français ni l'anglais.

**Tableau 8.3 : Langue préférée pour les services**

	<b>Nombre de personnes</b>	<b>%</b>
Français	53	53,0
Anglais	37	37,0
Français et anglais	10	10,0
Total	100	100,0

## Origine

Très majoritairement, les participantes ont répondu être nées au Canada (97,9 %) et toutes les participantes sauf une ont répondu avoir la citoyenneté canadienne (99/100).

Parmi les participantes, moins de 10 % (8,1 %) ont répondu appartenir à une minorité visible, et 3 % ont répondu être autochtones.

## Lieu de résidence

Près de la moitié des répondantes résident à Hawkesbury, et un peu moins du quart dans la région de L'Orignal. Les autres se répartissant presque également en milieu rural et à Rockland (tableau 8.4).

**Tableau 8.4 : Code postal des femmes desservies**

Code postal	Secteur approximatif	Nombre de personnes	%
K6A	Hawkesbury et région	43	43,0
K0B	L'Orignal et région	22	22,0
K0A	Rural-Région de la capitale nationale	17	17,0
K4K	Rockland	10	10,0
Autres		8	8,0
Total		100	100,0

## Situation matrimoniale et familiale

Parmi les répondantes, un peu plus de 40 % sont célibataires. C'est une proportion significative<sup>146</sup>. Et 24,2 % des femmes sont soit mariées, soit en union de fait (tableau 8.5).

Ces résultats indiquent aussi que près du tiers d'entre elles sont séparées ou divorcées (29,3 %).

Et très largement, les répondantes s'identifient comme hétérosexuelles (93 %).

<sup>146</sup> Il n'est pas réellement possible de comparer cette donnée avec les données officielles de Statistique Canada puisque les définitions des termes varient énormément d'un recensement à un autre et même avec les définitions qu'en ont les individus. Pour Statistique Canada, le terme célibataire signifie, jamais marié légalement ni vivant en union libre par défaut, alors que pour de nombreux individus, il peut s'agir d'un statut temporaire.

**Tableau 8.5 : Statut matrimonial**

<b>Situation matrimoniale</b>	<b>Nombre de personnes</b>	<b>%</b>
<b>Célibataire</b>	<b>42</b>	<b>42,4</b>
<b>Séparée/divorcée</b>	<b>29</b>	<b>29,3</b>
Mariée	12	12,1
Union de fait	12	12,1
<b>Veuve</b>	<b>4</b>	<b>4,0</b>
Total	99	100,0

Cependant, cela ne signifie pas que les femmes vivent seules. En effet, 40 % d'entre elles vivent seules avec des enfants et 23 % vivent en couple avec ou sans enfants (tableau 8.6).

**Tableau 8.6 : Situation familiale**

<b>Situation familiale</b>	<b>Nombre de personnes</b>	<b>%</b>
Vit chez ses parents	7	7,0
Seule	30	30,0
<b>Seule avec enfant/s</b>	<b>40</b>	<b>40,0</b>
Couple avec enfant/s	15	15,0
Couple sans enfant/s	8	8,0
Total	100	100,0

Les modalités de vie familiale sont ici très différentes si on compare cette composition familiale avec les données régionales qui indiquent que la composition familiale majoritaire est formée de couples pour 86,8 %.

En effet, les données de Prescott-Russell de 2011 dénombrent 25 535 familles de recensement, dont 2 485 parents de sexe féminin soit 9,7 %. Ainsi, très majoritairement, les familles dans Prescott-Russell en 2011 sont formées de couples, soit mariés (66,9 %), soit en union libre (19,9 %) <sup>147</sup>.

Ces données nous indiquent aussi que les familles monoparentales ayant des femmes qui sont chefs de famille sont très minoritaires dans les comtés, ce qui peut être une source de marginalisation sociale potentielle dans un milieu assez homogène en matière de la structure familiale.

<sup>147</sup> Données 2011 - soit 17075/25535 et 5080/25535.

Parmi les femmes qui ont des enfants qui vivent avec elles, environ un tiers d'entre elles en ont un, mais plus de la moitié ont deux enfants avec elles et 12 % en ont trois et plus (tableau 8.7).

**Tableau 8.7 : Nombre d'enfants vivant avec les répondantes**

Nombre d'enfants	Nombre de personnes	%
0	44	44,9
1	20	20,4
<b>2</b>	<b>22</b>	<b>22,4</b>
<b>3</b>	<b>7</b>	<b>7,1</b>
<b>4</b>	<b>5</b>	<b>5,1</b>
Total	98	100,0

### Conditions de logement

La majorité des répondantes sont locataires, soit 79 % et l'on considère que 21 % sont propriétaires. Les modes locatifs sont variés, majoritairement un logement ou un logement social. Quelques-unes sont pensionnaires, d'autres vivent chez leurs parents (le fait surtout de jeunes filles de moins de 18 ans) ou encore sont en colocation (tableau 8.8).

On peut considérer que c'est un renversement complet de la tendance générale dans les comtés de Prescott-Russell. En effet, déjà en 2006, dans les comtés unis, les résidents occupaient un logement qu'ils possédaient dans une proportion de 79 %<sup>148</sup>.

**Tableau 8.8 : Conditions actuelles de logement**

Conditions de logement	Nombre de personnes	%
Propriétaire	21	21,0
<b>Locataire</b>	<b>57</b>	<b>57,0</b>
<b>Vit chez mes parents</b>	<b>7</b>	<b>7,0</b>
<b>Logement social</b>	<b>6</b>	<b>6,0</b>
<b>Colocataire</b>	<b>5</b>	<b>5,0</b>
Autre	3	3,0
<b>En chambre</b>	<b>1</b>	<b>1,0</b>
Total	100	100,0

<sup>148</sup> 23750/30090 logements occupés - Recensement de 2006.

## Revenus

Un peu plus de 40 % des femmes occupent un emploi à l'extérieur de la maison, mais c'est plus de la moitié qui n'en a pas (tableau 8.9). Presque autant de femmes travaillent à temps complet qu'à temps partiel.

**Tableau 8.9 : Emploi à l'extérieur de la maison**

Emploi à l'extérieur de la maison	Nombre de personnes	%
Non	57	57,0
Oui	43	43,0
Total	100	100,0

La source principale de revenus pour ces répondantes est les transferts gouvernementaux, que ce soit les prestations d'assurance emploi, de retraite ou d'aide sociale, voire les prêts étudiants (tableau 8.10).

**Tableau 8.10 : Principale source de revenus**

Principale source de revenus	Nombre de personnes	%
Prestations gouvernementales	47	50,0
Emploi rémunéré	30	31,9
Autre	17	18,1
Total	94	100,0

Pour un grand nombre d'entre elles, leurs revenus sont de fait faibles ou très faibles. Trente pour cent d'entre elles ont 10 000 \$ et moins par année de revenus et 35 % entre 10 000 \$ et 22 000 \$ annuellement (tableau 8.11).

**Tableau 8.11 : Revenus**

Tranche de revenus	Nombre de personnes	%
Moins de 9 999\$/par année	28	29,5
Entre 10 000\$ et 21 999\$/par année	33	34,7
Entre 22 000\$ et 44 999\$/par année	14	14,7
Plus de 45 000\$/par année	15	15,8
Refuse de répondre	5	5,3
Total	95	100,0



La situation des mères monoparentales est assez critique puisque 28 % d'entre elles ont moins de 10 000 \$ par année et 38 % entre 10 000 \$ et 22 000 \$.

La situation des femmes seules est aussi critique puisque le tiers d'entre elles ont moins de 10 000 \$ (tableau 8.12).

**Tableau 8.12 : Revenus selon la situation familiale des personnes seules**

Tranche de revenus	Seule Nombre de personnes	Seule avec enfant/s Nombre de personnes	Total
Moins de 9 999\$/par année	10	11	21
Entre 10 000\$ et 21 999\$/par année	11	15	26
Entre 22 000\$ et 44 999\$/par année	3	4	7
Plus de 45 000\$/par année	4	8	12
Refuse de répondre	2	2	4
Total	30	40	70

Il est difficile de comparer ces revenus avec les seuils de faibles revenus puisqu'un ensemble de données personnelles nous manquent. Cependant, rappelons que le seuil de faible revenu avant impôt au Canada en milieu rural en 2007 variait de 14 914 \$ pour une personne à 18 567 \$ pour deux personnes et 22 826 \$ pour trois personnes<sup>149</sup>.

Si, déjà en 2007, ces montants étaient considérés par Statistique Canada comme des seuils de faible revenu, en 2013, il faut les considérer comme en dessous des seuils de faible revenu, sachant que 64,2 % des répondantes ont moins de 22 000 \$ par année comme revenus (tableau 8.11).

## Éducation

La majorité des répondantes ont complété leurs études secondaires et plus de 30 % ont un diplôme d'études postsecondaires complétées (collégial 23 % et 7 % universitaire) (tableau 8.13).

Cependant, lorsque nous considérons un groupe plus spécifique, celui de jeunes femmes de 25 à 34 ans, 28 % des jeunes filles ont terminé des études postsecondaires (tableau 8.14) comparativement à 63 % des jeunes filles du même groupe d'âge qu'elles dans Prescott-Russell, comme indiqué dans le recensement de 2006.

<sup>149</sup> Source : <http://www.statcan.gc.ca/pub/75f0002m/75f0002m2008004-fra.pdf>

**Tableau 8.13 : Plus haut niveau d'éducation complété**

Plus haut niveau d'études	Nombre de personnes	%
Secondaire non complété	29	29,0
Secondaire complété	26	26,0
Diplôme collégial non complété	13	13,0
Diplôme collégial complété	23	23,0
Diplôme universitaire non complété	2	2,0
Diplôme universitaire complété	7	7,0
Total	100	100,0

**Tableau 8.14 : Plus haut niveau d'éducation complété selon deux groupes d'âge**

Plus haut niveau d'études	25 à 34 ans Nombre de personnes	35 à 64 ans Nombre de personnes	Total
Secondaire non complété	8	12	20
Secondaire complété	8	14	22
Diplôme collégial non complété	5	8	13
Diplôme collégial complété	7	14	21
Diplôme universitaire non complété	1	0	1
Diplôme universitaire complété	0	7	7
Total	29	55	84

Il est cependant nécessaire de préciser avant de poursuivre que malgré les conditions économiques difficiles, voire précaires, dans lesquelles vivent les répondantes du sondage, nous ne pouvons conclure que les conditions de pauvreté sont la cause principale de la violence qui leur a été faite.

Les données canadiennes nous permettent aussi de conclure que les facteurs sociodémographiques, comme le revenu du ménage et le niveau de scolarité, avaient peu d'incidence sur le fait d'être victime de violence conjugale. Ainsi, les victimes et les auteurs de violence conjugale n'étaient pas plus susceptibles d'être des diplômés universitaires que des décrocheurs.

Peu importe si les Canadiens appartenaient à la catégorie supérieure ou inférieure de revenu du ménage, la proportion de victimes de violence conjugale se situait entre 1 % et 2 %<sup>150</sup>.

<sup>150</sup> Source : <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-224-x/2010000/t006-fra.htm>

## 8.2 Violences vécues

Nous avons voulu documenter les types de violences vécues par les femmes que ce soit dans la dernière année ou dans leur passé.

Avant de poursuivre, définissons chacune des formes de violence que nous avons voulu documenter<sup>151</sup> :

« **La violence conjugale** fait référence à la violence physique ou sexuelle, à la violence psychologique ou à l'exploitation financière dans le cadre d'une union maritale ou d'une union de fait actuelle ou antérieure, y compris les relations avec un conjoint du même sexe.

**La violence verbale** découle la plupart du temps de la violence psychologique; elle consiste en des sarcasmes, des insultes, des hurlements, des propos dégradants et humiliants, du chantage, des menaces ou des ordres intimés brutalement. L'intimidation verbale prépare à la violence physique, crée l'insécurité ou la peur et empêche la conjointe de se soustraire à la situation.

**La violence psychologique** consiste à dévaloriser l'autre personne; elle se traduit par des attitudes et des propos méprisants, par l'humiliation, le dénigrement, le chantage ou la négligence à son égard. Elle peut aussi prendre la forme d'un isolement imposé par l'homme qui, souvent motivé par la jalousie, interdit à sa conjointe de fréquenter telle ou telle personne ou limite ses déplacements à l'extérieur de la maison.

**La violence physique** affirme la domination de l'agresseur; elle se manifeste par des coups, des blessures de toutes sortes, allant de la bousculade, la brûlure, la morsure, la fracture jusqu'à l'homicide. Les mauvais traitements physiques sont souvent déguisés en accidents.

**L'exploitation financière ou économique** se produit lorsque :

- le partenaire défend à la femme de travailler,
- qu'il exerce un contrôle sur son choix de travail,
- qu'il l'empêche de devenir ou de rester autonome au plan financier,
- qu'il lui refuse tout accès à des ressources financières et l'exploite sur le plan financier.

---

<sup>151</sup> Source : les ministres responsables de la condition féminine à l'échelle fédérale, provinciale et territoriale 2002. *Évaluation de la violence contre les femmes, un profil statistique* : p.3.  
[http://www.gov.pe.ca/photos/original/iws\\_stat\\_prof\\_f.pdf](http://www.gov.pe.ca/photos/original/iws_stat_prof_f.pdf)

**La violence sexuelle** porte atteinte à l'intégrité sexuelle de la femme qui la subit.

- Elle dépasse la sexualité elle-même, en ce sens qu'elle vise à dominer l'autre dans ce qu'elle a de plus intime.
- Il s'agit d'agressions sexuelles, de harcèlement, d'intimidation, de manipulation, de brutalité, en vue d'une relation sexuelle non consentie. Certaines femmes consentent à des relations sexuelles dans l'espoir de maintenir la paix et d'éviter la violence.

Une femme est victime de **violence spirituelle** :

- lorsqu'on lui interdit de s'adonner aux pratiques religieuses ou spirituelles de son choix,
- qu'on se moque de ses croyances religieuses,
- ou lorsqu'on invoque des croyances religieuses pour justifier le contrôle exercé sur elle. »

Le tableau sur les formes de violence conjugale, présenté ci-dessus, expose dans un ordre bien précis les formes de violence conjugale. Cet ordre est celui que l'on reconnaît comme la forme de l'escalade de la violence conjugale. Les manifestations de violence se présentent généralement de façon progressive, dans une lente escalade difficile à percevoir.

Chez certains couples, la violence commence avec les coups, chez d'autres, elle demeure psychologique ou verbale. Cependant, dans la majorité des cas, la violence s'aggrave avec le temps. Cette escalade peut être rapide ou prendre des mois ou des années.

Il faut se rappeler que dans l'escalade de la violence conjugale, la forme de violence précédente ne disparaît pas lorsque la violence change de niveau.

Et bien que toutes les formes de violence conjugale puissent ne pas être vécues par une femme, ou encore que la violence physique puisse apparaître avant la violence verbale pour les unes et la violence économique pour les autres, généralement, avec l'escalade de la violence, les types de violence s'enchaînent dans un cycle qui pour certaines femmes est sans fin<sup>152</sup>.

Sachant que les répondantes retenues dans le cadre de notre analyse avaient mentionné qu'elles avaient vécu une ou des formes de violence, il apparaît d'emblée que la violence conjugale est l'une des formes de violence la plus répandue puisque nous atteignons une autodéclaration de 84 % de violence conjugale. Par ailleurs, cette forme de violence est encore présente pour 60 % d'entre elles (tableau 8.15).

---

<sup>152</sup> Le cycle de la violence est généralement constitué de quatre phases : climat de tension, agression, justification et réconciliation. Source : PRUD'HOMME, Diane (2011). *La violence conjugale : quand la victimisation prend des allures de dépendance affective! Reflets : revue d'intervention sociale et communautaire*, vol. 17, n° 1, 2011, p. 180-190. : p.181.

**Tableau 8.15 : Types de violences vécues**

	Dans la dernière année		Dans le passé	
	Nombre de personnes	%	Nombre de personnes	%
<b>Violence conjugale</b>	<b>60</b>	<b>60,0</b>	<b>84</b>	<b>84,0</b>
Violence verbale	55	55,0	76	76,0
Violence psychologique/ émotionnelle	54	54,0	72	72,0
Violence physique	28	28,0	55	55,0
<b>Violence sexuelle</b>	<b>19</b>	<b>19,0</b>	<b>46</b>	<b>46,0</b>
Violence économique	31	31,0	48	48,0
Violence spirituelle	11	11,0	14	14,0
	Dans la dernière année		Dans le passé	
	Nombre de personnes	%	Nombre de personnes	%
<b>Violence dans les fréquentations (25 ans et moins)</b>	<b>10</b>	<b>10,0</b>	<b>43</b>	<b>43,0</b>
	Dans la dernière année		Dans le passé	
	Nombre de personnes	%	Nombre de personnes	%
<b>Violence sexuelle</b>	<b>15</b>	<b>15,0</b>	<b>54</b>	<b>54,0</b>
<b>Dans mon enfance</b>	<b>4</b>	<b>4,0</b>	<b>42</b>	<b>42,0</b>
Dans ma vie adulte	15	15,0	35	<b>35,0</b>

C'est ainsi que l'on peut voir que dans la violence conjugale, davantage de femmes ont vécu dans la dernière année des situations de violence verbale (55 %) et de violence psychologique/émotionnelle presque dans les mêmes proportions (54 %). Cependant, le type de violence qui est pourtant le mieux connu dans l'opinion publique et qui est associé à la violence conjugale, soit la violence physique, est moins présent chez les répondantes, soit 28 %. C'est une forme de violence qui s'ajoute généralement aux deux autres formes et qui les suit dans l'escalade de la violence pour près du tiers d'entre elles.

Cette forme de violence a été cependant prégnante à un moment de leur vie pour les répondantes puisque pour plus de la moitié d'entre elles (55 %), c'est une forme de violence qu'elles ont déjà vécue dans le cadre conjugal (tableau 8.15).

Bien qu'il soit difficile de comparer les données recueillies par l'Enquête sociale générale sur la victimisation au Canada en 2009 (enquête la plus récente), il apparaît que les manifestations de la violence physique sont assez fréquentes pour les femmes canadiennes. Voici quelques-unes des formes de violence physique qu'elles ont vécues :

- 34 % ont déclaré qu'elles avaient été agressées sexuellement, battues, étranglées ou menacées à l'aide d'une arme à feu ou d'un couteau par leur partenaire ou un ex-partenaire au cours des cinq années précédentes;
- 38 % ont été poussées, empoignées, bousculées ou giflées;
- 14 % ont reçu des coups de pied ou ont été mordues, frappées ou frappées avec un objet;
- 15 % ont été menacées d'être frappées ou on leur a lancé quelque chose.

Source : Statistique Canada 2011a p.11<sup>153</sup>

Une forme moins connue de la violence conjugale est la violence économique. Elle est pourtant mentionnée pour près de la moitié des répondantes lorsqu'elles évoquent une situation de violence conjugale dans le passé. Et elle est encore présente pour 31 % d'entre elles puisqu'elles mentionnent cette forme de violence dans la dernière année.

Il est difficile de trouver des données statistiques canadiennes pour connaître la prévalence de la violence conjugale de type économique. Comme elle n'est pas criminalisée en soi, il est encore plus difficile de la déclarer. Cependant, nous pouvons utiliser pour le moment, une donnée en soi assez fiable, voire comparable. Il s'agit, dans ce cas, des déclarations des femmes canadiennes qui se sont réfugiées en maison d'hébergement et qui précisent les motifs pour lesquels elles ont fait appel aux refuges.

Ainsi dans le tableau suivant, ce sont 36 % des femmes qui vivent des situations de violence économique, données assez comparables, mais inférieures aux pourcentages des femmes du sondage dans leur passé (tableau 8.16).

---

<sup>153</sup> STATISTIQUE CANADA (2011a). *La violence familiale au Canada, un profil statistique*. Graphique 1.2, p.11.  
<http://www.statcan.gc.ca/pub/85-224-x/85-224-x2010000-fra.pdf>

**Tableau 8.16 : Raisons pour lesquelles les femmes font appel à des refuges, Canada, 15 avril 2010**

Raisons	Femmes résidant dans les refuges	
	Nombre	Pourcentage
Violence psychologique	2 998	66,0
Violence physique	2 440	53,0
Menaces	1 809	40,0
Exploitation financière	1 791	39,0
Harcèlement	1 259	28,0
Violence sexuelle	1 139	25,0

Source : Statistique Canada 2011b p.24<sup>154</sup>.

Une des formes de violence conjugale reconnue plus tardivement, mais très présente pour les répondantes, c'est la violence spirituelle. En effet, elle est mentionnée par 11 % d'entre elles avec peu de variations entre leur passé et la dernière année.

La violence conjugale comme mentionnée précédemment est vécue dans un cycle où s'enchaînent plusieurs formes de violence.

Ainsi, au moins la moitié des femmes ont vécu dans la dernière année, au moins deux formes de violence, soit la violence verbale et la violence psychologique/émotionnelle. Et ce pourcentage atteint près des deux tiers des répondantes lorsqu'elles évoquent leur passé (tableau 8.15).

Par ailleurs, la moitié d'entre elles en ont vécu trois, soit la violence verbale, psychologique et physique dans leur passé.

Et c'est plus du quart (27 %) qui ont vécu, dans le passé, cinq (5) formes ajoutant la violence sexuelle et économique aux trois autres formes (tableau 8.17). On peut parler à juste titre d'escalade de violence.

<sup>154</sup> STATISTIQUE CANADA (2011b). *Les refuges pour femmes violentées au Canada, 2010, Juristat*, Tableau 6, p.24. <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2011001/article/11495-fra.pdf>

**Tableau 8.17 : Formes de violence conjugale multiples**

	<b>Dernière année</b>	<b>Historique</b>
	<b>Nombre de personnes</b>	<b>Nombre de personnes</b>
Verbale, psychologique/émotionnelle	51	<b>68</b>
Verbale, psychologique/émotionnelle, physique	25	<b>48</b>
Verbale, psychologique/émotionnelle, physique, sexuelle	9	34
Verbale, psychologique/émotionnelle, physique, sexuelle, économique	7	<b>27</b>
Verbale, psychologique/émotionnelle, physique, sexuelle, économique, spirituelle	5	11

Dans ce sondage, la violence sexuelle est mentionnée très fréquemment. Elle prend des formes très variées : elle peut être conjugale, avoir été vécue dans un cadre non conjugal ou encore faire référence à de l'agression sexuelle dans l'enfance.

Ainsi dans le cadre conjugal, dans le passé pour 46 % des répondantes ou dans la dernière année, pour 19 % des répondantes, elles ont vécu de la violence sexuelle. Elle se présente aussi dans un cadre non conjugal, dans le passé de 35 % des répondantes. Et enfin, dans l'enfance, l'agression sexuelle dans le cadre familial ou par un ami ou une personne en autorité pour 42 % des répondantes.

Par ailleurs, dans le cadre de notre sondage, pour plusieurs des répondantes, ces violences sexuelles sont survenues à différents moments de leur vie, et elles ont vécu des épisodes multiples, de l'enfance à leur vie adulte et dans leur relation de couple.

Ces données sont assez dramatiques, et l'on peut estimer que ce n'est que la pointe de l'iceberg, sachant qu'en fait, la violence sexuelle ou encore les agressions sexuelles sont le plus souvent sous-déclarées. En effet, mentionnons seulement à titre d'information, les informations synthétisées par la Division des affaires juridiques et sociales dans ses notes dans le bulletin la *Colline Parlementaire* qui fait ressortir avec inquiétude cette sous-déclaration.

Selon les données de l'ESG de 2009, 53 % des femmes âgées de 15 ans et plus qui déclarent avoir été agressées sexuellement par leur conjoint ou leur partenaire au cours des douze mois précédents précisent que la police en a été avertie, comparativement à 10 % dans les cas mettant en cause des personnes autres que des conjoints ou des partenaires<sup>155</sup>.

<sup>155</sup> PUBLICATION DE RECHERCHE DE LA BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT (2013). *Agressions sexuelles : sous signalement et faible taux de condamnation*, Division des affaires juridiques et sociales, par Julia NICOL, le 17 avril 2013 Note de la Colline n° 2013-16-F. <http://www.parl.gc.ca/Content/LOP/ResearchPublications/2013-16-f.htm>



On y indique aussi que plusieurs raisons peuvent expliquer cette sous-déclaration dont la honte, la peur de ne pas être crues ou encore le manque de confiance dans les systèmes policier et judiciaire.

Les victimes ont fourni différentes raisons expliquant leur décision de ne pas demander l'aide de la police : la honte, la crainte de représailles et la peur de ne pas être crues ou de se voir reprocher ce qui est arrivé. Certaines estimaient que l'agression n'était pas suffisamment grave ou qu'il s'agissait d'un problème personnel. Enfin, d'autres pensaient que la police ou le système judiciaire ne pourrait ou ne voudrait rien faire<sup>156</sup>.

Source : <http://www.parl.gc.ca/Content/LOP/ResearchPublications/2013-16-f.htm>

Ce manque de confiance dans le système judiciaire est toutefois confirmé par le nombre très élevé de plaintes non fondées. Un système de double standard pour ce type de crime qui touche même la crédibilité de la victime est en cause.

Au sein de sept corps de police de l'Ontario<sup>157</sup>, de 2 à 34 % des plaintes pour agression sexuelle ont été jugées non fondées. Quel que soit le pourcentage, ce taux était nettement supérieur dans le cas des agressions sexuelles, par comparaison avec tout autre crime, dans les six corps de police qui possédaient des données comparatives.

Des études montrent que les victimes peuvent paraître moins crédibles dans des situations qui ne correspondent pas au stéréotype de l'agression sexuelle, soit un acte violent commis par un inconnu contre une femme « vertueuse » qui a vigoureusement résisté. Quant à la violence sexuelle subie dans l'enfance, les données du sondage sont très élevées. Sachant que ce crime est le plus souvent sous-déclaré à la police ou encore aux services de protection de l'enfance, les estimations sont difficiles<sup>158</sup>.

À titre d'exemple, une étude menée en Ontario a démontré que seulement 8 % des victimes d'agression sexuelle avaient rapporté l'événement aux services de protection de la jeunesse (MacMillan & al., 2003). Par conséquent, il est difficile d'estimer avec justesse le nombre réel de victimes d'agression sexuelle dans une société, ainsi que les fluctuations annuelles du taux d'incidence de cette problématique.

Source : <http://revasquebec.org/fr/documents/augrecenteincidasq.pdf>

---

<sup>156</sup> Publication de recherche de la bibliothèque du Parlement (2013). *Agressions sexuelles : sous-signalement et faible taux de condamnation*, Division des affaires juridiques et sociales, par Julia Nicol, le 17 avril 2013 Note de la Colline n° 2013-16-F. <http://www.parl.gc.ca/Content/LOP/ResearchPublications/2013-16-f.htm>

<sup>157</sup> Le taux de « plaintes non fondées », c'est-à-dire le pourcentage de plaintes où la police conclut qu'aucune infraction n'a été commise, varie grandement d'un corps de police à l'autre dans le cas des plaintes pour agression sexuelle. D'aucuns jugent que ce taux est peu fiable.

Source : <http://www.parl.gc.ca/Content/LOP/ResearchPublications/2013-16-f.htm>

<sup>158</sup> C'est environ un homme sur 10 (9,7 %) et près d'une femme sur quatre (22,1 %) au Québec qui rapportaient en 2006 avoir vécu au moins un incident d'agression sexuelle avec contact avant l'âge de 18 ans, représentant 16 % de la population québécoise. En 2008, 43 cas par 100 000 enfants pour l'ensemble du Canada. Source : [ÉIQ-2008, ÉCI-2008](#)

Un faible nombre de ces sévices sont signalés à la police, mais de ceux-ci ce sont surtout les filles qui en sont victimes, et ce, peu importe leur âge.

En 2009, le taux d’infractions sexuelles aux mains de membres de la famille qui sont venues à l’attention de la police était quatre fois plus élevé chez les filles que chez les garçons. On observe des taux plus élevés de violence sexuelle contre les filles, et ce, quel que soit l’âge des victimes<sup>159</sup>.

### Dernier épisode de violence

Dans le sondage, nous avons interrogé plus longuement les femmes sur le dernier incident de violence qu’elles avaient vécu.

### Types de violence

Nous pouvons constater que les formes de violence conjugale du dernier incident sont différentes lorsque les violences sont dans un passé récent, plus d’une année que dans le passé. En particulier, la violence sexuelle est moins présente de même que la violence physique (tableau 8.17).

Le dernier épisode de violence qu’elles vont davantage documenter permet de mieux comprendre la relation avec l’abuseur de même que les services auxquels elles ont eu recours pour demander de l’aide mais aussi pour se mettre en sécurité.

**Tableau 8.17 : Dernier incident de violence –  
Types de violences vécues et moment de l’événement**

	<b>Actuel</b>	<b>Dernière année</b>	<b>Historique</b>
	<b>Nombre de personnes</b>	<b>Nombre de personnes</b>	<b>Nombre de personnes</b>
Violence verbale	8	19	18
Violence psychologique/ émotionnelle	6	25	16
Violence physique	3	10	18
Violence sexuelle	3	7	14
Violence économique	0	1	9
Violence spirituelle	0	1	2

<sup>159</sup> 113 par rapport à 28 pour 100 000 enfants et jeunes (tableau 2.3).

Source : <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-224-x/85-224-x2010000-fra.pdf>

Dans un premier temps, l'agresseur était, le plus souvent, un ex-conjoint, ex-mari ou ex-petit ami soit 41,6 % (tableau 8.18). Ces données sont cohérentes avec le fait que la majorité des femmes sont célibataires au moment de l'enquête et que la majorité des répondantes font référence à un épisode de plus de 30 jours ou encore de plus d'une année.

Cependant, c'est plus du tiers d'entre elles dont l'agresseur est le conjoint, ami ou partenaire actuel.

**Tableau 8.18 : Relation avec l'abuseur lors du dernier incident**

	Nombre de personnes	%
Ex-conjoint	24	<b>25,0</b>
Petit ami	17	17,7
Conjoint actuel	12	12,5
Ex-mari	8	<b>8,3</b>
Ex-petit ami	8	<b>8,3</b>
Mari actuel	7	7,3
Membre de la famille	7	7,3
Ami	7	7,3
Autre	4	4,2
Parent	1	1,0
Inconnu	1	1,0
Total	96	100,0

Lorsque la répondante décrit le dernier épisode de violence, et qu'elle décrit la relation avec ce dernier, elle devait aussi nous mentionner si ce dernier avait une histoire de violence. Pour ces dernières, plus de la moitié d'entre elles déclarent que leur agresseur avait un passé de comportements violents (tableau 8.19).

**Tableau 8.19 : L'abuseur a une histoire de violence**

Histoire de violence	Nombre de personnes	%
Oui	53	53,0
Non	34	34,0
N/d	13	13,0
Total	100	100,0

### 8.3 Ressources utilisées

Dans les situations de violence conjugale, un nombre important de femmes ont eu recours aux services policiers, soit près de la moitié d'entre elles. Et parmi celles-ci, un peu plus de la moitié des agresseurs ont été arrêtés et dans plus des deux tiers des cas, des accusations ont été portées (tableau 8.20).

**Tableau 8.20 : Signalement à la police**

	Nombre de personnes	%
Police contactée	49	49,0
Arrestations (/49)	28	57,1
Accusations portées (/49)	32	65,3

Ces données sont supérieures aux données canadiennes, où le taux de signalement à la police est moins élevé, soit 30 % en 2009, moins qu'en 2004 où il était de 36 %<sup>160</sup>. Cependant, le signalement à la police est souvent en fonction de la gravité des blessures.

Dans le tableau 8.21, on peut remarquer que dans 34 % des situations, les femmes avaient subi des blessures physiques et dans la moitié des cas, des soins médicaux avaient été requis.

Notons aussi qu'outre les blessures physiques, les femmes soulignaient qu'elles avaient, à la suite du dernier épisode, besoin d'un soutien psychologique, et ce, pour plus de 76 % d'entre elles.

Enfin, notons que les femmes qui ont des enfants ont sollicité du soutien pour leurs enfants à la suite du dernier épisode de violence qu'elles avaient vécu.

**Tableau 8.21 : Blessures physiques et soutien psychologique**

	Nombre de personnes	%
Blessures physiques	34	34,0
Traitement médical requis	17	50,0
Soutien psychologique requis	76	76,0
Soutien sollicité pour les enfants	30	30,0 <sup>161</sup>

<sup>160</sup> STATISTIQUE CANADA (2013b). *Mesure de la violence faite aux femmes, tendances statistiques*, sous la direction de Maire SINHA, p.10.

<http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2013001/article/11766/11766-4-fra.htm#a1>

<sup>161</sup> Notons que 30 des 54 répondantes ayant déclaré vivre avec des enfants.

Outre les services policiers, les femmes utilisent de nombreux services à leur disposition dans Prescott-Russell.

Comme dans les enquêtes canadiennes, la plupart des femmes dévoilent leur situation à des membres de leur famille ou à des amis. Ainsi, 56 % des répondantes de notre sondage ont cherché de l'appui auprès d'un membre de leur famille ou d'amies ou d'amis (tableau 8.22).

**Tableau 8.22 : Services**

Services	Nombre de personnes	%
Amis/amies/famille	56	56,0
Police (PPO)	36	36,0
Maison d'hébergement/de transition (MIH)	32	32,0
Services de santé mentale (CRCC, CCSMP-R-Rockland, CSC Estrie, Service de crise, Valoris)	32	32,0
Ressources communautaires (ACSM, Valoris)	31	31,0
Centre médical/médecin de famille	30	30,0
Services psychologiques (CRCC/Rockland/L'Estrie, thérapeutes en privé)	18	18,0
Aide sociale (Ontario au travail)	18	18,0
Programmes d'aide aux victimes et aux témoins (PAVT – à la cour)	17	17,0
Hôpital	14	14,0
Services d'orientation et d'aide immédiate aux victimes (SOAIV)	13	13,0
Services de logement d'urgence/social	11	11,0
Centre d'aide pour les agressions sexuelles (Centre NOVAS, Ligne Fem'aide)	10	10,0
Services pour les victimes d'actes criminels	8	8,0
Prêtre, pasteur ou autre autorité/communauté religieuse	7	7,0
Services de toxicomanie de Prescott-Russell	5	5,0
Autres	4	4,0
Aucune	3	3,0

Bien que les comparaisons puissent être difficiles entre les enquêtes, ce serait plus de 80 % des femmes canadiennes victimes de violence conjugale qui en aurait parlé à leur famille ou ami comme source de soutien. Ainsi,

Les femmes ont souvent recours à des sources autres que le système de justice pénale à la suite d'une expérience de victimisation. Ainsi, huit femmes sur dix qui ont été victimisées par leur conjoint ont parlé de l'incident à des membres de leur famille, à des amis ou à une autre source de soutien informel. (...) La famille et les amis ou les voisins étaient les sources les plus communes de soutien informel pour les femmes, peu importe que l'incident ait été commis par le conjoint ou par une autre personne<sup>162</sup>.

Est-ce que l'on pourrait penser que le dévoilement ou la recherche de soutien informel de la part d'un membre de sa famille est plus difficile en milieu rural ou même dans la région pour les femmes victimes de violence conjugale ?

Mais plus généralement, les femmes ont utilisé les divers services sociaux régionaux. À peu près dans les mêmes proportions soit le tiers d'entre elles ont eu recours aux maisons d'hébergement, aux services de santé mentale, et à diverses ressources communautaires.

Les femmes utilisent souvent plus d'une ressource, que ce soit les services de soutien pour les témoins (13 %), les services offerts aux victimes d'actes criminels (8 %) ou encore des services pour s'assurer de reprendre une vie sans violence par des demandes de logement social (11 %) ou l'aide sociale et la recherche d'emploi (18 %). Ajoutons que seulement 3 % des femmes n'ont fait appel à personne à la suite du dernier incident de violence. Est-ce qu'elles réussissent à résoudre la situation par elles-mêmes ou sont-elles complètement isolées, on ne saurait conclure.

Plus généralement, c'est proportionnellement autant les répondantes du sondage que les femmes ayant répondu à l'Enquête sociale générale de 2009 qui ont utilisé les ressources des services sociaux et communautaires.

Les femmes, victimes de violence, peuvent avoir recours à une variété de services sociaux, tels que : des conseillers, des lignes d'écoute téléphonique, des centres communautaires, des refuges, des centres d'aide aux femmes et des groupes de soutien. Selon les résultats de l'ESG de 2009, 38 % des femmes qui ont été victimisées par leur conjoint ont fait appel à un service social. Les femmes victimisées se sont, le plus souvent, tournées vers des conseillers ou des psychologues (32 %). Au nombre des services les plus souvent utilisés par les femmes venaient ensuite les centres d'aide ou les lignes d'écoute téléphonique, et les centres communautaires ou familiaux; le taux combiné s'établissait à 26 %<sup>163</sup>.

---

<sup>162</sup> STATISTIQUE CANADA (2013b). *Mesure de la violence faite aux femmes, tendances statistiques*, sous la direction de Maire SINHA. p.93.

<http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2013001/article/11766/11766-4-fra.htm#a3>

<sup>163</sup> STATISTIQUE CANADA (2013b). *Mesure de la violence faite aux femmes, tendances statistiques*, sous la direction de Maire SINHA. p.109. <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2013001/article/11766/11766-4-fra.htm#a3>

L'utilisation des divers services sociaux régionaux par les femmes ayant vécu des situations de violence conjugale, de violence sexuelle ou encore de violence dans leurs fréquentations lorsqu'elles avaient moins de 25 ans, nous laissent croire que ces services doivent avoir en place un accueil spécialisé et formalisé pour prendre en considération leurs conditions ainsi que celles de leurs enfants, et ce, dans toutes les dimensions de leur vie.

### **Limites de l'étude**

Il faut rappeler qu'une des limites importantes de ce sondage, c'est qu'il est difficile, voire impossible, d'éviter le double comptage dans les données fournies par les agences. Il se pourrait que les femmes aient rempli le questionnaire plus d'une fois dans les différentes agences où elles se seraient rendues. Cette contrainte méthodologique implique que la généralisation est encore moins possible. Et, par conséquent, les comparaisons avec d'autres données sont très exploratoires, et ce, tant pour les données canadiennes que pour les données régionales.

Cependant, pour chaque organisme qui reçoit les femmes aux prises avec des situations de violence, ce sont ces conditions de vie qui constituent leur trame de vie quotidienne.

## *Recommandations*

### **UNE RÉALITÉ QU'ON NE PEUT IGNORER :**

**Portrait régional des violences faites aux femmes  
des comtés de Prescott-Russell  
et les services communautaires disponibles  
pour les femmes et les familles**

*Juin 2014*



---

## RECOMMANDATIONS

---

La Coalition de Prescott-Russell pour éliminer la violence faite aux femmes fonde beaucoup d'espoir dans le travail de toute la communauté de Prescott-Russell pour éradiquer les violences faites aux femmes. La participation à cette recherche de tant d'organismes sociaux et communautaires est un indice très positif de cet engagement auquel s'ajoute la déclaration du Conseil de la Corporation des Comtés unis de Prescott et Russell le 6 décembre 2013 pour faire de cette journée, une journée de la non-violence dans les comtés de Prescott-Russell.

Cependant, il reste du travail à accomplir afin de briser les mythes et les secrets qui entourent les violences faites aux femmes et aux filles dans les comtés unis de Prescott-Russell. Les femmes et les filles ont droit de vivre dans un environnement sans violence, c'est un de leurs droits les plus légitimes et qui leur garantit l'égalité dans la société.

La Coalition entend dans les prochaines années répéter cet exercice pour connaître le portrait des violences faites aux femmes et aux filles et d'en mesurer les avancées. Pour ce faire, elle aura besoin de pouvoir continuer à compter sur l'appui des organismes.

- Il serait donc essentiel que les groupes membres de la Coalition se dotent d'outils méthodologiques communs et mis à jour annuellement afin de dresser ce portrait le plus rapidement possible. Déjà dans cet exercice, plusieurs organismes ont pris la mesure du manque de données afin de dépister, reconnaître et desservir plus adéquatement les femmes et les filles victimes de violence dans les comtés unis et déjà certains d'entre eux ont choisi d'être davantage systématique.

Les membres de la Coalition ont aussi pris la mesure des difficultés que les femmes et les filles rencontrent dans leurs démarches pour vivre sans violence. L'accès aux ressources dans la communauté reste un problème incontournable pour les femmes et les filles. Bien que le manque de transport ne soit pas le seul, il en est en grande partie responsable. L'isolement des femmes et des filles lié à la violence a été suffisamment documenté dans les recherches, mais le manque de transport ne fait qu'aggraver la situation. Quelques organismes tentent de pallier cet obstacle. Certaines initiatives communautaires comme celle de la Maison Interlude, *Main dans la main*, un réseau de bénévoles offrant du transport aux femmes pour se rendre à leurs rendez-vous, est une petite goutte d'eau dans la mer de besoins. Cependant, dans les comtés, nous sommes loin d'avoir une solution viable.

- La Coalition reconnaît l'urgence de trouver une solution aux problèmes de transport et de travailler en concertation avec les divers paliers de gouvernement des comtés unis. Et cette solution devrait être envisagée non seulement pour avoir accès aux services d'urgence ou de suivi, mais aussi pour que les femmes et les filles se dotent des outils pour avoir une réelle solution de rechange à la violence comme l'accès à des études post-secondaires, ou professionnelles, et l'accès au marché de l'emploi salarié.

La Coalition s'engage aussi à développer des actions concrètes à partir des besoins identifiés dans la recherche.

- Ainsi, la Coalition entend étudier davantage la question de la double mise en accusation, de l'accueil et du suivi des plaintes auprès des services policiers tant pour la violence conjugale que la violence sexuelle.
- La Coalition entend aussi à avoir un engagement plus concret et permanent en termes de l'implantation des programmes de prévention dans les conseils scolaires des comtés.
- Les changements récents dans les programmes pour les conjoints violents, comme celui de la diminution du nombre de semaines de l'intervention, méritent d'être évalués à l'aulne de leur efficacité dans les prochaines années.
- Et enfin, le financement des programmes contre la violence faite aux femmes et aux filles au sein des différents organismes doit être assuré de manière permanente.

La Coalition entend aussi poursuivre le travail de concertation entre les différents organismes socio-communautaires.

- Elle entend ainsi consolider la Coalition afin de s'assurer du meilleur aiguillage des femmes et des filles vers les ressources les plus utiles.
- Elle considère aussi d'inviter de nouveaux partenaires à se joindre à la Coalition afin de pouvoir offrir davantage de services orientés vers les besoins des femmes et des filles victimes de violence conjugale et sexuelle.
- Et enfin, la Coalition considère que les organismes membres doivent travailler à intégrer davantage les problématiques de la violence faite aux femmes et aux filles dans leur mandat respectif que ce soit en termes de santé mentale, de toxicomanie, d'employabilité ou même de logement. La connaissance de ces problématiques touchant les violences faites aux femmes est essentielle dans l'accueil des femmes et des filles, mais aussi dans le suivi qui leur est offert. L'objectif étant d'atteindre une vision intégrée des problématiques et des services.

---

## BIBLIOGRAPHIE

---

- ACTION ONTARIENNE CONTRE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES (2013a). « *Contrer l'exploitation sexuelle des femmes, aperçu de l'accès aux lieux d'exploitation sexuelle des femmes dans trois villes de l'Ontario* », par Caroline Montpetit avec la collaboration de Ghislaine Sirois et de Marie-Luce Garceau. 60 p.  
[http://aocvf.ca/documents/Rapport\\_Exploitation\\_sexuelle\\_en\\_Ontario\\_VF-2013.pdf](http://aocvf.ca/documents/Rapport_Exploitation_sexuelle_en_Ontario_VF-2013.pdf)
- ACTION ONTARIENNE CONTRE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES (2013b). « *Santé des lesbiennes, dont l'exposition la violence conjugale* », par Ghislaine Sirois, pour l'Institut de formation en matière de violence faite aux femmes d'AOCVF, Capsule d'information # 1, 4 p.  
[http://www.refletsalveo.ca/sante/images/PDF/ressources/Capsule%20info%20%201\\_Sant%C3%A9%20des%20lesbiennes\\_sept2013.pdf](http://www.refletsalveo.ca/sante/images/PDF/ressources/Capsule%20info%20%201_Sant%C3%A9%20des%20lesbiennes_sept2013.pdf)
- ACTION ONTARIENNE CONTRE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES (2012). « *Guide d'utilisation Mai 2012-Campagne : Traçons-les-limites* », Ontario, 43 p.
- ACTION ONTARIENNE CONTRE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES (2011). « *Partie II : Agression à caractère sexuel – Module 2.1 : Agression à caractère sexuel chez les femmes* », Ontario, Formation en matière de violence faite aux femmes, 50 p.  
[http://ressources-violence.org/formation/documents/module\\_2.1.pdf](http://ressources-violence.org/formation/documents/module_2.1.pdf)
- ACTION ONTARIENNE CONTRE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES (2011). « *Partie III : Violence conjugale – Module 3.2 : Violence conjugale chez les femmes immigrantes et réfugiées* », Ontario, Formation en matière de violence faite aux femmes, 42 p.  
[http://ressources-violence.org/formation/documents/module\\_3.2.pdf](http://ressources-violence.org/formation/documents/module_3.2.pdf)
- ACTION ONTARIENNE CONTRE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES (AOCVF) (2010). « *Ensemble ça marche!* », Les femmes d'expression française de l'Ontario se donnent un plan stratégique communautaire de développement des services en français (SEF) en matière de violence contre les femmes, 2010-2014 (Plan stratégique), Ontario, mai 2010, 13 p. [http://aocvf.ca/documents/Plan\\_strategique\\_2010\\_2014\\_AOCVF.pdf](http://aocvf.ca/documents/Plan_strategique_2010_2014_AOCVF.pdf)
- ACTION ONTARIENNE CONTRE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES (2009). « *La violence faite aux femmes âgées francophones. Une problématique à cerner, des services en français à offrir* », Rapport de recherche préparé par Françoise Charron avec la collaboration de Marie-Luce Garceau et Johanne Ouimette, 69 p.  
[http://aocvf.ca/documents/Une\\_problematique\\_a\\_cerner\\_web.pdf](http://aocvf.ca/documents/Une_problematique_a_cerner_web.pdf)

- ACTION ONTARIENNE CONTRE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES (2007). « *L'intégration des femmes d'expression française ayant un handicap : les meilleures pratiques* ». Rapport de recherche par Johanne Ouimette et Nicole Soucy, 112 p.  
[http://aocvf.ca/documents/Rapport\\_final\\_femmes\\_handicapees\\_2007\\_sec.pdf](http://aocvf.ca/documents/Rapport_final_femmes_handicapees_2007_sec.pdf)
- AGENCE DE SANTÉ PUBLIQUE DU CANADA (2009). « *L'enquête canadienne sur l'expérience de la maternité* ». Ottawa. <http://www.phac-aspc.gc.ca/rhs-ssg/pdf/survey-fra.pdf>
- AGENCE DE LA SANTÉ PUBLIQUE DU CANADA (2008). « *Défaire les liens entre la pauvreté et la violence faite aux femmes* », par Jane Gurr, Michelle Pajot, David Nobbs, Louise Mailloux et Diane Archambault, 45 p.  
<http://www.phac-aspc.gc.ca/ncfv-cnivf/sources/fem/fem-breakinglinks-defaireliens/index-fra.php>
- ASSAULT WOMEN'S HELPLINE (2013). « *Our statistics* », réf. de 2012.  
<http://www.awhl.org/about/helpline-statistics/>
- ASSOCIATION CANADIENNE POUR LA SANTÉ MENTALE (2013). « *À propos de l'ACSM* ».  
<http://www.cmha.ca/fr/a-propos-de-lacsm/>
- ASSOCIATION ONTARIENNE DES SOCIÉTÉS DE L'AIDE À L'ENFANCE (2010). « *Connexions critiques : Au croisement de la violence faite aux femmes et de la sécurité de l'enfant. Un guide de pratique destiné aux professionnels du bien-être de l'enfance en Ontario* ». Toronto. AOSAE.
- BALA, Nicholas (2008). « *An historical perspective on family violence and child abuse: Comment on Moloney et al., Allegations of Family Violence, June 12, 2007* », *Journal of Family Studies*, vol. 14, nos 2 et 3, p. 271 à 278.
- BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT (2013). « *Agressions sexuelles : sous signalement et faible taux de condamnation* », Division des affaires juridiques et sociales, par Julia Nicol, le 17 avril 2013 Note de la Colline n° 2013-16-F.  
<http://www.parl.gc.ca/Content/LOP/ResearchPublications/2013-16-f.htm>
- BUOTE, D. (2010). « *Policies, Procedures and Practices Related to Services and Supports for Substance Use and Mental Wellness Among Women Fleeing Violence: Perspectives of Agency Managers and Frontline Workers in BC. Arbor Educational & Clinical Consulting Inc.* ».
- BUREAU DU CORONER EN CHEF DE L'ONTARIO (2012). « *Comité d'examen des décès dus à la violence familiale* ».  
<http://www.mcscs.jus.gov.on.ca/stellent/groups/public/@mcscs/@www/@com/documents/webasset/fc161193.pdf>

- BRITISH COLOMBIA SOCIETY OF TRANSITION HOUSES (2011). « *Report on Violence Against Women, Mental Health and Substance Use* ». Vancouver, Fondation canadienne pour les femmes, February.  
[http://www.canadianwomen.org/sites/canadianwomen.org/files/PDF%20-%20VP%20Resources%20-20BCSTH%20CWF%20Report\\_Final\\_2011\\_%20Mental%20Health\\_Substance%20use.pdf](http://www.canadianwomen.org/sites/canadianwomen.org/files/PDF%20-%20VP%20Resources%20-20BCSTH%20CWF%20Report_Final_2011_%20Mental%20Health_Substance%20use.pdf)
- CENTRE ONTARIEN DE PRÉVENTION DES AGRESSIONS, Le (COPA) (2006a). « *La prévention : une analyse féministe "Des outils plutôt que des règles"* », Toronto, réf. du 13 octobre 2012.  
<http://infocopa.com/ressources/la%20prevention%20une%20analyse%20feministe.pdf>
- CENTRE ONTARIEN DE PRÉVENTION DES AGRESSIONS, Le (COPA) (2006b). « *Les comportements agressifs chez les filles : Mieux comprendre l'intimidation* », Toronto, réf. du 13 octobre 2012  
[http://infocopa.com/ressources/Les\\_comportements\\_agressifs\\_chez\\_les\\_filles\\_mieux\\_comprendre\\_l'intimidation.pdf](http://infocopa.com/ressources/Les_comportements_agressifs_chez_les_filles_mieux_comprendre_l'intimidation.pdf)
- CENTRE ONTARIEN DE PRÉVENTION DES AGRESSION, Le (COPA). « *Courage 7 et 8* », réf. du 6 décembre 2013. <http://infocopa.com/programmes/courage-7-et-8>
- CENTRE DE RECHERCHE INTERDISCIPLINAIRE SUR LA VIOLENCE FAMILIALE ET LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES (CRI-VIFF) (2009). « *Les enfants exposés à la violence conjugale. Homicide et filicide* ».  
[http://www.criviff.gc.ca/enfants\\_exposes/cms/index.php?menu=30&temps=1349374094](http://www.criviff.gc.ca/enfants_exposes/cms/index.php?menu=30&temps=1349374094)
- CLARK, Lorenne et Debra LEWIS (1983). « *Viol et pouvoir* », Montréal, Éditions coopératives St-Martin, 207 p.
- COALITION D'OTTAWA CONTRE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES (2009). « *À l'abri des regards. Volume I. Prévalence de la violence faite aux femmes* », 34 p.  
[http://www.octevaw-cocvff.ca/sites/all/files/pdf/fr/reports/Hidden\\_from\\_Sight.pdf](http://www.octevaw-cocvff.ca/sites/all/files/pdf/fr/reports/Hidden_from_Sight.pdf)
- COALITION D'OTTAWA CONTRE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES (2011). « *À l'abri des regards. Volume II. Prévalence de la violence faite aux femmes* ». 54 p.  
<http://www.octevaw-cocvff.ca/sites/all/files/pdf/reports/HiddenFromSight-FR-2013.pdf>
- CORMIER, R., DELL, C., POOLE, N. (2003). « *Women and Substance Use Problems. In Women's Health Surveillance Report. Public Health: A Multi Dimensional Look at the Health of Canadian* ».  
[http://secure.cih.ca/cihiweb/products/WHSR\\_Chap\\_7\\_e.pdf](http://secure.cih.ca/cihiweb/products/WHSR_Chap_7_e.pdf)

- CORY, J., GODARD, L., ABI-JAOUDÉ, A., & WALLACE, L. (2010). « *Building Bridges: Linking Woman Abuse, Substance Use and Mental Ill Health Summary Report* ». [http://www.bcwomens.ca/NR/rdonlyres/C1AA97BC-FAAB-40E9-972D-F377EE729080/45188/BB\\_summaryreport.pdf](http://www.bcwomens.ca/NR/rdonlyres/C1AA97BC-FAAB-40E9-972D-F377EE729080/45188/BB_summaryreport.pdf)
- DE PUY, Jacqueline, Sylvie MONNIER et Sherry L. HAMBY (2009). « *Sortir ensemble et se respecter. Prévention des violences et promotion des compétences positives dans les relations amoureuses entre jeunes* », Genève, IES Éditions, 170 p.
- DUMONT, Annie, Rhéa DELISLE, Kathy MATHIEU, Geneviève LESSARD et collab. (2012). « *L'exposition à la violence conjugale : les défis d'en parler de la façon sécuritaire aux enfants* », Québec, Table Carrefour violence conjugale Québec métro, 91 p. [http://www.criviff.qc.ca/upload/publications/pub\\_01052012\\_152913.pdf](http://www.criviff.qc.ca/upload/publications/pub_01052012_152913.pdf)
- DUTTON, M., KALTMAN, S., GOODMAN, L., WEINFURT, K., VANKOS, N. (2005). « *Patterns of Intimate Partner Violence: Correlates and Outcomes. Violence Victims* », (20) 5, 483-497
- DUQUET, Francine, Geneviève GAGNON et Mylène FAUCHER (2010). « *Oser être soi-même : Projet "Outiller les jeunes face à l'hypersexualisation"* », Québec, Université du Québec à Montréal, 428 p.
- DRAGIEWICZ, Molly et Walter DEKESEREDY (2008), « *Étude sur les expériences des femmes victimes de violence ayant recours au tribunal de la famille dans huit régions de l'Ontario* », Toronto, Imprimeur de la Reine. <http://www.citizenship.gov.on.ca/owd/french/resources/publications/dvac/etude.html>
- FERNET, Mylène (2005). « *Amour, violence et adolescence* », Québec, Les Presses de l'Université du Québec, 265 p.
- GOVERNEMENT DE L'ONTARIO (2011). « *Changer les attitudes, changer les vies : Plan d'action de l'Ontario contre la violence à caractère sexuel, mars 2011* », Ontario, 32 p. [http://www.citizenship.gov.on.ca/owd\\_new/french/resources/publications/svap2011.pdf](http://www.citizenship.gov.on.ca/owd_new/french/resources/publications/svap2011.pdf)
- GOVERNEMENT DE L'ONTARIO (2012). « *Plan d'action contre la violence familiale – Rapport d'étape, Mai 2012* ». [http://www.women.gov.on.ca/owd\\_new/french/resources/publications/dvap2012/report.shtm](http://www.women.gov.on.ca/owd_new/french/resources/publications/dvap2012/report.shtm)
- GRAMA, Joanna L. (2000). « *Women forgotten: Difficulties faced by rural victims of domestic violence* », *American Journal of Family Law*, vol. 14, p. 173 à 189.
- HAMEL, Chantal, Francine LAVOIE et Lorraine RONDEAU (2002), « *Mieux connaître et agir, Thème: relations amoureuses chez les jeunes* », par le Centre québécois de ressources en promotion de la sécurité et en prévention de la criminalité, Québec, 13 p. [http://www.crpspc.qc.ca/Mieux\\_connaître\\_rel\\_amoureuses\\_mars06.pdf](http://www.crpspc.qc.ca/Mieux_connaître_rel_amoureuses_mars06.pdf)

- INSTITUT CANADIEN DE RECHERCHE EN ÉTUDES DES FEMMES (ICREF/CRIAW) (2013). « *La violence faite aux femmes. Feuille d'information* ». Ottawa. Recherche et rédaction par Holly Johnson et Emily Colpitts. [http://www.criaw-icref.ca/sites/criaw/files/VAW\\_FRA\\_long\\_final\\_0.pdf](http://www.criaw-icref.ca/sites/criaw/files/VAW_FRA_long_final_0.pdf)
- JASPARD, Maryse (2001). « *Les violences contre les femmes* », France, Éditions les Découvertes, 126 p.
- LAPIERRE, Simon, Cécile CODERRE, Chantal BOURASSA et Marie-Luce GARCEAU (2012). « *La violence conjugale et les enfants exposés, recension* ». Document miméo.
- LAVOIE, Francine, Lucie VÉZINA, Annie GOSELIN et Line ROBITAILLE (1994). « *ViRAJ : Programme de prévention de la violence dans les relations amoureuses des jeunes- Animation en classe* », Université Laval, Québec, 98 p.
- LAVOIE, Francine, Marie-Christine PACAUD, Marjolaine ROY et Catherine LEBOSSÉ (2007). « *Programme PASSAJ : Programme de prévention et de promotion traitant de la violence dans les relations amoureuses et du harcèlement sexuel auprès des jeunes de 16-17 ans* », Université Laval, Québec, 191 p.
- LEDERMIR, A., SCHRAIBER, L., D'OLIVEIRA, A., FRANCA-JUNIOR, I., JANSEN, H. (2008). « *Violence Against Women by their Intimate Partner and Common Mental Disorders. Social Science & Medicine* », 66(4), 1013.
- LOGAN, T., WALKER, R., COLE, J., & LEUKEFELD, C. (2002). « *Victimization and substance use among women: contributing factors, interventions and implications. Review of General Psychology* », 6 (4): 325-397
- LIZOTTE-DUGAY, Janice (2004), « *Trousse de sensibilisation : Moi, c'est moi...c'est ça la différence – Orientation sexuelle* », Canada, Production la différence, 81 p.
- MINISTRES RESPONSABLES DE LA CONDITION FÉMININE À L'ÉCHELLE FÉDÉRALE, PROVINCIALE ET TERRITORIALE (2002). « *Évaluation de la violence contre les femmes, un profil statistique* ». Ottawa.  
[http://www.gov.pe.ca/photos/original/iws\\_stat\\_prof\\_f.pdf](http://www.gov.pe.ca/photos/original/iws_stat_prof_f.pdf)
- MONTMINY, Lise et Christine DROUIN (2009). « *La violence en contexte conjugal chez les personnes âgées : une réalité particulière* », par le Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes, 94 p.  
[http://www.criviff.qc.ca/upload/publications/pub\\_24102012\\_131115.pdf](http://www.criviff.qc.ca/upload/publications/pub_24102012_131115.pdf)
- MORROW, Marina et Monica CHAPPELL (1999). « *Hearing Voices Mental Health Care for Women* », Vancouver, The British Columbia Centre of Excellence for Women's Health BC Ministry of Health Minister's Advisory Council on Women's Health BC Ministry.  
<http://bccewh.bc.ca/publications-resources/documents/hearingvoices.pdf>

- PHÉNIX, Le (2013). « Services », Ontario. <http://www.lephenix.on.ca/services-fr>
- PHÉNIX, Le (2009). « *La violence envers les personnes handicapées, c'est assez!* », Ontario, 44 p.
- PORTAIL D'INFORMATION PRÉNATALE (2011). « *Violence conjugale* » par Sylvie Lévesque, avec la collaboration de Julie Laforest, Québec, Institut national de santé publique du Québec. <http://infoprenatale.inspq.qc.ca/Data/Sites/1/SharedFiles/PDF/violence-conjugale.pdf>
- PURVES, D., et SANDS, N. (2009). « *Crisis and Triage Clinicians' Attitudes Toward Working with People with Personality Disorder. Perspectives in Psychiatric Care* », 45 (3), 208-215.
- PRUD'HOMME, Diane (2011). « *La violence conjugale : quand la victimisation prend des allures de dépendance affective!* ». *Reflets : revue d'intervention sociale et communautaire*, vol. 17, n° 1, 2011, p. 180-190.
- PRUD'HOMME, Diane et Louise RIENDEAU (s.d.). « *Contexte de violence conjugale ou chicane de ménage : bien faire la distinction afin de mieux intervenir* » – Atelier présenté dans le cadre du colloque de Plaidoyer – Victimes. [http://www.agencesss04.qc.ca/images/images/researegional/services\\_sociaux/forum\\_violence/violence%20conjugale%20ouchicane%20de%20couple%20pour%20y%20voir%20plus%20clair.pdf](http://www.agencesss04.qc.ca/images/images/researegional/services_sociaux/forum_violence/violence%20conjugale%20ouchicane%20de%20couple%20pour%20y%20voir%20plus%20clair.pdf)
- RÉSEAU D'ACTION DES FEMMES HANDICAPÉES CANADA (2013). « *Les femmes en situation de handicap et violence : Fiche d'information* », réf. du 13 janvier 2014, 5 p. <http://www.dawncanada.net/main/wp-content/uploads/2013/03/Femmes-en-Situation-de-Handicap-et-la-Violence-Francais-2013.pdf>
- RÉSEAU (2004). « *La violence et les traumatismes dans la vie des femmes atteintes de maladies mentales graves : des causes souvent négligées de côté, selon une étude* ». *Hiver/Printemps 2004, Volume 6/7, Numéro 4/1* <http://www.cwhn.ca/fr/node/39974>
- RIBERDY, Hélène et Marc TOURIGNY (2009). « *Violence et fréquentations amoureuses au secondaire : Coup d'œil à Montréal* », Québec, Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, 26 p.
- RINFRET-RAYNOR, Maryse, Normand BRODEUR, Élisabeth LESIEUX et Natasha DUGAL (2013a). « *Adaptation des interventions aux besoins des immigrants-es en situation de violence conjugale. États des pratiques dans les milieux d'intervention* », par le Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes (Cri Viff), Montréal, 215 p. [http://www.criviff.qc.ca/upload/publications/pub\\_245.pdf](http://www.criviff.qc.ca/upload/publications/pub_245.pdf)



- RURAL STRATEGIES FOR WOMEN WITH ABUSE, MENTAL HEALTH, AND ADDICTION ISSUES PROJECT (2008). « *No Wrong Door Creating a Collaborative Rural Response for Women with Abuse, Mental Health and Addictions Issues* ». <http://www.endabusenow.ca/files/Final%20Report%20No%20Wrong%20Door%20.pdf>
- SCHNEIDER, Elizabeth M. (2007). « *Domestic violence law reform in the twenty-first century: Looking back and looking forward* », *Family Law Quarterly*, vol. 42, no 3.
- SEV'ER, Aysan, (2009). « *More than wife abuse that has gone old: A conceptual model for violence against the aged in Canada and the US* », *Journal of Comparative Family Studies*, vol. 40, no 2, p. 279 à 292.
- SERVICES SOCIAUX DE PRESCOTT-RUSSELL (2013). « *Un logement pour tous. Le logement abordable et la lutte à l'itinérance* ». Document miméo.
- SOCIÉTÉ DES OBSTÉTRICIENS ET DES GYNÉCOLOGUES DU CANADA (2005). « *Déclaration de consensus sur la violence exercée par un partenaire intime* ». <http://infoprenatale.inspq.gc.ca/Data/Sites/1/SharedFiles/PDF/violence-conjugale.pdf>
- STATISTIQUE CANADA (2013a). « *Mesure de la violence faite aux femmes : tendances statistiques* », réf. du 18 juin 2013, publié sous la direction de Maire Sinha, 130 p. <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2013001/article/11766-fra.pdf>
- STATISTIQUE CANADA (2013b). « *La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2011* », publié sous la direction de Maire Sinha, 102 p. <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2013001/article/11805-fra.pdf>
- STATISTIQUE CANADA (2011a). « *Les refuges pour femmes violentées au Canada, 2010* ». Par Marta Burczycka et Adam Cotter. <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2011001/article/11495-fra.pdf>
- STATISTIQUE CANADA (2011b). « *Les maisons d'hébergement au Canada, feuillets d'information pour le Canada, les provinces et territoires, 2009-2010* ». Par Adam Cotter et Marta Burczycka. <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-404-x/85-404-x2011000-fra.pdf>
- STATISTIQUE CANADA (2009). « *Victimisation criminelle et santé : Un profil de la victimisation chez les personnes ayant une limitation d'activité ou un autre problème de santé* » par Samuel Perreault, 24 p. <http://www.statcan.gc.ca/pub/85f0033m/85f0033m2009021-fra.pdf>

- STATISTIQUE CANADA (2006) « *Profils des communautés 2006* ».  
<http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2006/dp-pd/prof/92-591/details/page.cfm?B1=All&Code1=3502&Code2=35&Custom=&Data=Count&Geo1=CD&Geo2=PR&Lang=F&SearchPR=01&SearchText=Prescott+and+Russell&SearchType=Begins>
- TANNENBAUM, C., et FORD, A. (n.d.). « *Women and Psychotropic Drugs* ».  
<http://www.cwhn.ca/PDF/womenMentalHealth.pdf>
- TEASTER, Pamela B., Karen A. ROBERTO et Tyler A. DUGAR (2006). « *Intimate partner violence of rural aging women* », *Family Relations*, vol. 55, p. 636 à 648.
- WALK A MILE IN HER SHOES (2013). « *History of Walk a Mile in Her Shoes®* », réf. du 28 novembre 2013. <http://walkamileinhershoes.org/>
- ZHANG, Ting, et autres (2013). « *Une estimation de l'incidence économique de la violence conjugale au Canada en 2009* », ministère de la Justice du Canada, Ottawa.  
[http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/vf-fv/rr12\\_7/rr12\\_7.pdf](http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/vf-fv/rr12_7/rr12_7.pdf)

---

## LISTE DES ANNEXES

---

- Annexe 1 :** Organismes membres de la Coalition de Prescott-Russell pour éliminer la violence faite aux femmes
- Annexe 2 :** Lettre de présentation aux organismes – Demande de participation
- Annexe 3 :** Sondage éclair – Formulaire de consentement et de collecte des données
- Annexe 4 :** Guide d’entrevue des intervenantes – Points de vue des intervenantes sur la violence en contexte conjugal et la violence sexuelle en milieu rural
- Annexe 5 :** Guide d’entrevue – Rencontre de la Coalition de Prescott-Russell pour éliminer la violence faite aux femmes – Points de vue des intervenantes sur les violences faites aux jeunes filles en milieu rural
- Annexe 6 :** Questionnaire pour les entrevues de groupe auprès des intervenantes dans les agences participantes sur les principales raisons de consulter les services, les problèmes rencontrés par les femmes et les solutions possibles

---

## Annexe 1

---

### Organismes membres de la Coalition de Prescott-Russell pour éliminer la violence faite aux femmes

- ▶ Association canadienne pour la santé mentale (filiale Champlain Est)
- ▶ Bureau du Procureur de la Couronne
- ▶ Centre Novas – CALACS francophone de Prescott-Russell
- ▶ Cour de justice de l’Ontario – L’Orignal
- ▶ Hôpital Général de Hawkesbury
  - ▶ Centre Royal Comtois
  - ▶ Services de toxicomanie de Prescott-Russell
- ▶ Maison Interlude
- ▶ Ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels
- ▶ Police provinciale de l’Ontario – Détachement de Hawkesbury
- ▶ Police provinciale de l’Ontario – Détachement de Russell
- ▶ Programme d’aide aux victimes et aux témoins
- ▶ Services sociaux de Prescott-Russell
- ▶ Services aux victimes Prescott-Russell
- ▶ Valoris pour enfants et adultes de Prescott-Russell

---

## Annexe 2

---

### Lettre de présentation aux organismes – Demande de participation



Le 5 octobre 2012

Madame

Madame,

*La Coalition de Prescott-Russell pour éliminer la violence faite aux femmes* désire connaître davantage l'ampleur et les besoins des femmes qui vivent des situations de violence dans les comtés. C'est pourquoi elle mène actuellement un ambitieux projet de collecte de données. Ce projet s'étendra sur une période d'un an commençant en septembre 2012 et se terminant avec la publication d'un rapport sur la situation de la violence faite aux femmes dans les comtés à l'automne 2013.

Ce projet comporte deux étapes cruciales de collecte des données. La première d'entre elles consiste à colliger les données que votre organisme détient déjà sur les situations de violence conjugale, familiale ou sexuelle pour les années 2011 et 2012. La seconde étape quant à elle consiste à colliger des données originales auprès de votre clientèle durant une courte période à l'aide d'un questionnaire commun à toutes les ressources régionales participantes.

Un projet de ce type a été mené avec succès en 2011 par la *Coalition d'Ottawa contre la violence faite aux femmes* ainsi que dans la région de Niagara. Votre participation à ce projet de recherche est essentielle afin de mieux saisir les besoins des femmes aux prises avec des situations de violence. Nous pourrions ainsi mieux identifier les obstacles potentiels et les défis que les femmes ont à surmonter pour obtenir des services et du soutien, et ce, à l'aide du profil démographique défini dans le sondage éclair.

Votre contribution pour chacune des deux étapes de collecte des données est différente. Dans la première étape, ce sont des données que vous avez déjà colligées touchant la violence conjugale et la violence sexuelle touchant les femmes pour l'année 2011 et l'année 2012, en date du 31 mars respectivement, que nous aimerions que vous nous transmettiez. Nous aimerions obtenir ces données avant la fin du mois de mars 2013.

Pour la deuxième étape, nous avons préparé un sondage éclair qui devrait être rempli par **chacune des clientes** servies en personne ou au téléphone au cours de la semaine *entre le 19 et le 23 novembre 2012*. Le temps pour administrer le sondage éclair devrait être d'environ 15 minutes par personne. À la fin de la semaine, les questionnaires seront recueillis pour ensuite être analysés par l'équipe de recherche de la Coalition. Au préalable, les participantes-enquêtrices de chacune des agences participantes devra participer à une formation sur l'utilisation du questionnaire éclair, formation qui aura lieu le 5 novembre 2012 de 9 h à 12 h. Enfin, nous avons joint à cette lettre, la version du sondage éclair.

La publication du rapport sur l'état de la situation de la violence faite aux femmes dans les comtés ainsi que des services les accompagnant devraient aussi permettre de faire connaître davantage les services offerts dans le comté.

Veuillez nous faire connaître votre intérêt pour ce projet en communiquant avec Rachel Lamoureux au 613-632-9963 avant le 22 octobre 2012.

Nous vous remercions de votre attention.

Sylvie Bisson,  
coprésidente

Chantal Tremblay,  
coprésidente

---

## Annexe 3

---

### Sondage éclair - Formulaire de consentement et de collecte de données



### FORMULAIRE DE CONSENTEMENT

Date : \_\_\_\_\_

Formulaire no : \_\_\_\_\_

La Coalition de Prescott-Russell pour éliminer la violence faite aux femmes recueille actuellement des données afin de mieux comprendre comment les femmes dans les comtés de Prescott-Russell donnent suite aux incidents de violence et quels sont les services auxquels elles font appel pour trouver du soutien.

Les informations recueillies permettront d'améliorer les services actuellement offerts dans les comtés.

Vous êtes libre de répondre à toutes les questions ou vous pouvez choisir de répondre à certaines questions seulement. Vos réponses demeureront confidentielles.

Êtes-vous d'accord de répondre à ce bref questionnaire qui durera environ 15 minutes ?

Oui, je consens \_\_\_\_\_  
(Signature de la femme interviewée)

Oui, je consens \_\_\_\_\_  
(Consentement verbal donné par **téléphone**)

Non, je refuse \_\_\_\_\_  
(Signature de la femme interviewée)

## FORMULAIRE DE COLLECTE DES DONNÉES

Date : \_\_\_\_\_

Formulaire no : \_\_\_\_\_

**Commençons par quelques questions générales.**

Quel est votre âge?	
Quels sont les trois premiers indicatifs de votre code postal?	
Quelle est votre situation matrimoniale?	Célibataire <input type="checkbox"/> Mariée <input type="checkbox"/> Union de fait <input type="checkbox"/> Séparée/divorcée <input type="checkbox"/> Veuve <input type="checkbox"/>
Quelle est votre situation familiale?	Seule <input type="checkbox"/> Seule avec enfant-s <input type="checkbox"/> _____ (nombre d'enfants) Couple avec enfant-s <input type="checkbox"/> _____ (nombre d'enfants) Couple sans enfant <input type="checkbox"/>
Êtes-vous ...	Propriétaire <input type="checkbox"/> Locataire <input type="checkbox"/> Colocataire <input type="checkbox"/> Vis chez mes parents <input type="checkbox"/> En chambre <input type="checkbox"/> Logement social <input type="checkbox"/> Maison d'accueil <input type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/>
Quel est votre pays de naissance?	
Quel est votre statut au Canada?	Canadienne <input type="checkbox"/> Résidente permanente <input type="checkbox"/> Réfugiée <input type="checkbox"/> En attente de statut <input type="checkbox"/>
Quelle est votre langue maternelle?	
Quelle est votre langue préférée?	Français <input type="checkbox"/> Anglais <input type="checkbox"/>
Appartenez-vous à une minorité visible?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Êtes-vous autochtone?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Quelle est votre orientation sexuelle?	
Quel est votre plus haut niveau d'études?	Secondaire non complété <input type="checkbox"/> Secondaire complété <input type="checkbox"/> Études collégiales complétées <input type="checkbox"/> non complétées <input type="checkbox"/> Diplôme universitaire complété <input type="checkbox"/> non complété <input type="checkbox"/>
Actuellement, êtes-vous employée à l'extérieur de la maison?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Occupez-vous un emploi?	à temps complet <input type="checkbox"/> à temps partiel <input type="checkbox"/>
Dans quelle tranche de revenus vous situez-vous?	<input type="checkbox"/> Moins de 10 000\$/par année <input type="checkbox"/> Entre 10 001\$ et 22 000\$/par année <input type="checkbox"/> Entre 22 001\$ et 45 000\$/par année <input type="checkbox"/> Plus de 45 001\$/par année <input type="checkbox"/> Refuse de répondre
Quelle est votre principale source de revenus?	<input type="checkbox"/> Emploi rémunéré <input type="checkbox"/> Prestations gouvernementales



*Nous aimerions savoir si vous avez déjà vécu une ou plusieurs de ces formes de violence.*

Formes de violence vécues	Dans la dernière année		Dans le passé	
	Oui	Non	Oui	Non
<b>VIOLENCE FAITE AUX FEMMES</b>				
Violence verbale				
Violence psychologique/émotionnelle				
Violence physique				
Violence sexuelle				
Violence économique				
Violence spirituelle				
<b>MES ENFANTS ONT ÉTÉ TÉMOINS/ EXPOSÉS À LA VIOLENCE DE MON AGRESSEUR</b>				
<b>VIOLENCE DANS LES FRÉQUENTATIONS</b> (à l'adolescence – jeune adulte)				
<b>VIOLENCE SEXUELLE</b>				
Dans mon enfance				
Dans ma vie adulte				

**Pouvez-vous nous parler du dernier incident de violence (le plus récent) ?**

Formes/types de violence (la/les nommer)	
Date de l'incident de violence (mois ou année)	

**Quelle était votre relation avec l'agresseur (à propos du dernier incident de violence) ?**

Quel lien aviez-vous avec l'agresseur?	Conjoint actuel	<input type="checkbox"/>	Mari actuel	<input type="checkbox"/>	Petit ami	<input type="checkbox"/>
	Ex-conjoint	<input type="checkbox"/>	Ex-mari	<input type="checkbox"/>	Ex-petit ami	<input type="checkbox"/>
	Un membre de ma famille	<input type="checkbox"/>	Parent	<input type="checkbox"/>	Frère-sœur	<input type="checkbox"/>
	Ami	<input type="checkbox"/>	Autre _____			
	Inconnu	<input type="checkbox"/>				
Quelle est ou a été la durée de la relation (si pertinent mois/année)?						
L'agresseur a-t-il une histoire de violence?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>				
La police a-t-elle été contactée?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>				
Une arrestation a-t-elle eu lieu?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>				
Des accusations ont-elles été portées?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>				

**À propos de ce dernier incident de violence, pouvez-vous nous dire si vous avez reçu du support ?**

Assistance/soutien recherché...	OUI	NON	Commentaires (si mentionnés)
Aviez-vous des blessures physiques?			
Un traitement médical était-il requis/l'avez-vous demandé?			
Un soutien psychologique était-il requis/ l'avez-vous demandé?			
Quelle est la première ressource que vous avez contactée pour du support (nom ou type)?			
<b>Autres ressources contactées</b> (cocher toutes les réponses pertinentes)			
HÔPITAL			
MAISON D'HÉBERGEMENT/DE TRANSITION (MIH)			
CENTRE D'AIDE POUR LES AGRESSIONS SEXUELLES (Centre NOVAS, Ligne Fem'aide)			
POLICE (PPO)			
RESSOURCES COMMUNAUTAIRES (ACSM)			
SERVICES DE TOXICOMANIE			
SERVICES DE SANTÉ MENTALE (CRCC, CCSMP-R-Rockland, CSC Estrie, Service de crise)			
CENTRE MÉDICAL/MÉDECIN DE FAMILLE			
SERVICE PSYCHOLOGIQUE (CRCC/Rockland/L'Estrie, thérapeutes en privé)			
AIDE SOCIALE (Ontario au travail)			
SERVICE DE LOGEMENT D'URGENCE/SOCIAL			
PROGRAMME D'AIDE AUX VICTIMES ET AUX TÉMOINS (PAVT)			
SERVICES AUX VICTIMES (SOAIV)			
SERVICES POUR LES VICTIMES D'ACTES CRIMINELS			
PRÊTRE, PASTEUR OU AUTRE AUTORITÉ / COMMUNAUTÉ RELIGIEUSE			
AMIS/AMIES/FAMILLE			
AUTRES			
AUCUNE			

**Aviez-vous contacté ces ressources auparavant ? Si oui, lesquelles ?**

Types de ressources (et types de violence si mentionnés)

**Merci de votre précieuse collaboration.**

---

## Annexe 4

---

### Guide d'entrevue intervenante Points de vue des intervenantes sur la violence en contexte conjugal et la violence sexuelle en milieu rural

#### *La violence faite aux femmes en milieu rural*

Nom : \_\_\_\_\_

Date de l'entrevue : \_\_\_\_\_

Lieu de l'entrevue : \_\_\_\_\_

L'objectif de cette recherche est de mieux saisir les défis rencontrés par les femmes victimes de violence, vivant dans un milieu rural à Prescott-Russell.

#### ***Partie 1 : Les concepts***

- a) Plusieurs mots sont utilisés pour nommer un concept, préférez-vous « violence conjugale » ou « violence par un partenaire intime » ? Pourquoi ?
- b) Est-ce que vous préférez utiliser « violence faite aux femmes », « violence contre les femmes » ou « violence masculine » ? Pourquoi ?

#### ***Partie 2 : La violence faite aux femmes en milieu rural***

- a) Pouvez-vous décrire la situation d'une femme vivant de la violence conjugale et les obstacles qu'elle rencontre, dans un milieu rural ?
- b) Pouvez-vous décrire la situation d'une femme ayant vécu une agression à caractère sexuel, et les obstacles qu'elle rencontre dans un milieu rural ?

#### ***Partie 3 : Les services de la région***

- a) Diverses ressources se sont ajoutées dans la région depuis 10 ans même 5 ans,
  - a. Pouvez-vous nommer celles qui se sont ajoutées ?
  - b. en quoi ces ressources ont changé la réalité des femmes ?
  - c. et qu'est-ce qu'il manque ?
- b) Parlez-nous de vos pratiques novatrices et de vos projets pour remédier à cette problématique (violence conjugale et violence sexuelle).

- c) Est-ce que les services dont ces femmes ont besoin sont disponibles dans la région de Prescott-Russell (service policier, service de santé, maison d'hébergement, service concernant la violence sexuelle, etc.) ?
- d) Est-ce que ces services sont accessibles à tous ?
- e) Y a-t-il des sous-régions qui sont affectées plus que d'autres ? Si oui, pourquoi ?

***Partie 4 : Disponibilités et accessibilité des services en français***

- a) Quelle est votre perception de l'impact de la langue sur l'accès aux services pour ces femmes du milieu rural ?

***Partie 5 : Les groupes particuliers***

- a) Selon vous, comment les groupes particuliers, comme les femmes lesbiennes, celles vivant avec un handicap, sont affectés par les milieux ruraux? Ont-elles accès aux services de la même façon ?

***Fin de la rencontre :***

Y a-t-il des éléments dont nous n'avons pas discuté en lien avec la violence faite aux femmes en milieu rural, que ce soit au niveau des interventions ou de votre pratique, qui seraient pertinents de nous mentionner ?

Avez-vous des questions ?

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration.

---

## Annexe 5

---

### Guide d'entrevue – Rencontre de la Coalition de Prescott Russell pour éliminer la violence faite aux femmes – Points de vue des intervenantes sur les violences faites aux jeunes filles en milieu rural

Date de l'entrevue : \_\_\_\_\_

Lieu de l'entrevue : \_\_\_\_\_

Nombre de participantes : \_\_\_\_\_

L'objectif de cette recherche est de mieux saisir la réalité des différentes formes de violences faites aux jeunes filles en milieu rural.

#### *Partie 1 : Les violences faites aux jeunes filles*

- a) Comment décririez-vous ce que vivent les jeunes filles qui vivent de la violence dans leurs fréquentations ?
- b) Comment décririez-vous ce que vivent les jeunes filles qui vivent de l'abus sexuel dans leur famille ?
- c) Comment décririez-vous ce que vivent les jeunes filles qui sont intimidées ?

#### *Partie 2 : Fréquence*

- a) Selon votre milieu de travail et vos expériences, la problématique de la violence dans les fréquentations, est-elle en hausse ?
- b) Si elle est plus fréquente, quels sont les éléments sur lesquels vous vous fondez ? (dénonciation plus large dans les groupes de support – plus de téléphones à ce sujet dans les lignes d'appel – plus de dévoilement dans les écoles – plus de participation dans les groupes de support)
- c) Si non répondu clairement en b), clarifiez directement : Est-ce que, selon vous, les programmes de prévention, qui sont implantés depuis de nombreuses années, jouent un rôle dans la déclaration de cette violence, de la part des jeunes filles ?

### ***Partie 3 : Les termes à utiliser***

- a) Il y a plusieurs termes qui sont utilisés pour décrire les violences dans les fréquentations chez les jeunes. On entend : relation intime, relation amoureuse, relation saine, etc.

Selon vous, et dans votre milieu de travail et votre expérience, quel est le terme le plus propice à utiliser dans cette situation ? Pourquoi ?

### ***Partie 4 : Les groupes particuliers***

**Certains groupes particuliers vivent des formes de violence spécifique ou sont plus vulnérables aux différentes formes de violence faite aux jeunes filles.**

**Quel est selon vous,** le contexte de violence faite aux jeunes filles en milieu rural (pensons à la violence dans les fréquentations) ?

**Quel est selon vous,** le contexte de violence faite aux jeunes filles lesbiennes ?

**Quel est selon vous,** le contexte de violence faite aux jeunes filles immigrantes (pensons au mariage forcé – aux mutilations à caractère sexuel – aux menaces de crimes au nom de l’honneur) ?

**Quel est selon vous,** le contexte de violence faite aux jeunes filles vivant avec une incapacité (physique ou psychologique) ?

### ***Fin de la rencontre :***

Y a-t-il des éléments dont nous n’avons pas discuté en lien avec les violences faites aux jeunes filles, que ce soit au niveau des interventions ou de votre pratique, qui seraient pertinents de me mentionner ?

Avez-vous des questions pour nous ?

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration.

L’équipe de recherche

---

## Annexe 6

---

### Questionnaire pour les entrevues de groupe auprès des intervenantes dans les agences participantes sur les principales raisons de consulter les services, les problèmes rencontrés par les femmes et les solutions possibles

#### RENCONTRE D'INTERVENANTES DANS LES AGENCES SUR LES BESOINS/DIFFICULTÉS DES FEMMES VIVANT DES SITUATIONS DE VIOLENCE

Propositions de questions possibles pour les rencontres des intervenantes

**1) Lorsque les femmes qui vivent des situations de violence conjugale vous rencontrent,**

- Quelles sont les principales raisons pour lesquelles elles vous rencontrent (raisons pour accéder à vos services) ?
- Quelles sont les principales conséquences de la violence conjugale dont elles vous parlent ?

**2) Lorsque les femmes qui vivent des situations de violence sexuelle vous rencontrent,**

- Quelles sont les principales raisons pour lesquelles elles vous rencontrent (raisons pour accéder à vos services) ?
- Quelles sont les principales conséquences de la violence conjugale dont elles vous parlent ? Vous avez une liste de réponses possibles. Dites-nous lesquelles des conséquences vous observez.

**3) Selon vous, ont-elles contacté les services policiers ?**

Si oui, à quel moment (dernier recours – satisfaction – hésiteraient-elles à le faire à nouveau ?)  
Se sentaient-elles de nouveau victimisées dans le processus ?

**4) Se sentent-elles en sécurité après avoir quitté l'agresseur, est-ce que les ordonnances de protection les rassurent ou non ?**

Si oui, pourquoi ?  
Si non, pourquoi ?

**5) Lorsqu'elles partagent la garde des enfants avec un ex-partenaire, se déclarent-elles toujours contrôlées par eux ?**

- Si oui, dans quelle situation ?
- a. Lors de l'échange de l'enfant
  - b. En faisant parvenir des messages aux enfants
  - c. Menaces pour obtenir plus de temps de garde ou la garde
  - d. Retenir la pension alimentaire

**6) Plusieurs femmes qui restent dans des situations abusives disent que plusieurs personnes ne les comprennent pas et, par conséquent, elles se sentent juger surtout de la part de leurs proches ce qui les isole davantage,**

- a. Est-ce le même constat dans votre milieu ?
- b. Que faire ?

**7) Plusieurs femmes n'avaient pas réalisé qu'elles étaient dans une situation abusive,**

- a. Est-ce le même constat dans votre milieu ?
- b. Que faire ?

**8) Celles qui ont des enfants déclarent que leurs enfants ont été marqués d'une façon ou d'une autre,**

- a. Est-ce le même constat dans votre milieu ?
- b. Que faire ?